

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Le rôle des écrits érotiques dans le développement de l'antimonachisme au XVIIIe siècle (1700-1789)

Camille YASSINE

Sous la direction de Philippe MARTIN
Professeur des universités – Université Lumière Lyon 2, ISERL

Remerciements

Cette première année de recherche fut très enrichissante d'un point de vue méthodologique, personnel et professionnel mais a néanmoins nécessité le concours de plusieurs personnes qu'il me faut remercier et sans qui l'écriture de ce mémoire n'aurait pas été possible.

En premier lieu, je tiens à adresser mes remerciements à mon directeur de mémoire, Monsieur Philippe Martin, pour ses relectures et ses retours réguliers qui m'ont toujours été d'une aide précieuse. Ma reconnaissance va également à Monsieur Dominique Varry pour ses conseils avisés et son expertise dans le domaine de la littérature clandestine.

J'aimerais aussi dire merci à Corentin pour son aide informatique, pour la réalisation des graphiques, mais aussi et surtout pour ses encouragements constants depuis le début de mes études universitaires. Je suis reconnaissante à Lucile pour ses relectures et pour tous ces moments de travail que nous avons partagé dans la bonne humeur.

Enfin, je remercie tout particulièrement ma famille à qui je dois tout et dont le soutien m'a permis d'être aujourd'hui l'auteur du présent mémoire.

Résumé : *Le XVIIIe siècle est caractéristique de la naissance d'une opinion publique, laquelle aurait participé de l'érection d'un nouveau modèle à la Révolution française. En partant de ce constat, les écrits érotiques, peuvent, à leur manière, être porteurs d'une opinion qui aurait contribué à déstabiliser les fondements des institutions d'Ancien Régime, tout en attaquant également d'autres préceptes moraux du siècle. La critique du monachisme est un sujet récurrent dans ces écrits érotiques qui revêtent parfois une dimension philosophique ou satirique. Tout l'enjeu du mémoire sera de voir quelle importance revêt l'antimonachisme au sein de ces écrits afin de pouvoir dégager l'impact que ces idées philosophico-libertines ont eu dans les mentalités et l'opinion de la période pré-révolutionnaire, juste avant que ne soit supprimées les congrégations religieuses.*

Descripteurs : XVIIIe siècle, Ancien Régime, censure, littérature clandestine, écrits érotiques, monachisme, congrégations religieuses, réseaux clandestins, livres prohibés, sexualité, pornographie, libertinage.

Abstract : *The eighteenth century is characteristic of the birth of public opinion, which is supposed to have contributed to the establishment of a new model erection during the French Revolution. Based on this observation, erotic writings may have, in their own way, provided an opinion which contributed the erosion of the foundation of the Ancien Regime institutions, while tackling other moral precepts of the century at the same time. Criticism of monasticism is a recurring subject in erotic writings which sometimes have a philosophical or satirical dimension. The purpose of this research paper is to observe how important antimonasticism is in these writings in order to identify the impact these philosophical-libertine ideas had on pre-revolutionary period mentalities and opinions, just before the abolition of religious congregations.*

Keywords : Eighteenth century, Ancien Régime, censorship, underground literature, erotic writings, monk, monachism, religious congregations, prohibited books, sexuality, pornography, libertinism

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

OU



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
LA SPECIFICITE DU GENRE	19
I. L'écrit érotique au XVIII^e siècle	19
1. <i>Histoire du genre et contextualisation</i>	19
2. <i>Les codes du genre</i>	22
II. Littérature érotique, littérature clandestine	27
1. <i>Littérature prohibée</i>	27
2. <i>Le marché de la littérature clandestine érotique</i>	31
III. Un genre critique ?	35
1. <i>L'écrit érotique comme prétexte à la critique ?</i>	35
2. <i>Une arme politique ?</i>	39
L'UTILISATION DE LA FIGURE MONACALE DANS LES ECRITS EROTIQUES	43
I. L'antimonachisme au XVIII^e siècle	43
1. <i>Une remise en cause des institutions ecclésiastiques</i>	43
2. <i>Antimonachisme : histoire et état des lieux</i>	46
3. <i>Le moine : lieu commun de la littérature érotique</i>	50
II. L'importance du religieux dans le corpus de l'enfer	53
1. <i>Tentative de statistiques : comment mesurer la production ?</i>	53
2. <i>Insertion et spécificité de l'utilisation des conventuels dans le corpus</i>	60
3. <i>Les gravures</i>	67
III. Les différents traitements de la figure du moine	72
1. <i>Les différentes représentations de moines</i>	72
2. <i>Couvents masculins</i>	76
3. <i>Couvents féminins</i>	78
L'IMPACT DE CETTE LITTERATURE	82
I. Entre fantasmes et dénonciation	82
1. <i>La philosophie antimonastique et le recours à la nature</i>	82
2. <i>Hypocrisie et mœurs douteuses</i>	86
3. <i>Fantasmes ou réalités ?</i>	90
II. La réception des écrits érotiques	96
1. <i>Le marquis d'Argens et les réseaux de distribution</i>	97
2. <i>La circulation des ouvrages érotiques antimonastiques</i>	102

3. <i>Analyse des éditions et du succès des œuvres : l'exemple du Portier des Chartreux</i>	104
III. Le tribunal de l'opinion	109
1. <i>Tentative d'évaluation de l'impact</i>	109
2. <i>Réseaux clandestins = sédition ?</i>	112
CONCLUSION	115
SOURCES	117
BIBLIOGRAPHIE	121
ANNEXES	125
TABLE DES ILLUSTRATIONS	139
TABLE DES MATIERES	141

Sigles et abréviations

BnF : Bibliothèque nationale de France

STN : Société typographique de Neuchâtel

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Ibid. : *Ibidem*

Op.cit. : *Opus citatum*

INTRODUCTION

« En étudiant la naissance des idées, ou du moins leurs métamorphoses ; en les suivant le long de leur route dans leurs faibles commencements, dans la façon qu'elles ont de s'affirmer et de s'enhardir, dans leur progrès, dans leurs victoires successives et dans leur triomphe final, on en arrive à cette conviction profonde, que ce sont les forces intellectuelles et morales, non les forces matérielles, qui dirigent et qui commandent la vie. »¹

Paul Hazard², historien du début du XX^e siècle, identifie déjà l'histoire des idées et l'histoire des mentalités comme endossant un rôle primordial dans les évolutions du temps, devant donc être indispensablement soumises à l'étude de l'historien. Ce postulat mérite, et c'est ce que fait l'auteur, d'être apposé au XVIII^e siècle, époque connue comme un siècle dont les idées qui y ont été développées auraient conduit à la Révolution française. Cette pensée populaire qui tend à faire de la Révolution un événement inévitable, en plus d'être réductrice et simpliste, voire même, par certains aspects, réfutable, semble également omettre le fait que l'histoire des idées et de leur circulation au XVIII^e siècle, n'a pas seulement ébranlé les fondements conceptuels et représentations de la monarchie. Il s'est en effet développé d'autres critiques, philosophies, et pensées qui méritent d'être étudiées comme participant à l'érection d'un nouveau paradigme.³

Période communément désignée comme le siècle des Lumières, le foisonnement intellectuel et philosophique qui lui est caractéristique témoigne d'une certaine prise de conscience, par un pan de la société, des dysfonctionnements de l'Ancien Régime. Parmi les idées et les concepts véhiculés, la majorité des penseurs s'accordent sur une remise en cause des institutions ecclésiastiques telles qu'elles existent alors. Cette critique religieuse est un élément fondamental et récurrent de

¹ Paul Hazard, *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, Paris, Boivin, 1934, vol.3.

² Paul Hazard (1878- 1944) est un historien français, auteur de plusieurs essais et membre de l'Académie française à partir de 1940.

³ P. Hazard, *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, *op. cit.*: Paul Hazard met en opposition les conceptions du XVII^e siècle, reposant sur l'ordre et la volonté de stabilité, et celles du XVIII^e siècle où se développe une remise en cause globale du système se fondant sur la Raison.

la philosophie de ce XVIII^e siècle. Les ordres religieux sont tout particulièrement visés, qualifiés le plus souvent d'inutiles, et n'arrivant sans doute plus à s'insérer ou à s'adapter aux évolutions et aux réalités de la société.

Le monachisme est une composante du christianisme dès ses débuts. Très tôt, le modèle cénobitique s'impose face à la forme originelle érémitique du monachisme. La règle de Saint-Benoit⁴ qui régit ce nouveau modèle, fait du cloître un des éléments constitutifs du cénobitisme qui devient la référence monastique par excellence et érige l'archétype du moine tel que nous pouvons encore le connaître aujourd'hui. En effet, alors que, d'après Bernard Hours dans son ouvrage *Histoire des ordres religieux*⁵, la racine étymologique de moine vient de *monos*, signifiant « celui qui vit seul »⁶, le cénobitisme pour sa part renvoie à la vie en communauté. Il s'agit donc d'une solitude toute relative, qui n'est plus celle des ermites de l'Antiquité tardive, mais bien une « solitude collective », un retrait du monde de la part d'une communauté religieuse.

Bien que les critiques à l'égard du monachisme aient toujours été présentes, au Moyen-Âge, les abbayes et monastères s'affirment comme des lieux de pouvoir. En effet, l'utilisation des couvents à des fins politiques est une pratique connue et d'importance. La papauté, comme le pouvoir temporel, se disputent le monopole de la nomination des abbés, montrant par la même le poids de ces établissements. En outre, certains monastères et abbayes sont couverts de prestige et placer un membre de sa famille en leur sein est un enjeu de taille. C'est également dans les couvents que peuvent être formés les enseignants et où se trouvent la majorité des ateliers de copies.⁷ Cependant, quelle utilité trouve-t-on au monachisme au XVIII^e siècle ? Il est vrai qu'en France, l'imprimerie rendant le travail de copistes des moines désuet et le pouvoir royal s'étant installé comme maître de son Église gallicane, les moines

⁴ Rédigée au VI^e siècle, la règle de Saint Benoît s'articule autour de 4 principes fondamentaux : La chasteté, l'obéissance, la pauvreté et la clôture.

⁵ Bernard Hours, *Histoire des ordres religieux*, Paris, P.U.F, 2012.

⁶ *Ibid.*

⁷ Les *scriptorium* sont les ateliers où sont copiés les livres dans les monastères. La très grande majorité des ouvrages du Moyen-Âge que nous connaissons ont été produits dans des monastères.

ne bénéficient alors plus de l'importance stratégique et utilitaire qu'ils possédaient auparavant.

Les critiques existent depuis toujours mais prennent un essor nouveau dès le XVI^e siècle et gravitent autour de la Réforme protestante et des traités de Luther⁸, qui viennent remettre en cause l'utilité de l'institution telle qu'elle existe alors. Mais c'est véritablement au cours du XVIII^e siècle que la virulence des critiques à l'encontre des institutions monastiques vont atteindre leur paroxysme et c'est probablement ce qui peut expliquer la suppression rapide et sans concessions des ordres religieux dès les débuts de la Révolution.

La remise en cause du monachisme à cette période n'est pas uniquement perceptible dans des traités philosophiques, mais aussi dans les décisions du gouvernement. En effet, en France par exemple, dès les années 1760, le pouvoir veut réformer le clergé régulier qui a alors l'image d'une institution en pleine décadence⁹. La création de la commission des réguliers en est un exemple : il est demandé aux ordres religieux de rédiger de nouvelles constitutions soumises à l'approbation du roi. Le gouvernement exige également, à cette occasion, des rapports sur la situation des réguliers dans chaque diocèse. Ces rapports entraînent la fermeture d'environ 450 maisons religieuses et de 4 ordres religieux. La suppression de la compagnie de Jésus est aussi un élément important de ce siècle, mais c'est néanmoins un événement sur lequel se pencher avec précautions, étant particulier et ne relevant que peu des problématiques propres à l'antimonachisme.¹⁰

Le même mouvement est amorcé dans d'autres pays d'Europe. En Autriche, Joseph II, communément qualifié de souverain éclairé, supprime les établissements

⁸ Luther (1483-1546) est un moine à l'origine de la Réforme protestante du XVI^e siècle. Il écrit notamment *Sur les vœux monastiques* en 1521 où il remet en question le bien fondé des règles imposées aux moines.

⁹ Bernard Hours, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne: l'exemple des Carmélites françaises*, EPHE, Paris, 1987. L'auteur insiste sur le fait que la notion de déclin est une représentation qu'on a des couvents et non pas une réalité.

¹⁰ Nous reviendrons plus en détails dans le corps du mémoire sur le cas des jésuites.

religieux d'hommes et de femmes qui ne sont ni dédiés à l'enseignement, ni à l'assistance, ni à l'érudition¹¹.

D'un point de vue matériel, la critique des ordres mendiants peut se retrouver dans différents types d'ouvrages, que cela soit des traités philosophiques, à l'image de ceux de Holbach par exemple, ou encore des romans. Pour notre part, nous nous intéresserons à la présence d'une critique des ordres religieux au sein d'écrits érotiques imprimés.

De nos jours, les collectionneurs utilisent le terme de « *Curiosa* » ou encore d'« *Erotica* » pour désigner ces écrits érotiques. Mais nous préférons laisser ces termes à leurs usages contemporains. Notons toutefois que le marché de la vente d'ouvrages érotiques anciens est aujourd'hui pérenne et que ce type d'ouvrages, très recherchés par les amateurs se vendent à des prix parfois très élevés, ce qui manifeste de leur attrait et de l'intérêt qui leur ai prêté.

Le terme d'« écrits érotiques » englobe plusieurs réalités, qui ont toutes intérêt à être traitées au sein du sujet qui est le nôtre. Quelle que soit leur forme, les écrits érotiques de par leur circulation ont sans doute eu un certain impact sur la population d'Ancien Régime, et en l'occurrence, celle du XVIII^e siècle.

L'érotisme est un concept qui voit son sens évoluer au fil des siècles. Alors qu'aujourd'hui, le terme désigne à la fois une « tendance plus ou moins prononcée à l'amour, goût plus ou moins prononcé pour les plaisirs de la chair » et la « façon de manifester cette tendance, d'exprimer, de satisfaire, de susciter ce goût [...] »¹², au XVIII^e siècle, il revêt une connotation clairement négative. En effet, même au sein de l'Encyclopédie, pourtant réceptacle de l'esprit des Lumières, l'érotisme est caractérisé comme une tendance pathologique et dangereuse :

« EROTIQUE : [...] c'est une épithète qui s'applique à tout ce qui a rapport à l'amour des sexes : on l'emploie particulièrement pour caractériser le délire, qui est causé par le dérèglement ; l'excès de l'appétit corporel à cet égard, qui fait regarder l'objet de cette

¹¹ Edit de novembre 1781

¹² Définition du CNRTL : , consulté le 5 février 2019

passion comme le souverain bien, & fait souhaiter ardemment s'unir à lui ; c'est une espèce d'affection mélancolique, une véritable maladie. [...]. »¹³

Le mot est également associé à la mélancolie, ce qui peut paraître assez surprenant.

Le terme d'écrits érotiques n'est certes pas usuel à la période qui nous intéresse, mais sa commodité et les suggestions qui viennent, à son usage, à l'esprit du lecteur contemporain évoquent véritablement des réalités de ce siècle.

Nous aurions aussi pu parler de pornographie ou bien de libertinage. Le mot pornographie bien qu'existant au XVIII^e siècle, ne possède cependant pas le sens qu'on lui connaît aujourd'hui, puisqu'il désigne un écrit traitant de la prostitution, comme le mentionne par exemple Maurice Couturier dans son ouvrage *Roman et censure ou la mauvaise foi d'Eros*¹⁴. Néanmoins, certains historiens contemporains ne reculent pas devant l'emploi de ce mot, et nous ferons de même pour plus de commodité.

Pour ce qui est du libertinage, le Dictionnaire libertin de Wald Lasowski nous en donne cette définition :

« Libertin traduit du latin *libertinus*. C'est le fils de l'esclave affranchi dans l'Antiquité romaine. Le mot appartient à la langue juridique. Il inscrit d'entrée l'idée de liberté, une liberté qui au regard de l'autorité religieuse et politique est toujours menaçante. De sorte qu'à l'âge classique, le libertin est celui qui s'affranchit. « Celui qui prend trop de liberté et ne se rend pas assidu à son devoir », note l'*Académie*. »¹⁵

¹³ Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopedie, ou, Dictionnaire raisonne des sciences, des arts et des metiers par une societe de gens de lettres*, Paris, Chez Briasson, David, Le Breton, Duran, 1751. Tome cinquième, page 909, article « Erotique ».

¹⁴ « On a tendance à oublier que le mot « pornographie », dans le sens abstrait où nous le connaissons aujourd'hui, ne date que du XIX^e siècle. C'est un dérivé du mot « pornographe », « *pornographos* », qui signifiait « auteur d'écrits sur la prostitution » [...]. Le mot « pornographe » a perdu ce sens au cours du XIX^e siècle et désigne maintenant « un auteur spécialiste d'écrits obscènes », comme le rappelle le *Dictionnaire historique de la langue française* » : Maurice Couturier, *Roman et censure ou La mauvaise foi d'Eros*, Seyssel, France, Champ Vallon, 1996, p.19

¹⁵ Patrick Wald Lasowski, *Dictionnaire libertin: la langue du plaisir au siècle des Lumières*, Paris, France, Gallimard, 2011. : Rubrique LIBERTIN pages 268-270. Il ajoute : « Dans le langage picard, les libertins désignent ceux qui forment une secte. En l'occurrence, il s'agit des fidèles de Coppin, Quintin et Pocque, qui répandent leurs « abominations » à partir de 1525, dans le nord de la France, le Brabant et la Hollande. Très vite cette secte particulière n'est plus en cause. Plusieurs

Pour aller plus loin, la notice de l'ouvrage *Romanciers libertins du XVIII^e*¹⁶, recense les différentes définitions données par divers dictionnaires montrant ainsi l'évolution du terme au cours du temps. Nous retrouvons par exemple la définition du dictionnaire de l'Académie française de 1694 : « LIBERTINAGE : L'état d'une personne qui témoigne peu de respect pour les choses de la religion. »¹⁷. Nous emploierons donc ces trois termes par souci de commodité, en ayant toutefois à l'esprit les réalités qui leur incombent.

La littérature érotique est une littérature contraire aux mœurs prônées par l'Eglise ainsi que par le pouvoir royal et relève donc de la littérature clandestine. Il s'agit alors de voir comment les publications portant sur les débauches du monde ecclésiastique et monastique s'insèrent dans ces réseaux clandestins. De fait, les thèmes et personnages reliés au monachisme sont importants dans ce genre d'écrits libertins, car le cloître est également un lieu de fantasmes et il conviendra de se demander également si la visée argumentative est toujours utilisée consciemment ou non. Il semble important, en effet, de voir quel rôle est tenu par les écrits érotiques dans un développement d'idées, qui ne relèvent pas uniquement de l'obscène et du divertissement mais aussi parfois du propos philosophique à visée satirique ou argumentative. Il nécessite alors de dégager les caractéristiques de ce genre littéraire pour en dégager les codes, les objectifs et les enjeux. En effet, la littérature libertine, ou pornographique constitue un type d'ouvrage qui engendre une lecture particulière et qui mérite d'en étudier les aspects afin de dégager l'impact qu'il peut avoir. L'intérêt d'un tel mémoire réside dans l'analyse de la réception de ce genre d'écrit et de son écho au sein d'une société caractérisée à cette période par le développement d'un tribunal de l'opinion. Nous nous heurtons néanmoins à la difficulté de quantifier une telle littérature, mais surtout d'en mesurer l'impact sur les mentalités, puisqu'il ne suffit pas à une idée de circuler pour s'installer dans l'esprit des individus. Nous nous concentrons sur le cas français au XVIII^e siècle, en nous arrêtant toutefois en 1789 à la veille de la Révolution. En effet, il ne serait pas

déviances religieuses se manifestent. Et le mot libertin désigne un hérétique ou un athée. C'est le libertinage d'esprit de ceux qui prennent leurs distances avec l'Eglise en invoquant la liberté [...] »

¹⁶ Patrick Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I*, Paris, Gallimard, impr. 2000.

¹⁷ Dictionnaire de l'Académie Française, Paris, Veuve Coignard et J.-B. Coignard, 1694

judicieux d'étudier ce qui se passe en deçà de cette date, puisque la censure n'ayant plus lieu, cela ne serait pas révélateur de ce que nous souhaitons étudier, c'est à dire de la contribution au développement d'une opinion sous un contexte particulier qui est celui de l'Ancien Régime et de la censure.

Si Robert Darnton part du postulat que la littérature pornographique, comprise dans la littérature clandestine, ait pu contribuer à saper l'autorité monarchique d'Ancien Régime¹⁸, nous nous rapprocherons plutôt de Roger Chartier qui dit :

« [...] il ne s'agit plus tant de savoir si l'événement est déjà présent dans des idées qui l'annoncent, le préfigurent ou le réclament, mais de reconnaître les mutations de croyance et de sensibilité qui rendront déchiffrable, acceptable la destruction si rapide et si profonde de l'ancien ordre politique et social. En ce sens, attribuer des « origines culturelles » à la Révolution n'est aucunement d'établir ses causes, mais plutôt de repérer certaines des conditions qui l'ont rendue possible, possible parce que pensable. »¹⁹

De la même manière les écrits érotiques à portée antimonastique, suivent le même principe, à savoir une critique contenue dans des écrits clandestins et érotiques qui conduit à saper l'autorité de l'institution monacale, pour déboucher sur la suppression des ordres religieux à la Révolution. Bien que notre sujet ne s'intéresse pas aux événements révolutionnaires à proprement parlé, il s'agit toutefois du même cheminement que nous emprunterons pour analyser dans quelles mesures les écrits érotiques du XVIII^e siècle et leurs auteurs, peuvent-ils être considérés comme étant des acteurs d'un débat du temps qui ont contribué de diverses manières au développement d'une opinion antimonastique.

En ce sens, nous proposons de traiter la question autour de trois axes. Il semble nécessaire de débiter ce mémoire par une contextualisation qui peut s'entreprendre autour de la spécificité du genre érotique, pour en questionner la volonté satirique. En second temps, nous devons nous pencher sur la teneur anti monastique de ces écrits à travers un corpus, qui est loin d'être exhaustif, mais qui peut néanmoins paraître révélateur de nombres de problématiques. Enfin, il semble impensable de ne pas tenter d'évaluer la réception et l'impact de cette littérature, tout en ayant

¹⁸ Robert Darnton, *Édition et sédition: l'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991.

¹⁹ Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

pertinemment conscience du fait que notre contribution restera sans doute partielle voire même infime.

LA SPECIFICITE DU GENRE

L'écrit érotique répond à des codes qui sont propres au genre. Il est nécessaire de se pencher sur ses particularités pour pouvoir en analyser le contenu, toujours dans le but de mettre à jour la satire antimonastique que les ouvrages peuvent éventuellement comporter. La littérature érotique va de pair avec la clandestinité et se trouve physiquement liée avec les ouvrages philosophiques de l'époque, qui précisément véhiculent souvent des idées anticléricales. La cohabitation de ces deux genres et leur regroupement au sein d'un même corpus, que Robert Darnton cite sous le nom de « Livres philosophiques », a-t-il favorisé le développement d'une satire contre les moines ?

I. L'ECRIT EROTIQUE AU XVIII^E SIECLE

L'écrit érotique comprend le roman libertin, mais aussi des chansons ou encore des poésies, parfois même des pièces de théâtre. Le XVIII^e siècle apparaît comme un « âge d'or » de cette littérature à laquelle il convient de rappeler l'histoire et le fonctionnement littéraire.

1. Histoire du genre et contextualisation

Il va de soi que la littérature érotique ne s'est pas développée à l'aube du XVIII^e siècle. C'est un genre qui, au contraire, connaît une longue période de tâtonnement, d'ajustement et de développement bien antérieure à cette époque. Dans l'Antiquité, la littérature érotique est bien présente, mais à l'époque médiévale, elle reste très marginale. Le fait que l'érotisme semble connaître un nouvel essor à la Renaissance n'est peut-être pas étranger non plus à la redécouverte des textes antiques de cette période.

Au Moyen-Âge, le temps est au roman de chevalerie. Cette littérature dite « courtoise », semble à première vue aux antipodes des romans érotiques du XVIII^e siècle. Néanmoins certains textes comportent une dimension sexuelle non négligeable. Il ne faut pas, en effet, oublier que la notion d'érotisme est relative et se comprend dans la perception et l'effet provoqué chez le lecteur. Ainsi, les réalités culturelles, sociales et religieuses n'étant pas les mêmes, ce qui est érotique au Moyen-Âge ne l'est pas forcément au XVIII^e siècle, ou encore au XXI^e siècle. Au Moyen-âge, les écrits érotiques

revêtent plutôt un caractère lyrique, assez éloigné de la littérature obscène que l'on peut trouver au XVIII^e siècle, et qui peut être qualifiée, d'après Evelyn Birge Vitz, de « *soft-pornography* »²⁰.

Le XVI^e mais surtout le XVII^e siècle inaugurent l'entrée dans une production et une conception du genre tout à fait différentes, et dressent les principaux codes de l'érotisme tel que nous le comprenons encore aujourd'hui. Certaines publications deviennent des succès et des classiques du genre. C'est notamment le cas des œuvres de l'Arétin²¹ ou encore de celles de Nicolas Chorier. Dominique Varry, historien et spécialiste du livre ancien, insiste sur l'importance de la postérité de ces œuvres du XVII^e siècle.²² En effet, les rééditions de ces textes sont considérables, et font partie, encore au XVIII^e siècle, des ouvrages qui sont les plus connus et qui se vendent le plus. De nombreuses versions et dérivés de l'Arétin sont réalisés, devenant un ouvrage incontournable pour tout libertin qui se respecte. On retrouve des titres comme *Le Petit Neveu de l'Arétin*, *Les bijoux du petit neveu de l'Arétin* ou encore *l'Arétin moderne* :

« Synonyme de pornographe, le nom de l'Arétin était monnaie si courante au 18^e siècle que nul ne doute que le public se disputait les livres de cet auteur scandaleux »²³

Il en va de même pour des livres tels que *Aloisiae Sigae toletanae satyra sotadica de arcanis amris et veneris* de Nicolas Chorier²⁴, traduit en français sous le titre *L'Académie des Dames*, qui est de nombreuses fois réédité, jusqu'au XIX^e siècle. Beaucoup de textes érotiques du XVIII^e siècle, sont donc en réalité des reprises de textes plus anciens.

²⁰ Evelyn Birge Vitz, « La lecture érotique au Moyen Age et la performance du roman », *Poétique*, 2004, n° 137, n° 1, p. 35-51.

²¹ Pierre Aretino (1492-1556) homme de lettres italien qui reste surtout célèbre pour sa littérature pornographique.

²² Dominique Varry, Conférence « curiosa et lutte contre le livre pornographique aux XVII^e et XVIII^e siècle », Université Lyon 2 – ENSSIB, 10 décembre 2018

²³ Caroline Fischer, « L'Arétin en France », *Dix-Huitième Siècle*, 1996, vol. 28, n° 1, p. 367-384.

²⁴ Publication en latin, à Genève en 1678

Au XVIII^e siècle, outre les rééditions des incontournables du XVII^e siècle, s'installent des classiques de référence dans le genre érotique, comme nous l'explique J-M. Goulemot dans *Histoire de l'édition française* :

« Le XVIII^e siècle non seulement multiplie les éditions de l'Arétin ou celles des Contes de La Fontaine, mais il voit naître un très grand nombre de classiques de la littérature érotique comme l'*Histoire de Dom Bougre, portier des Chartreux, écrite par lui-même* de l'avocat Gervaise de La Touche, *Thérèse philosophe* du marquis d'Argens, l'*Erotika Biblion* de Mirabeau (1783)... »

Parmi ces classiques, Goulemot recense 12 rééditions de *l'Histoire de Dom Bougre*, 10 de *Thérèse philosophe* et 5 de *l'Erotika Biblion* pour le XVIII^e siècle²⁵. Ce qui, incontestablement, témoigne du succès de ces œuvres.

Le XVIII^e siècle s'érige comme le siècle d'or de la littérature érotique²⁶. Un tel succès s'observe aussi dans les catalogues de l'Enfer de la bibliothèque nationale de France. L'Enfer est l'appellation donnée à la section de la BnF qui contient les ouvrages mais aussi les estampes érotiques, anciennement jugés « contraires aux bonnes mœurs ». Deux ouvrages sont indispensables pour l'étude de ce que contient l'Enfer : Le livre de Guillaume Apollinaire²⁷ mais surtout *Les Livres de l'Enfer* de Pascal Pia²⁸. A la consultation de ces deux ouvrages, on remarque que le XVIII^e siècle est très représenté au sein de l'Enfer. *L'histoire de l'édition française*, nous confirme également ce fait :

²⁵ En s'arrêtant toutefois avant 1789.

²⁶ *Ibid.* : « Preuve de ces sommets atteints, tant pour le nombre que pour la qualité, par la production érotique au XVIII^e siècle : les rééditions multiples de ces ouvrages tout au long du siècle [...] mais aussi leur publication, au risque des saisies et ennuis judiciaires, durant tout le XIX^e siècle. » p. 226

²⁷ Guillaume Apollinaire, Fernand Fleuret et Louis Perceau, *L'Enfer de la Bibliothèque nationale: bibliographie méthodique et critique de tous les ouvrages composant cette célèbre collection avec une préface, un index des titres et une table des auteurs*, Coeuvres-&-Valsery, France, Ressouvenances, 2009.

²⁸ Pascal Pia, *Les livres de l'Enfer: bibliographie critique des ouvrages érotiques dans leurs différentes éditions du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Fayard, 1998.

« [...] si l'on en croît les catalogues des bibliothèques privées, les divers inventaires de l'Enfer de la Bibliothèque nationale, une croissance très forte au XVIII^e siècle. »²⁹

Comment expliquer cette croissance au XVIII^e siècle ? Alors que certains évoquent immédiatement la libéralisation des mœurs comme conséquence du développement d'une idéologie des Lumières, Patrick Wald Lasowski, auteur de *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, justifie un tel essor et succès par le contexte politique du début du XVIII^e siècle, à savoir la Régence :

« A la mort de Louis XIV, en quelques semaines, en quelques mois, la Régence procure un air de liberté. Les mesures politiques, les gestes privés de Philippe d'Orléans, comme les changements d'alliance, les bouleversements de fortune, les déplacements symboliques dans les formes et les lieux du pouvoir sont les signes immédiats de ce renversement. [...] L'ironie se généralise dans les mœurs publiques. »³⁰

Ce régime politique qui, rappelons-le, dure de 1715 à 1723, serait à l'origine de la libéralisation des mœurs et donc de l'idéologie même des Lumières. Bien que ne se suffisant pas à lui seul, ce postulat mérite d'être souligné. Par ailleurs, Duclos dans ses mémoires, vient confirmer cet air nouveau que la Régence inaugure : « La dissipation, le bruit, la débauche, lui étaient nécessaires. », « Le Régent affectait et affichait une impiété scandaleuse. »³¹ Wald Lasowski va même jusqu'à désigner le Régent comme « libertin par excellence ».

L'écrit érotique revêt tout un ensemble de particularités, qui le différencient de la littérature commune d'Ancien Régime et dont les codes semblent se fixer au XVII^e et encore davantage au XVIII^e siècle.

2. Les codes du genre

Il serait difficile d'établir une liste des caractéristiques que doivent regrouper les ouvrages pour figurer dans la catégorie d' « écrit érotique ». Le roman libertin

²⁹ Roger Chartier et Henri-Jean Martin (eds.), *Histoire de l'édition française. Tome 2, Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, France, Fayard : Cercle de la librairie, 1990; p. 226

³⁰ P. Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I, op. cit.*

³¹ Charles Duclos (1704-1772), *Mémoires secrets sur la Régence : souvenirs de Duclos... / avec introduction et notes de MM. Maurice Vitrac et Arnould Galopin*, s.l., 1906. p. 14

ne possède en effet pas de règles à suivre et les auteurs ne sont pas astreints à respecter des codes prédéfinis. Néanmoins, les écrits érotiques regroupent pour la majorité d'entre eux des caractéristiques communes qui instaurent un « classique » du genre.

Tout d'abord, nous pouvons noter la diversité des formes utilisées.³² Ainsi on retrouve des romans mais aussi des chansons, des poésies ou encore des pièces de théâtre³³. Les thèmes abordés sont également variés, avec des effets de « mode » plus ou moins marqués. Nous retrouvons par exemple, un goût assez prononcé pour les sujets exotiques ou ayant trait au clergé.³⁴

Les auteurs s'accordent sur une narration de l'histoire, qui se veut très imagée. Les techniques de description des différentes scènes sont bien propres au genre, qui tend à faire du lecteur un spectateur « voyeuriste ». Le lecteur est ainsi pris en compte à chaque instant dans la conception même du récit et la narration s'adapte de façon à provoquer l'émoi du spectateur. Car c'est bien cela qui est recherché en premier lieu et qui fait l'unité de ces écrits : la découverte de la jouissance. On peut d'ailleurs s'amuser de trouver parfois le terme « Ces livres qu'on ne lit que d'une main » pour désigner ces écrits.³⁵ La présence de gravures, dans ce type d'écrit, est également un élément essentiel, que l'on retrouve régulièrement, toujours dans cette idée d'avoir des scènes figurées et précisément décrites.³⁶

La forme du « roman d'apprentissage » est bien souvent privilégiée. C'est en effet un lieu commun de la littérature érotique que de trouver l'ouvrage en question écrit à la première personne du singulier. Ce sont la plupart du temps « les

³² Le corpus sera expliqué à l'occasion d'une partie suivante.

³³ Marc André Bernier, *Libertinage et figures du savoir: rhétorique et roman libertin dans la France des Lumières (1734-1751)*, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 43

³⁴ P. Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I, op. cit.*

³⁵ L'expression est reprise dans le titre du livre de Jean Goulemot, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main: lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991.

³⁶ « La structure narrative est celle du voyeurisme. Les mises en abyme, les récits enchâssés, les reprises et les retours s'organisent d'ailleurs selon les vues du héros. » Patrick Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I, op. cit.*

mémoires » du personnage principal qui nous sont narrées, et cela sert encore une fois le schéma narratif des auteurs d'écrits érotiques. Par exemple, dans *l'Histoire de Dom Bougre*³⁷, il y a une alternance entre trois personnages (Saturnin, Suzon et Monique) qui tour à tour reprennent l'intrigue à la première personne afin d'illustrer leurs différentes expériences. On dégage également l'aspect éducatif de ce type de roman, souvent désigné d'ailleurs comme « roman de formation » par bon nombres de spécialistes. Cependant Jean-Marie Goulemot a tendance à affirmer que cette littérature s'adresse à un public expérimenté :

« Entendons nous, sauf dans le cas des lectures adolescentes, le roman pornographique n'apprend rien à son lecteur qu'il ne sache déjà que trop bien. La pornographie est bien certainement littérature de retrouvailles. »³⁸.

C'est une vision à nuancer puisqu'il est fort probable, au vu du ton pris dans ces écrits, qu'une partie du lectorat ne soit encore que novice en la matière ou qu'elle cherche à approfondir des connaissances dans le domaine sexuel. Prenons *l'Histoire de Dom Bougre* par exemple : une partie du récit se concentre sur les relations homosexuelles tout en utilisant un discours qui invite le lecteur à faire de même en justifiant ses bienfaits. Il est fort probable, compte tenu de l'argumentaire développé, qu'il s'agisse ici d'un plaidoyer pour une pratique encore inconnue d'une partie du lectorat.

Il y a également une utilisation récurrente de la raillerie et de la dérision. Le ton est souvent moqueur et les auteurs ne se privent pas d'user d'ironie. Tout d'abord, de manière espiègle, les auteurs s'amuse à faire revêtir un caractère sexuel à des mots qui n'avaient rien de tel à l'origine. Il s'agit d'après Jean-Marie Goulemot d'une « Erotisation possible et souvent réelle d'un vocabulaire qui n'appartient pas de lui-même au langage de l'amour. »³⁹. Il y a également un recours régulier à des anagrammes, ceci par jeu avec le lecteur. En effet, alors que certaines scènes sont assez « crues », les auteurs par une pudeur feinte, utilisent des anagrammes pour

³⁷ Jacques Charles Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, A Rome, Chez Philotanus ..., 1745.

³⁸ *De l'obscène et de la pornographie comme objets d'études*, Tours, Université de Tours, 1999.

³⁹ J. Goulemot, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main*, op. cit.

désigner des termes sexuels.⁴⁰ Parmi les quelques exemples que nous pouvons relevé, nous pouvons citer : « Ebugors » pour « bougres », « Medoso » pour « Sodome », « Brularnes » pour « branleurs » ou encore « Cleon » pour « le con ». Dans d'autres cas, l'anagramme sert à camoufler l'identité du personnage auquel l'auteur fait référence, c'est par exemple le cas avec *Thérèse philosophe, ou Mémoire pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice*⁴¹ où il est véritablement question du père Girard et de Mlle. Cadière et non pas de *P. Dirrag* et de *Mlle Eradice*⁴².

Au sein de ces romans, on retrouve parfois une sorte de « publicité » pour d'autres textes pornographiques. Plusieurs grands succès érotiques font en effet référence à d'autres livres du même genre dans une mise en abyme. *Thérèse Philosophe* expose ainsi une bibliothèque avec différents titres pornographiques célèbres :

« je parcourus tour à tour pendant les quatre premiers jours l'Histoire du Portier des chartreux, le Tourriere des Carmélites, l'Académie des Dames, les Lauriers Ecclésiastiques, Thémidore. Frétilton, & nombre d'autres de cette espèce »⁴³.

Le lecteur, a l'impression d'appartenir à un cercle fermé privilégié, où on se retrouve autour des grands succès pornographiques illicites de l'époque. Les clins d'œil aux autres ouvrages s'aperçoivent également dans les titres eux-mêmes. Ainsi, plusieurs titres reprennent l'*Histoire de Dom Bougre*. Rééditions, suites ou simples références, plusieurs titres sont évocateurs du *Portier des chartreux* : *Histoire de*

⁴⁰ Dominique Varry, Conférence « curiosa et lutte contre le livre pornographique aux XVIIe et XVIIIe siècle », Université Lyon 2 – ENSSIB, 10 décembre 2018

⁴¹ Jean-Baptiste de Boyer Argens et François-Xavier d'Arles de Montigny, *Thérèse philosophe, ou Mémoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice*, 1748.

⁴² L'auteur fait ici référence à une affaire qui fait grand bruit au début du XVIIIe siècle : le procès du père jésuite Girard, accusé d'avoir abusé de Catherine Cadière, de l'avoir mis enceinte, puis forcé à avorter. En réalité, il est peu question de cette affaire au sein de l'ouvrage qui a donc joué de cet événement pour attirer le lecteur.

⁴³ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Therese Philosophe ou Memoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice, avec l'histoire de Mme Boislaurier*, La Haye, A la Sphère, 1748. p.71.

*Gouberdom*⁴⁴, *Mémoires de Suzon*⁴⁵, *La Touriere des Carmélites*⁴⁶. Le caractère publicitaire de cette entreprise, au vu du succès du *portier*, est incontestable.

Même si des codes ne sont pas précisément établis pour ce genre de littérature, les écrits érotiques reprennent bien souvent les mêmes normes. Il ne faut toutefois pas oublier que ces conventions s'érigent dans un champ qui n'est pas celui de la librairie d'Ancien Régime mais bien dans un contexte de littérature clandestine.

⁴⁴ Jean Charles Gervaise de Latouche, *Histoire De Gouberdom, Portier Des Chartreux. Premiere Partie Premiere Partie*, Rome, 1783.

⁴⁵ *Mémoires de Suzon soeur de D.. B ... Portier des Chartreux, écrits par elle-même.*, A Londres, 1778.

⁴⁶ A.-G Meusnier de Querlon, *Histoire de la touriere des carmelites*, A La Haye, Chez Pierre Marteau, à l'Enclume, 1745.

II. LITTÉRATURE ÉROTIQUE, LITTÉRATURE CLANDESTINE

La littérature clandestine du XVIII^e a été largement étudiée et est bien connue des historiens. Parmi les travaux les plus complets, nous pourrions citer les ouvrages de Robert Darnton, sur lesquels s'appuient nos recherches. Nos allégations dans ce chapitre du mémoire se fondent également en grande partie sur les cours et séminaires dispensés par Dominique Varry à l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). Nous ne pouvons résolument pas passer outre une présentation des problématiques et de la situation de cette littérature prohibée pour mener à bien l'étude d'un tel sujet.

1. Littérature prohibée

L'existence d'une censure, quelle que soit sa forme et la récurrence de son utilisation semble être une constante dans l'histoire de l'humanité. Au XVIII^e siècle, elle revêt un certain nombre de particularités qu'il nous faut traiter dans le but d'éclairer qu'elles pouvaient être les conditions de circulation des écrits pornographiques à vocation satirique.

Les livres pornographiques sont indubitablement soumis au joug de la censure. Précisons qu'au XVIII^e siècle et jusqu'à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et de la librairie⁴⁷, c'est une censure préalable qui a lieu en France. Cela implique que les textes soient soumis à la censure avant même leur publication. De fait, un texte, ne peut légalement pas être imprimé sans permission du sceau⁴⁸. Cependant, il est inutile de préciser que les livres pornographiques ne se soumettent pas à cette censure et passent directement dans les circuits clandestins. En effet, il ne faut pas oublier que les mœurs sont encore largement dominées par la foi catholique qui a en horreur tout ce qui a trait à la sexualité. C'est une littérature qui est donc interdite par l'Eglise mais également par l'Etat, qui est garant des bonnes mœurs.

⁴⁷ Loi du 29 juillet 1881 : la censure n'a plus lieu d'être. Elle existe cependant sous une autre forme : la censure *à postériori*.

⁴⁸ La permission du sceau est délivrée par le garde des sceaux. C'est ce qu'on appelle un privilège, qui donne droit au texte d'être imprimé.

Il n'y a pas de codes à respecter pour écrire un livre jugé acceptable, Robert Darnton en donne cette indication : « Sont prohibés tous les livres qui blessent la religion, l'Etat, et les mœurs ». L'interdiction est donc large et des motifs aussi abstraits et subjectifs de prohibition suggèrent qu'il est facile de censurer un écrit qui ne plaît pas à l'Etat. Néanmoins, certains livres sont quand même hautement virulents et il n'y a alors aucun doute sur leur caractère licencieux.

Afin de connaître quels sont les livres prohibés par l'Eglise, il faut se référer à l'*Index librorum prohibitorum*⁴⁹. L'*Index* est mis en place et dirigé par le pape au XVI^e siècle⁵⁰. Il fait le catalogue des ouvrages qui sont interdits car jugés contraires aux mœurs prônées par l'Église. C'est un instrument géré par les institutions ecclésiastiques. Il peut parfois arriver qu'un auteur y figure pour la condamnation de l'ensemble de son œuvre.

Pour ce qui est de l'Etat, il se place en général du côté de l'Eglise. Le gouvernement ne possède pas de listes arrêtées, fixes et surtout publiées pour recenser les livres interdits et condamnables. Robert Darnton précise à cette occasion : « Toutes les prohibitions de livres circulent sous la forme d'édits ou de mandements qui se dispersent et se perdent. »⁵¹

En réalité, les autorités se rendent rapidement compte que de telles listes font de la publicité pour les livres interdits. Il y a en effet des livres qui sont interdits *de facto* sans qu'il n'y ait besoin de le mentionner.

« Mais je vois que la proscription, plus elle est sévère, plus elle hausse le prix du livre, plus elle excite la curiosité de le lire, plus il est acheté, plus il est lu... Combien de fois le libraire et l'auteur d'un ouvrage privilégié, s'ils l'avaient osé, n'auraient-ils pas dit aux magistrats de la grande police : « Messieurs de grâce, un petit arrêt qui me condamne à être lacéré et brûlé au bas de votre grand escalier ? » Quand on crie la sentence d'un livre, les ouvriers de l'imprimerie disent : « Bon, encore une édition ! »⁵²

⁴⁹ Liste des livres interdits. L'*Index librorum prohibitorum* subsiste jusqu'au concile de Vatican II dans les années 1960.

⁵⁰ Il s'agit du pape Paul IV lors du concile de Trente en 1559.

⁵¹ R. Darnton, *Édition et sédition*, *op. cit.*

⁵² Denis Diderot, Lettre adressé à un magistrat sur le commerce de la librairie dans Œuvres complètes de Diderot, Assézat et Tourneux (eds), Paris, 1876, vol. 18, p. 66

Le fait que la littérature pornographique soit condamnée et interdite induit forcément un motif de peine pour les contrevenants. Il n'y a pas de codes sur les peines encourues pour l'écriture, l'édition, l'impression, et la vente de tels livres. Les condamnations sont variables et ne sont pas forcément égalitaires pour tous. De même, des périodes avec un fort taux d'arrestation pour ce motif, alternent avec d'autres périodes où celles-ci se font rares. Pour la période 1740- 1749 il y aurait eu 200 incarcérations à la Bastille pour commerce de livres prohibés⁵³. Il s'agirait ensuite de l'embastillement de 77 libraires sur la période 1750-1789⁵⁴. En effet, à la Bastille, on trouve représentées davantage de professions précaires dont l'importance est moindre pour l'édition de ces livres, comme les colporteurs ou les « petits détaillants », que de personnages importants de la librairie.

En outre, cette censure ne semble pas avoir la même sévérité dans tous les rangs sociaux. En effet, on peut admettre que dans certains cas, la littérature pornographique soit plus ou moins tolérée. Dominique Varry relève l'exemple de la Popelinière⁵⁵, qui, pour pouvoir imprimer son ouvrage *Tableaux des mœurs du temps* demande à l'imprimeur Bonin d'acheminer une presse à son domicile⁵⁶. Il est sous-entendu qu'il s'agit là d'une œuvre licencieuse. Cependant, Berryer, le lieutenant général de police, informé par Bonin, donne son accord. Cela montre que la limite de la prohibition et de la condamnation est assez souple et toute relative au statut social de chacun.

L'affaire de la publication de la première édition de l'*Histoire de Dom Bougre* est révélatrice du même fait. L'affaire débute en décembre 1740 avec l'arrestation de colporteurs vendant des exemplaires de *Dom Bougre*. Après enquête,

⁵³ M.A. Bernier, *Libertinage et figures du savoir, op. cit.* : « [...], pour une période comprise entre 1740 et 1749, l'incarcération de deux cents prévenus qui, pour moitié, sont des auteurs et, pour l'autre, des libraires, des ouvriers ou des colporteurs. » p.35

⁵⁴ R. Darnton, *Édition et sédition, op. cit.*

⁵⁵ Alexandre Jean Joseph Le Riche de La Popelinière (aussi écrit Poupelinière) 1693- 1762. Personnage important du royaume de France.

⁵⁶ Il faut à cette époque une autorisation pour imprimer un texte.

interrogations de témoins et de suspects,⁵⁷ la police arrête, début mai 1741, un dénommé Billard. Cet individu est suspecté par la police d'être, avec Gervaise de La Touche, un des deux auteurs du livre licencieux. Cependant, dès le 9 mai, l'auteur présumé est libéré, et Gervaise de La Touche n'est plus inquiété non plus, ce qui peut sembler tout à fait surprenant. Pourquoi une telle indulgence ? Plusieurs hypothèses demeurent. Il est possible que Gervaise de La Touche se soit livré aux autorités et ait fait amende honorable. Mais il est plus probable que Gervaise de La Touche et Billard disposaient de protecteurs qui sont intervenus auprès des autorités. En effet, pour les producteurs de livres licencieux, il semble qu'il y ait la nécessité d'obtenir la protection de grands seigneurs.

Les livres pornographiques n'ont pas le monopole des condamnations. Il semble que les arrestations dépendent également des préoccupations immédiates qui incombent au gouvernement du royaume. Par exemple, J.-M. Goulemot cite 22 affaires concernant la pornographie sur 40 lettres de cachet pour « délits de librairie ». Aussi constate-t-on qu'après l'attentat de Damiens⁵⁸, les arrestations dans le monde du livre se font surtout pour motifs religieux.

Tous les livres prohibés sont logés à la même enseigne et il n'est pas de distinction entre eux de la part du gouvernement. Cette catégorie de livres est regroupée sous la large appellation de « livres philosophiques »⁵⁹.

Les mesures de censure et de répression sont néanmoins jugées inefficaces par les historiens. En effet Daniel Roche explique :

« L'action des policiers de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI n'a pas empêché la circulation des écrits interdits ni la diffusion des contrefaçons ; pour certains livres elle a été la meilleure des publicités. Si elle rendait l'exercice des métiers du livre dangereux, selon qu'on choisissait la voie du lucre et du risque ou celle de la sagesse, elle activait plus encore

⁵⁷ Pour plus de détails, voir : Emmanuel Boussuge, « Histoire de la première édition de Dom Bougre (1740) », *Dix-huitième siècle*, 6 juillet 2017, n° 49, p. 393-418.

⁵⁸ Le 5 janvier 1757, un dénommé François Damiens poignarde Louis XV et le blesse. Il est déclaré régicide et est soumis au supplice puis à la mort en place publique.

⁵⁹ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

les curiosités et les ressentiments. Comme l'a écrit Tocqueville, « une complète liberté de la presse eut été moins dommageable. »⁶⁰

La littérature pornographique s'établit donc dans un marché clandestin qui semble assez efficace pour impacter les mentalités.

2. Le marché de la littérature clandestine érotique

L'interdiction de cette littérature érotique entraîne tout un ensemble d'inconvénients pour la production, la vente et la procuration de ces livres. Les écrits érotiques passent alors dans le marché du livre clandestin qui regroupe toutes sortes de livres interdits, n'ayant pour beaucoup aucun rapport avec de la pornographie. Les réseaux clandestins ne diffèrent généralement pas suivant les types de livres, et c'est sur la globalité de ces réseaux qu'il faut se pencher pour essayer de dégager les circuits qu'empruntent les écrits de nature pornographique au XVIII^e siècle.

Une des pratiques d'édition que l'on retrouve systématiquement, aussi bien pour les livres pornographiques, que pour les ouvrages clandestins en général, est l'inscription de fausses adresses⁶¹. En effet, il paraît évident qu'en tant que livre prohibé, celui-ci ne va pas afficher les auteurs du délit en page de titre. Nos lecteurs pourront trouver en annexes les pages de titres de différentes éditions des textes qui composent notre corpus sur lesquelles nous pouvons constater l'absence d'auteurs mais aussi la mention de fausses adresses.⁶²

Les fausses adresses ont incontestablement vocation à protéger les imprimeurs du texte en question, ainsi que les différents collaborateurs du circuit clandestin. L'identification des livres par l'historien en est d'autant plus complexe :

⁶⁰ Roger Chartier et Henri-Jean Martin (eds.), *Histoire de l'édition française. Tome 2, Le Livre triomphant, 1660-1830*, op. cit. p. 91 (Daniel Roche)

⁶¹ Patrick Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle.*, op. cit.

⁶² Se reporter aux figures 1 à 5 en annexes.

« *The places and dates of publication appear as on the originals, despite the use of obvious false addresses such as “Rome” and “Philadelphie,” because in many cases – “Londres,” “Cologne” – one cannot know for sure whether the address is false or not.* »⁶³

Les impressions peuvent être véritablement étrangères, surtout compte tenu de l'importance de la production clandestine hors des frontières du royaume, mais il s'agit aussi souvent de fausses adresses étrangères qui masquent dans de nombreux cas une impression française.

Les fausses adresses étrangères sont parfois complètement imaginaires : « Chez Marteau à Enclume », par exemple.⁶⁴ On retrouve également régulièrement l'adresse « A Londres », des adresses hollandaises, ainsi que des adresses américaines comme « Philadelphie ». Les fausses adresses revêtent aussi une certaine dimension « publicitaire ». La plupart du temps, on constate que l'on a affaire à un ouvrage licencieux. Grâce à la page de titre, on devine aisément le caractère pornographique de l'œuvre.

Enfin, l'aspect dominant de ces fausses adresses reste sans doute le sarcasme et la dérision affichés et prônés par les auteurs qui s'amuse de la censure. En ce qui concerne notre sujet précisément, les livres pornographiques qui traitent de thèmes monastiques peuvent avoir des adresses comme « Luxuropolis », « Au temple de la vérité », « aux dépens des Quakers », « À Rome », « aux dépens des Couvents », etc.

Etant donné le caractère illégal de ce genre d'ouvrages, ceux-ci sont très souvent imprimés à l'étranger avant d'être acheminés en France. Bien que certains ouvrages soit imprimés au sein même des frontières, il est tout de même très courant qu'ils le soit hors de France, avant d'être transportés à l'intérieur du pays. Il y a plusieurs centres importants, à la périphérie du royaume, qui se chargent de produire les livres clandestins. Parmi les plus importants nous pouvons citer la société typographie de Bouillon, dans l'actuelle Belgique, Avignon qui n'appartient pas

⁶³ Robert Darnton, *The corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*, New York, Etats-Unis d'Amérique, 1995, p.4 « Les lieux et dates de publication apparaissent comme sur les originaux, malgré l'utilisation de fausses adresses évidentes comme « Rome » ou « Philadelphie », car dans de nombreux cas –« Londres », « Cologne »- on ne peut savoir avec certitude si cette adresse est fausse ou non. »

⁶⁴ Exemple : A.-G. Meusnier de Querlon, *Histoire de la touriere des carmelites*, op. cit.

encore au royaume⁶⁵, mais également la société typographique de Neuchâtel. Cette dernière a été étudiée en détails par Robert Darnton, qui en montre les mécanismes. Il est nécessaire pour notre sujet, de se pencher sur le fonctionnement de cette STN pour comprendre le fonctionnement des réseaux clandestins qui structurent le commerce de livres pornographiques antimonastiques. Il s'agit en effet d'un cas particulier car un des seuls, si ce n'est le seul, lieux d'impression clandestins où les archives ont été intégralement conservées⁶⁶ :

« Ces archives sont si riches qu'elles donnent – nous l'avons dit – une exceptionnelle vue d'ensemble sur le monde du livre illégal, et elles nous permettent notamment d'étudier le rôle de l'éditeur face à la demande qui s'exprime sur le marché littéraire. »⁶⁷

La période d'« apogée » de l'activité de la STN se situe des années 1771 à 1784, d'après Darnton. C'est une période qui semble importante pour la publication de livres clandestins pornographiques car les documents qui constituent notre corpus d'écrits érotiques antimonastiques sont nombreux à avoir été publiés entre ces deux dates.⁶⁸

Il n'existe pas de listes fixes des ouvrages prohibés, comme nous l'avons dit plus tôt, mais il existe bien des catalogues de vente, eux même clandestins, qui nous indiquent quels sont les livres interdits à succès⁶⁹ : « Ces catalogues clandestins circulent partout dans les circuits illégaux, bien qu'ils aient échappé à l'attention des bibliographes modernes. »⁷⁰. Les livres dits « philosophiques » sont donc connus des libraires, qui peuvent, au moyen de ces catalogues, faire leur choix de livres prohibés. Les libraires ont financièrement tout intérêt à faire le commerce de ce genre de livre,

⁶⁵ L'annexion d'Avignon ne se fait qu'en 1791.

⁶⁶ « Des douzaines d'imprimeries poussent comme des champignons autour du Royaume pour satisfaire la demande qui s'y fait sentir à l'intérieur. Aujourd'hui, elles ont disparu sans laisser de traces, à l'exception d'une seule : la Société typographique de Neuchâtel (STN), l'unique maison d'édition du XVIIIe siècle dont il reste des archives complètes. ». R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit

⁶⁷ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

⁶⁸ La présentation et l'explication du corpus fera l'objet d'une autre partie.

⁶⁹ Voir archives de la STN

⁷⁰ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

parce que d'une part, il y a une forte demande du public⁷¹, mais également parce que ce genre de livre s'achète aussi plus cher. Pour ce qui est du prix, le coût du livre se base en général sur le prix par feuilles. Dans le cas d'un écrit prohibé, le prix est doublement plus cher qu'un livre autorisé : « Or, les échanges en littérature prohibée se font à un taux spécial, normalement deux feuilles d'un livre ordinaire contre une feuille d'un livre philosophique ». ⁷², même si ces prix restent variables. Cela revient à dire que le livre prohibé se caractérise aussi par son coût, plus cher que les livres standards.

Pour ce qui est de l'acheminement des ouvrages au sein du royaume de France, les contrevenants montent toutes sortes de stratagèmes, comme la possession de deux catalogues différents, un pour montrer aux autorités, un autre pour proposer des livres interdits aux libraires. Le transport se fait également très prudemment, avec des moyens variés et astucieux. Le rôle des colporteurs est très important dans toute cette entreprise.⁷³ De fait, c'est souvent par le biais des colporteurs que la police arrive à démanteler un réseau de commerce de livres interdits. C'est également de façon régulière que les colporteurs sont arrêtés pour ce motif. Il est, en effet, plus pratique de vendre ces livres « sous le manteau », plutôt que dans une librairie, bien que cela se fasse aussi. Enfin, la foire de Beaucaire est un événement important dans la vente du livre clandestin : « Il est vrai que les foires demeurent les étapes les plus importantes de ses itinéraires. ». Au mois de juillet, les livres clandestins transitent dans la ville et sont vendus à l'occasion de ces foires qui se tiennent au mois de juillet. Les autorités ne sont d'ailleurs pas sans ignorer cela, et la police fait parfois des descentes à la foire afin d'endiguer le système du marché clandestin.

Si le livre érotique est aussi pourchassé, c'est indéniablement pour son traitement de la sexualité, mais également car dans ce genre se développe une critique sociétale non négligeable.

⁷¹ *Ibid.* « Plus un livre est condamné par les autorités, plus il est demandé par le public ; mais plus il est demandé, plus il est contrefait. »

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.* « Tous s'accordent à les considérer comme des agents fondamentaux dans la diffusion des livres interdits, mais personne ne parvient réellement à les cerner. »

III. UN GENRE CRITIQUE ?

« Peu de monde ose se hasarder à voir dans pareils textes – en dehors des œuvres incandescentes de Sade, publiées seulement après 1789 et non prises en compte ici – autre chose que des fictions légères et divertissantes. »⁷⁴

Le caractère philosophique des romans pornographiques est loin d'être une évidence. Nous pouvons, nous lecteurs contemporains, être étonnés de ce qui nous semble être un « mélange des genres » bien peu prévisible. Pourtant, il s'agit là d'une sorte de constante du roman libertin, qui avec des arguments plus ou moins philosophiques, vise presque toujours le même but : dénoncer.

1. L'écrit érotique comme prétexte à la critique ?

Plusieurs historiens, ont, ces dernières décennies, et même très récemment⁷⁵, pris parti d'exposer les ressorts philosophiques dont usent les œuvres pornographiques. Alors que les écrits du marquis de Sade, restent bien connus comme renfermant des passages argumentatifs de nature philosophique, les travaux actuels se penchent davantage sur la présence de ce phénomène dans la littérature érotique du XVIII^e siècle, en général. Précisons, que nous ne traiterons pas de Sade dans ce mémoire, pour unique raison que la publication de ses écrits intervient après la Révolution française. Néanmoins, ses textes qui sont écrits dans le même contexte que celui auquel nous nous intéressons peuvent éventuellement s'avérer servir nos arguments mais viendraient fausser notre analyse de la réception et de l'insertion des écrits érotiques dans un débat du temps, à savoir avant 1789.

Comme nous l'avons vu plus tôt, les écrits érotiques sont indifféremment classés dans la catégorie des « livres philosophiques », interdits au même titre que tous les livres prohibés. Cette association, au sein du large corpus qu'est la littérature clandestine, ne signifie pas d'emblée un rapprochement des genres. Néanmoins,

⁷⁴ Didier Foucault, « Des philosophes dans le boudoir ? Apports philosophiques des romans libertins aux combats des Lumières », *Littératures classiques* 2017/2 (N° 93), p. 169-184.

⁷⁵ Nous avons eu par exemple la surprise de voir paraître un livre traitant de cette problématique quelques mois avant notre présent mémoire, ce qui vient affirmer l'actualité d'un tel sujet : Colas Duflo, *Philosophie des pornographes: les ambitions philosophiques du roman libertin*, Paris, Editions du seuil, 2019, 300 p.

pour ce qui est du cas de la littérature pornographique et philosophique, Didier Foucault, dans son article « Des philosophes dans le boudoir ? Apports philosophiques des romans libertins aux combats des Lumières », rappelle que les ennemis de ces deux genres sont les mêmes et que les combats menés au sein du réseau clandestin sont semblables. Il paraît alors logique qu'ils adhèrent à des opinions équivalentes.⁷⁶ La proximité de ces deux genres dans les réseaux clandestins rendent-ils favorable ce que Colas Duflo appelle une « hybridité » ?⁷⁷

Ce qui est certain c'est que le lectorat n'est pas étranger à une telle association des genres. Le recours à la philosophie au sein des écrits érotiques suggère l'existence d'un public averti qui serait friand de littérature clandestine dans son ensemble.

Certains auteurs voient dans ce rapprochement de la philosophie et de l'obscène un élément constituant des écrits érotiques :

« Libertin : l'ambiguïté que comporte ce mot offre une première indication pour concevoir l'alliance qui, au XVIII^e siècle, se noue entre récits licencieux et savoirs philosophiques »⁷⁸.

« De sorte que ce qui compte, ce sont moins les influences exercées par la philosophie contemporaine sur Gervaise de Latouche ou le marquis d'Argens que la part éclatante de leur roman sur le chantier philosophique. Tout ce que la philosophie doit à ces récits obscènes ! Tout ce que le roman libertin apporte aux Lumières ! »⁷⁹

Les auteurs de littérature pornographique ne sont également pas, pour certains d'entre eux, étrangers à la philosophie, et aux débats du XVIII^e siècle. *Thérèse Philosophe*, probablement écrit par Jean Baptiste Boyer d'Argens, *L'Histoire de Dom Bougre*, *Erotika Biblion*, *La Touriere des Carmélites* et d'autres nous montrent que, si ce ne sont des philosophes, les auteurs sont des gens de lettres, parfois proches du pouvoir et sont sans doute insérés dans ces réseaux de sociabilité du

⁷⁶ Didier Foucault, « Des philosophes dans le boudoir ? Apports philosophiques des romans libertins aux combats des Lumières », *Littératures classiques* 2017/2 (N° 93), p. 169-184

⁷⁷ Colas Duflo, *Philosophie des pornographes: les ambitions philosophiques du roman libertin*, Paris, Editions du seuil, 2019, 300 p.

⁷⁸ M.A. Bernier, *Libertinage et figures du savoir*, op. cit. p. 14

⁷⁹ P. Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIIIe siècle. I*, op. cit.

XVIII^e siècle, dans lesquels sont débattus bon nombre de problématiques que l'on retrouve au sein des écrits érotiques. En conséquence, nombres de ces romanciers libertins sont en liaison avec les milieux philosophiques du siècle des Lumières.⁸⁰ Les plus grands philosophes eux-mêmes semblent s'être livrés à quelques écrits licencieux :

« Montesquieu, Diderot, Voltaire n'ont d'ailleurs pas dédaigné, à la faveur de quelques fictions romanesques, de laisser leur plume se hasarder vers ce genre littéraire fort apprécié du public. »⁸¹

Il est donc aujourd'hui, globalement admis que l'essentiel de la littérature érotique du XVIII^e siècle revêt un caractère philosophique, et ceci pour les œuvres les plus connues mais aussi d'autres dont le succès est moindre.

D'un point de vue littéraire, il peut sembler risqué d'insérer des passages philosophiques dans un roman qui se veut érotique. N'est-ce pas, en quelque sorte, trahir le lecteur ? C'est ce qu'il peut sembler au premier abord. Mais les deux genres revêtent aussi des similitudes qui facilitent leur cohabitation au sein d'un même ouvrage. Il y a dans ces écrits, la promotion de valeurs qui se trouvent être complémentaires. C'est en quelque sorte la théorie et la pratique. On retranscrit et on tire parti de la philosophie des Lumières et on la met en application dans des scènes crues. Prenons l'élément philosophique que nous retrouvons constamment : le recours à la nature. Il semble en effet, qu'il y ait la volonté de déculpabiliser l'acte sexuel en faisant recours à divers types d'arguments qui s'appuient tous sur le côté naturel de l'entreprise : l'Homme a des pulsions sexuelles, qu'il lui faut assouvir au même titre que de boire et de manger. Les Lumières érigent un modèle fondé sur la raison qui va dans le même sens. Le fait même d'affirmer la supériorité de la nature sur l'Homme, revient à critiquer indirectement l'Eglise et le modèle qu'elle prône. Comment, dans une société qui devrait, selon les Lumières, se fonder autour du bonheur individuel⁸², peut-il exister des monastères où les habitants doivent

⁸⁰Didier Foucault, « Des philosophes dans le boudoir ? Apports philosophiques des romans libertins aux combats des Lumières », *Littératures classiques* 2017/2 (N° 93), p. 169-184.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² La notion de bonheur individuel apparaît officiellement dans la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, en 1776

réprouver leur instinct naturel ? Les écrits érotiques reprennent cette idée.⁸³ Pour simplifier un peu grossièrement, les écrits érotiques, à l'aide de ces arguments des Lumières, participent à faire du système ecclésiastique un modèle que, nous, contemporains pourrions qualifier de « contre-nature ». C'est également une dénonciation de l'Etat et de la loi qui perpétuent cela. Cette critique se retrouve dans un grand nombre d'écrits érotiques, mais nous verrons plus tard, les spécificités des accusations contre le monachisme.

La forme initiatique est également répandue dans les deux types d'ouvrages. Il y a toujours une pédagogie, un apprentissage, qu'il s'agisse d'une initiation à la sexualité ou à la philosophie. Catherine Langle, dans sa thèse *L'ombre du cloître au XVIIIe siècle*, affirme ceci : « L'initiation libertine est donc double : initiation au plaisir et initiation aux « Lumières »⁸⁴.

Enfin, n'est-ce pas aussi ce que le public recherche quand on sait que le « best-seller »⁸⁵ en la matière, *Thérèse Philosophe*, annonce dans son titre le recours à la philosophie ? Nous pourrions même aller jusqu'à prétendre que c'est l'utilisation de la philosophie qui fait de l'ouvrage pornographique un des plus grands succès du genre. Nous n'avons qu'à regarder les plus grands succès érotiques du XVIII^e pour s'en rendre compte : *Dom Bougre* et *Thérèse Philosophe* en témoignent.

Les critiques présentes au sein des ouvrages érotiques peuvent alors représenter une arme contre le monachisme, ou contre des institutions ou des autorités. Reste alors à savoir si les critiques contenues dans ces livres ont un quelconque poids politique.

⁸³ « Pour Vartanian, nombreux sont les points communs qui ont réuni au 18^e siècle le « courant des Lumières » et le « courant érotique » : l'idée de nature, le culte du bonheur, l'apologie des passions, et le « sensualisme » comme doctrine philosophique. » Jean Maenil, « Le corpus érotique : de l'«érudition lascive» à l'histoire des mentalités », *Dix-huitième Siècle*, 1998, vol. 30, n° 1, p. 51-65.

⁸⁴ Catherine Langle, *L'ombre du cloître au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1994. p.88

⁸⁵ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

2. Une arme politique ?

L'écrit érotique est donc le lieu de scènes érotiques, de dissertations philosophiques, mais également de dénonciations. La clandestinité facilite le recours à une critique, qui peut, à l'occasion, se faire très virulente. Le fait de retrouver liées philosophie, pornographie et dénonciation, permet de se demander si l'écrit érotique n'est pas en définitive une arme politique de première main.

Il est possible de déceler la fonction plurielle que revêt l'objet d'étude. Le divertissement et la satire se trouvent étroitement mêlés, si bien que la délimitation des deux n'est pas toujours très claire. Les dissertations philosophiques s'adjoignent très souvent de passages virulents à l'encontre d'un système ou d'une personne. Une des cibles privilégiées, au XVIII^e siècle est la maîtresse du roi. Les mœurs dissolues du roi, sont, à cette époque, bien connues, il n'y a qu'à juger de la célébrité et de l'importance de Madame de Pompadour. Les écrits érotiques n'ont pas le monopole en ce qui concerne ces railleries puisqu'elles se retrouvent dans de nombreuses sphères de la société et au sein même de la cour. Mais les écrits érotiques s'emparent bien vite du sujet et dénoncent les mœurs dissolues du roi en les illustrant.

On retrouve ainsi des romans érotiques tels que *Anecdotes sur Madame la comtesse du Barri*⁸⁶ où la principale protagoniste est bien la maîtresse du roi Louis XV. D'après Robert Darnton, il s'agit du deuxième ouvrage clandestin le plus demandé à la STN⁸⁷, ce qui témoigne du succès de cette littérature. Il existe aussi des chansons :

« [...] Regardez le doyen des Rois
 Aux genoux d'une drôlesse,
 Dont jadis un écu tournois
 Eût fait votre maîtresse,
 Faire auprès d'elle cent efforts
 D'une façon lubrique,

⁸⁶ Mathieu-François Pidansat De Mairobert, *Anecdotes sur M. la Comtesse Du Barri*, A Londres, 1776.

⁸⁷ Robert Darnton, *The corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*, New York, Etats-Unis d'Amérique, 1995, 260 p.

Pour faire mouvoir les ressorts
De sa machine antique.

Mais c'est en vain qu'il a recours à cette grande prêtresse.
Au beau milieu de son discours
Il retombe en faiblesse ;
De cette lacune, dit-on,
En son âme elle enrage,
Mais un petit coup d'aiguillon
Bientôt la dédommage. [...] »⁸⁸

Cette chanson n'est pas à proprement parlé ce que l'on pourrait appeler « érotique », néanmoins elle calomnie en s'attaquant à la sexualité du roi et de ses maitresses⁸⁹. En cela, la sexualité, est parfois utilisée comme un moyen de dénigrement :

« Troisième impossibilité enfin de mener à bien une enquête sur les poursuites engagées contre les écrits licencieux, c'est le rôle à chaque fois plus important que joue la pornographie dans le libelle politique »⁹⁰

Si la sexualité est un moyen d'attaquer la politique gouvernementale, ou bien le roi et ses maitresses, il n'est pas étonnant de voir fleurir une importante production de livres pornographiques dédiée à ces personnages. Nous avons cité les *Anecdotes de Madame la Comtesse du Barri* (s'écrit aussi Barry), il y a également d'autres titres comme *Les Amours de Zéokinizul, roi des Kofirans, ouvrage traduit de l'arabe*

⁸⁸ Émile Raunié (éd.), *Recueil Clairambault- Maurepas. Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, Paris, Quantin, 1883, vol. 8, p. 203-206.

⁸⁹ Attention, ce n'est pas un texte destiné à être chanter dans la rue, mais à être lu et dans un cercle assez restreint. Ce genre de textes circulent dans les milieux aristocratiques de la cour et a une diffusion très limitée. C'est une frange de la cour qui pratique la calomnie.

⁹⁰ J. Goulemot, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main, op. cit.*

du voyageur *Krinelbol*⁹¹ par exemple, qui utilise un anagramme pour désigner « Louis Quinze », ou encore *Les Amours de Charlot et Toinette*⁹².

Aussi, les écrits qui retranscrivent la sexualité du roi contribuent à miner son autorité :

« Au demeurant, il est vrai que la pornographie, et tout particulièrement les pamphlets érotiques consacrés à la reine (comme le célèbre *Les Amours de Charlot et de Toinette*, 1779) a servi le mouvement général de désacralisation de la monarchie. »⁹³

Dans les années 1750, une campagne contre les mœurs de Louis XV se déchaîne ainsi. Le fait que Madame de Pompadour, qui n'est alors plus la maîtresse du roi reste à la cour provoque le scandale et crée le mécontentement de l'aristocratie. Louis XV finit par demander au pape l'annulation du mariage de Madame de Pompadour, pour que la présence de celle-ci à la cour soit mieux tolérée. Finalement, l'annulation du mariage n'a pas lieu, mais cela montre bien que la campagne de dénigrement, à laquelle les écrits érotiques participent largement, a son effet sur le roi qui décide de prendre en compte une opinion qui lui est défavorable.

Nous pouvons légitimement penser que c'est à partir de ces constats que Robert Darnton pose son postulat selon lequel la littérature érotique, comprise dans la littérature clandestine, affaiblit l'autorité et la sacralité royale :

« Qu'on y entende seulement la certitude qui est la mienne que le registre du grossissement, de l'outrance, du bouleversement des valeurs, du dévoilement des secrets qui fut celui de la littérature clandestine contribua, non pas directement, mais par médiations- dont celle de l'instillation, de la cumulation, de la répétition-, à saper la raison d'être de l'ordre ancien et à en miner l'autorité, donc la force dans les esprits. »⁹⁴

Ainsi, les écrits érotiques, de par leur usage de la philosophie à des fins satiriques, établissent une critique qui n'est pas sans effet, et qui peut même s'avérer, à l'occasion, avoir un quelconque poids politique. Cette littérature s'oppose à

⁹¹ *Les Amours de Zéokinizul, roi des Kofirans, ouvrage traduit de l'arabe du voyageur Krinelbol*, Amsterdam, 1746

⁹² *Les Amours de Charlot et Toinette, pièce dérobée à V...*, 1779

⁹³ J. Goulemot, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main*, op. cit. p. 37

⁹⁴ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

beaucoup de principes soutenus par le pouvoir, mais elle critique aussi de façon parfois très virulente l'Eglise et surtout le monachisme.

L'UTILISATION DE LA FIGURE MONACALE DANS LES ECRITS EROTQUES

Les conventuels ont eu leurs lots de représentations au sein d'écrits érotiques et ce depuis la naissance même de ce genre. Au XVIII^e siècle, le développement d'un antimonachisme de plus en plus prononcé, et le recours à des arguments de type philosophiques au sein des écrits érotiques vient interroger sur cette drôle d'association.

Cette cohabitation entre écrits érotiques et critiques de la vie conventuelle et de ses préceptes, amène forcément à se poser la question : Est-ce les écrits érotiques qui contribuent au développement de l'antimonachisme et qui ont une influence directe sur celui-ci, ou bien est-ce le mouvement antimonastique du siècle qui inspirent les auteurs ?

I. L'ANTIMONACHISME AU XVIII^E SIECLE

L'antimonachisme n'est pas né avec le XVIII^e siècle, mais revêt, lors du siècle des Lumières une intensité et une particularité qui est propre à la période. Cette critique, intimement liée à l'esprit des Lumières va de pair avec un mouvement anticlérical, lui aussi en plein essor.

1. Une remise en cause des institutions ecclésiastiques

« L'un des points communs entre le roman libertin et l'effervescence des Lumières hétérodoxes est la contestation de la religion catholique »⁹⁵.

En effet, le XVIII^e siècle se caractérisant par une entrée dans un nouveau paradigme, a pour principal composante une remise en cause des institutions ecclésiastiques, comme nous l'avons déjà introduit. L'anticléricalisme n'est pas une notion du XVIII^e siècle, mais nous utiliserons ce terme par souci de commodité pour désigner ces luttes contre l'influence de l'Eglise et de ses institutions.

Chartier parle d'une « déchristianisation » de la société :

⁹⁵ C. Duflo, *Philosophie des pornographes*, op. cit. p. 27

« Par son ampleur et sa radicalité, la déchristianisation du temps des Lumières constitue l'un des bouleversements les plus massifs des manières d'être au monde des Français d'avant 89 »⁹⁶

Cette phrase tend à exposer la déchristianisation comme une évidence du siècle, qui serait globale et universelle, mais il ne faut pas oublier non plus que c'est un phénomène qui est difficilement définissable et identifiable, et ne semble pas avoir touché toutes les couches de la population française, ni même toutes les régions géographiques.

« Ainsi, ce que Michel Vovelle finit par appeler, avec et après beaucoup de précautions, « déchristianisation » (au sens de recul de la pratique religieuse et de détachement vis-à-vis des institutions ecclésiastiques) n'est qu'un aspect d'une plus vaste mutation que le « discours » des testaments a permis de mieux cerner. »⁹⁷

La déchristianisation entend aussi ce que Kley appelle une « sécularisation des mentalités ».⁹⁸ Dans l'ouvrage *From deficit to deluge: the origins of the French Revolution*, il est question d'une évolution des mentalités, amorcée au XVI^e siècle avec les guerres de religion et qui se développe jusqu'au XVIII^e siècle :

« What accounts for this seismic shift in attitudes toward religion and political power as well as in the relation between them over the course of two centuries? The textbook answer is of course the secularization of mentalities for which the shorthand is the Enlightenment. Yet, though far from untrue, this answer begs the question because the Enlightenment in France was not quite like that elsewhere in Europe or in America, being unique in the degree of its anticlericalism and hostility to revealed religion. The nature of the French

⁹⁶ R. Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit p. 155

⁹⁷ Jean Delumeau, « Au sujet de la déchristianisation », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1975, vol. 22, n° 1, p. 52-60. Il est question dans cet article de l'ouvrage de Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Plon, 1973, 697p. qui base son analyse de la déchristianisation sur l'étude des testaments du XVIII^e siècle. L'ouvrage et l'article qui en fait un compte rendu, exposent le fait que la déchristianisation n'est pas effective partout (selon les régions, les milieux urbains ou ruraux, les couches « éclairées » ou non de la société). Le terme est néanmoins applicable au siècle, mais il faut l'employer avec précautions en ayant en tête toutes les idées qu'ils sous-entend, que le simple mot ne permet pas toujours d'appréhender.

⁹⁸ *From deficit to deluge: the origins of the French Revolution*, Stanford, Calif, Stanford University Press, 2011. C'est un ouvrage collectif, qui comprend plusieurs chapitres, exposant tous à tous les différentes origines possibles et probables de la Révolution française.

Enlightenment thus calls for an explanation in turn, one that cannot bypass developments between the sixteenth and eighteenth centuries.³ One such development is religious, and may be introduced by a certain number of crucial turning points, among them the conversion of Henry IV and Louis XVI's decision to flee Paris. »⁹⁹

Prises conjointement, plusieurs études permettent de démontrer ce relatif détachement de la religion dans les mentalités. Parmi les nombreux travaux effectués, nous pouvons citer par exemple l'étude un peu surprenante de Reynald Abad, qui, en se basant sur l'analyse de la consommation de viande à Carême à Paris sous l'Ancien Régime, vient appuyer cette affirmation¹⁰⁰. Cette démonstration prise indépendamment ne démontre certes pas une sécularisation des mentalités, mais associée à une série d'autres exemples qui vont dans le même sens, vient affirmer la prise de distance de la société avec un certain nombre de rituels religieux très présents autrefois.

Une transformation du rapport à la religion étant avérés, plusieurs facteurs viennent expliquer cette prise de distance entre une certaine partie de la population et l'Eglise. N'étant certes pas spécialistes en la matière, nous ne pouvons répertorier exhaustivement les raisons et les évolutions mentales qui portent une incidence sur un développement anticlérical. Nous pouvons cependant relever que ceux que l'on appelle « philosophes des Lumières », par les idées qu'ils véhiculent, servent très certainement ce recul de la dépendance des populations à la religion.

⁹⁹ « Qu'est ce qui explique le changement radical d'attitude envers la religion et le pouvoir politique aussi bien dans leur relation pendant deux siècles ? La réponse classique est bien sûr la sécularisation des mentalités pour laquelle le raccourci est les Lumières. Pourtant, loin d'être fausse, cette réponse soulève un questionnement car les Lumières en France sont sans équivalent en Europe ou en Amérique, étant uniques par leur degré d'anticléricalisme et de leur hostilité à l'égard de la religion. La nature des Lumières françaises appelle à son tour une explication, qui ne peut pas passer outre les développements entre le XVIe et le XVIIIe siècle. Un tel développement est religieux et peut être introduit par un certain nombre de tournants décisifs, parmi eux étant la conversion d'Henry IV et la décision de Louis XVI de fuir Paris. » *Ibid.*

¹⁰⁰ Reynald Abad, Un indice de déchristianisation ? L'évolution de la consommation de viande à Paris en carême sous l'Ancien Régime dans *Revue historique dirigée par MM. G. Monod et G. Fagniez, 1999, Gallica*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56211331.image.r=revue+historique.f31.pagination.langFR>, (consulté le 21 avril 2019). « Au fil du siècle [XVIIIe siècle], les Parisiens furent donc de plus en plus nombreux à faire gras en carême et à violer l'un des principaux interdits de l'Église, ce que confirment les témoignages des contemporains ». p. 275.

Certains traités de grandes figures des Lumières en sont les témoins et rendent compte de la virulence de la critique envers les institutions ecclésiastiques. Car c'est avant tout un anticléricalisme, et il serait dangereux d'y voir un « athéisme », voir une « laïcité » avant l'heure ¹⁰¹. N'oublions pas que la plupart de ces philosophes étaient également croyants. Le XVIII^e siècle voit fleurir les traités non pas contre le catholicisme lui-même, mais envers ses institutions.

Le lecteur ne devra pas omettre qu'en matière anticléricale, les critiques sont peu ou prou celles que l'on trouvait déjà lors de la Réforme. La France, bien que majoritairement catholique a forcément été impactée par les débats ouverts dès le XVI^e siècle.

On pourrait se hasarder également à voir plus qu'une coïncidence entre l'apogée de ce phénomène et la volonté politique de l'Etat d'affermir son pouvoir sur l'Eglise. En effet, le XVIII^e siècle est un moment de renforcement de ce que l'on appelle le gallicanisme. De manière très simplifiée, nous pourrions décrire ce concept comme un phénomène où l'Eglise de France tend de plus en plus à se détacher de l'autorité de la papauté, pour se rapprocher de celle du roi. L'Eglise se modifie de même que le rapport à la religion. C'est donc une période de transformation, où les institutions cléricales ne semblent plus répondre aux enjeux sociétaux, du moins du point de vue de la partie dite « éclairée » de la population.

Au cœur de la pensée anticléricale des Lumières, le monachisme est remis en cause.

2. Antimonachisme : histoire et état des lieux

Le monachisme sous sa forme cénobitique, tel que nous pouvons encore le rencontrer aujourd'hui dans nos sociétés occidentales, est très ancien et remonte au début du christianisme. Les critiques contre les moines, sont elles aussi anciennes et remonteraient au Moyen-âge. Bernard Hours, évoque les fabliaux médiévaux où les

¹⁰¹ Il y a même quelques grands succès relevant cette fois-ci d'un plus grand détachement à la religion dans son ensemble, s'apparentant à de l'athéisme. C'est le cas des écrits du baron d'Holbach comme *le Christianisme dévoilé*, par exemple, qui connaît un grand succès.

moines y sont représentés comme des individus empâtés et gras. On trouve occasionnellement, déjà, une description de leur lubricité.

Les principaux sujets de critiques du XVIII^e siècle, tel que l'inutilité du cloître et son aspect « déshumanisant » par le fait même de couper l'Homme de la société apparaissent dès Luther :

« La réforme protestante, avec Luther, a porté la critique sur un autre plan : pour elle, les vœux monastiques sont une des multiples preuves de la trahison par l'Eglise catholique romaine du message évangélique, mais on y voit poindre également l'idée qu'ils sont radicalement contraires à la nature humaine [...] »¹⁰²

Au XVII^e et XVIII^e siècle, c'est une partie de la population elle-même qui estime que les monastères et les moines coûtent trop cher à la société. Outre l'inutilité de l'institution monastique, se développe aussi la vision de couvents profitant et abusant des français. On en retrouve un témoignage dans l'ouvrage d'Alain Lottin. Il s'agit d'un magistrat de Lille, qui s'insurge contre l'installation d'un énième couvent dans sa ville :

« ...nous avons, en peu d'années, reçu à résidence plusieurs ordres religieux... Bon nombre d'entre eux ont été fort onéreux à cette ville... et, au regard d'aucuns, la charge de leur entretènements personnels, et d'autres de maintenance du service de Dieu et secours leurs malades vont redondans...surcharge fort odieuse au peuple. »¹⁰³

En effet, certaines communautés monastiques ne sont pas astreintes au travail et vivent surtout de dons ou de legs. Elles sont de plus en plus considérées comme des « assistées ».

L'Encyclopédie, dans son article « Religieuse », dresse le même constat :

« On se plaint sans cesse, et toujours sans succès, que la vie monastique dérobe trop de sujets à la société civile : les *religieuses* surtout, dit M. de Voltaire, sont mortes pour la patrie ; les tombeaux où elles vivent sont très pauvres. Une fille qui travaille de ses mains aux ouvrages de son sexe, gagne beaucoup plus que ne coûte l'entretien d'une *religieuse*. »¹⁰⁴

¹⁰² B. Hours, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne*, op. cit. p. 35

¹⁰³ A. Lottin, *Lille, citadelle de la Contre-Réforme*, Dunkerque, 1984, p.120

¹⁰⁴ D. Diderot et J.L.R. d'Alembert, *Encyclopedie, ou, Dictionnaire raisonne des sciences, des arts et des metiers par une societe de gens de lettres*, op. cit. Volume XIV, p.78

Le XVIII^e siècle reprend donc des critiques anciennes, mais également partagées et développées par la population elle-même, et non pas seulement par les protestants ou les philosophes.

Pour ce qui est de la position du gouvernement, là encore, la considération des moines est en déclin. Bernard Hours mentionne dans sa thèse, l'exemple de la politique de Colbert¹⁰⁵ envers les réguliers. En effet, au XVIII^e siècle, Colbert, met au point un projet ayant pour but de limiter le développement des monastères et abbayes. Bien que ce projet de réforme reste au point mort à cause de la ferme opposition de l'Eglise, il est néanmoins un indicateur fort d'une nouvelle relation entre l'Etat et les réguliers. Encore une fois, ce qui est reproché au monachisme est son manque d'utilité sociale : « Colbert a rêvé de supprimer progressivement les professions qu'il estimait inutiles à l'Etat. »¹⁰⁶. Colbert déclare :

« Les moines et les religieuses, non seulement se soulagent du travail qui iroit au bien commun, mais mesme privent le public de tous les enfants qu'ils pourroient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles. »¹⁰⁷

C'est donc dès le règne de Louis XIV que s'ouvre une période où le gouvernement va se méfier des monastères et essayer de réduire leur nombre ainsi que leur autorité.

Au XVIII^e siècle, en Autriche, Marie-Thérèse, l'impératrice, et son fils et successeur Joseph II prennent des mesures contre les moines dans le but de développer leur politique de contrôle de l'Eglise par l'Etat. En 1771, les prisons monacales sont supprimées. Marie-Thérèse fait reculer l'âge des vœux de l'entrée en religion à 24 ans. Plus important encore, les établissements religieux qui ne sont dédiés ni à l'éducation, ni à l'érudition, ni à l'assistance sont supprimés. Ces mesures visent donc avant tout les ordres contemplatifs. Ces établissements clos servent alors à créer de nouvelles paroisses et écoles. Dans ces décisions autrichiennes, il ne faut

¹⁰⁵ Jean-Baptiste Colbert (1619- 1683), principal ministre de Louis XIV, est en charge les affaires religieuses au moment où il met au point son projet concernant les réguliers (1665). Il propose notamment de reculer l'âge de la prononciation des vœux des conventuels.

¹⁰⁶ B. Hours, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne*, op. cit. p. 37

¹⁰⁷ J.B. Colbert, *Lettres...*, éd. P. Clément, t. VI, Paris, 1873, p.10.

pas voir de l'anti-religion, car les souverains sont profondément croyants, mais bien une volonté de contrôler davantage les monastères et de supprimer les institutions inutiles à l'Etat et désormais à la société. En France, ces mesures ne sont certes pas les mêmes, mais les idées antimonastiques sont partagées et véhiculées dans un grand nombre de gouvernements européens.

On se représente les monastères comme des lieux d'isolement qui privent la France d'une partie de sa population et de sa puissance démographique. Car en étant moines, les conventuels sont à la fois exclus de la société et n'apportent rien à celle-ci :

« Dans ce même registre se situent les critiques qui reprochent à la vocation religieuse d'aller contre le devoir de tout être humain de participer à la reproduction de l'espèce et d'affaiblir ainsi les Etats en leur faisant courir le risque d'une dépopulation relative. C'est bien l'utilité sociale de l'institution monastique qui est remis en cause. »¹⁰⁸

Mais l'élément qui vient sans doute désigner le siècle des Lumières comme le moment culminant de l'antimonachisme est le fait que les séculiers eux-mêmes aimeraient voir les ordres monastiques se réduire ou bien se dissoudre. Hours relate une lettre du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon :

« quand même le nombre des moines diminuerait..., on ne craint point de dire que ce serait un bien pour l'Etat sans aucun préjudice pour l'Eglise. Elle peut se passer d'un si grand nombre et l'Etat manque d'ouvriers, de soldats, de laboureurs, l'Eglise même manque d'ecclésiastiques séculiers. »¹⁰⁹

Enfin, finissons par rappeler que *Essai philosophique sur le monachisme* de Linguet se trouve parmi les meilleures ventes de la STN d'après Robert Darnton. Il est à la 17^e place des ouvrages les plus demandés à la Société typographique.¹¹⁰ Le baron d'Holbach, qui est également très virulent envers l'institution ecclésiastique

¹⁰⁸ B. Hours, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne*, op. cit. p. 40

¹⁰⁹ Lettre du cardinal de Tencin, 31 juillet 1739, Archives du Ministère des Affaires étrangères, Corresp. Polit., Rome 774, f°205 dans B. Hours, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne*, op. cit.

¹¹⁰ R. Darnton, *The corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*, op. cit.

et le monachisme est à la deuxième place des auteurs qui ont le plus de demandes de livres à la STN, derrière Voltaire

La critique est double, puisqu'en plus de l'inutilité des vocations, est également dominante l'idée que ce qui se passe au sein des cloîtres est sujet à caution. Ce sont des lieux secrets, qui n'ont pas de contacts réellement normés avec le monde extérieur, surtout pour les conventuels les moins importants. Le cloître est donc sujet à des rumeurs, des idées reçues.

C'est ainsi que naissent, dans les écrits érotiques les images de moines et de religieuses lubriques :

« [...] la nette prédominance d'une image négative du couvent que les représentations positives du cloître-refuge ne parviennent pas à contrebalancer. Les monastères sont présentés, soit comme les repaires de parasites à l'abri des besoins, soit comme des lieux de réclusion contrainte d'infortunés sans vocation, soit comme des territoires d'exercice d'un despotisme sans frein, soit, enfin, comme le cadre d'une débauche impénitente. »¹¹¹

3. Le moine : lieu commun de la littérature érotique

Le moine est donc un personnage qui connaît la critique de tout temps, et d'autant plus au XVIII^e siècle. La représentation des conventuels tend à se dégrader à mesure que l'on avance dans l'Ancien Régime. La représentation que les contemporains se font des ordres religieux ne concorde pas automatiquement avec la réalité. Bernard Hours souligne d'ailleurs le fait que l'idée d'un déclin des vocations n'est qu'une représentation, et que dans certains espaces géographiques il y a même un regain de vocations¹¹².

Néanmoins, le monachisme reste tout de même perçu comme une institution en déclin par les Hommes du XVIII^e siècle. Ces représentations s'accompagnent d'un imaginaire qui fait du moine un homme lubrique, enclin à la luxure. En effet, une longue « tradition » contribue à donner une image du moine qui est bien contraire aux mœurs prônées par la profession elle-même. Des écrits en tout genre,

¹¹¹ C. Langle, *L'ombre du cloître au XVIII^e siècle*, op. cit. p.9.

¹¹² B. Hours, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne*, op. cit.

relaient ce qui tend à devenir une idée populaire selon laquelle les couvents seraient apparentés à des maisons closes :

« La luxure des moines et moniales supplante presque, dans les récits qui leur sont consacrés, toutes leurs autres caractéristiques. »¹¹³

Pour une large part, cette représentation est due aux écrits érotiques, qui, déjà bien avant le XVIII^e siècle, se chargent d'illustrer les prétendus déboires des « cloîtres ». Lasowski, fait remonter cela au Moyen-Âge :

« Dès le Moyen-Âge, couvent et bordau [bordel] partagent leurs mystères sous le signe de la clôture. Les peines et les plaisirs du cloître croisent dans l'imaginaire ceux du bordel. »¹¹⁴

Les personnages monastiques sont nombreux et régulièrement utilisés par les auteurs d'écrits licencieux.

En 1535 ou 1536, sont publiés les *Ragionamenti* de l'Arétin¹¹⁵. Sous la forme de dialogues, cette intrigue libertine retrace la vie d'une certaine Nanna, d'abord religieuse, puis femme mariée et enfin courtisane. La première partie du récit est le témoignage de Nanna sur sa condition de religieuse et sur sa vie dans le couvent. Son entrée en maison religieuse est l'occasion de décrire la sexualité des réguliers. Après avoir souligné la glotonnerie des moines, la narratrice expose leurs déboires sexuels, qui s'étendent à tous, mère abbesse comprise :

« A la fin, nous nous arrêta mes tous pour voir la sage Supérieure des Nonnes prendre les choses du bon côté et convier à souper et à coucher avec elle le vaillant homme qui, pour ne pas s'épuiser, se mit une nuit à parler et fit courir tout le pays au miracle, d'où le monastère fut canonisé comme saint. »¹¹⁶

Apparaît alors clairement, non seulement la représentation de conventuels menant une vie de débauche clairement assumée, mais aussi une critique des ordres

¹¹³ C. Langle, *L'ombre du cloître au XVIII^e siècle*, op. cit. p. 62

¹¹⁴ Patrick Wald Lasowski, *Dictionnaire libertin: la langue du plaisir au siècle des Lumières*, Paris, France, Gallimard, 2011, à la rubrique COUVENT pages 138-139.

¹¹⁵ *L'oeuvre du divin Arétin. Les Ragionamenti / introd. et notes par Guillaume Apollinaire*, s.l., 1909.

¹¹⁶ L' Arétin, *L'oeuvre du divin Arétin. Les Ragionamenti / introd. et notes par Guillaume Apollinaire*, s.l., 1909.p. 34

religieux. Par ailleurs, il se trouve que le personnage principal, Nanna, possède déjà des amants avant même son entrée dans le couvent.

Sont présents au sein de cette première partie des lieux communs que nous retrouverons dans la plupart des écrits érotiques du XVIII^e siècle : des orgies monastiques, du voyeurisme et des scènes de masturbation. L'ouvrage, qui inaugure un nouvel érotisme littéraire et qui devient l'archétype de ce genre, dont beaucoup s'inspirent au XVIII^e siècle, utilise le couvent comme lieu de l'intrigue et des figures de moines et de nonnes comme personnages. Cela montre l'importance donnée au sujet. Que cet ouvrage devienne un classique du genre témoigne aussi de l'instauration d'un autre classique : le moine lubrique.

Plus tard, au XVII^e siècle, le succès et les rééditions de *Venus dans le cloître* témoignent également de cette sorte d'engouement que connaissent les thématiques conventuelles avec pour personnages des religieuses ou des moines. Avec des classiques tels que ceux-ci, qui non seulement utilisent et mettent en scène des conventuels dans des situations pornographiques, mais également qui en font leur thème principal, il n'est pas étonnant qu'au XVIII^e siècle, nous retrouvions ce sujet très présent au sein de la production clandestine d'écrits érotiques.

II. L'IMPORTANCE DU RELIGIEUX DANS LE CORPUS DE L'ENFER

L'utilisation de personnages monastiques au sein d'écrits érotiques n'est donc pas un phénomène nouveau. En ayant en tête l'idée que des écrits érotiques véhiculent des idées philosophiques, critiques et satiriques, il n'est pas étonnant de retrouver une thématique antimonastique se développer dans plusieurs ouvrages libertins. Comment évaluer l'importance que prend cette thématique au XVIII^e ?

1. Tentative de statistiques : comment mesurer la production ?

Les historiens qui souhaiteraient analyser cette production se heurteraient à un problème de taille : la clandestinité dans laquelle les livres ont été réalisés et ont circulé. Comment, dans ces conditions, établir un corpus présentant les livres érotiques du XVIII^e siècle ? Il est clair que l'exhaustivité est fatalement hors de portée pour les historiens du livre clandestin.

Les archives de la STN sont des sources précieuses et demeurent un bon indicateur de la production de l'époque¹¹⁷. Mais là encore, nous n'avons accès qu'au marché extérieur à la France. Il ne faut pas oublier que même si, en matière d'écrits clandestins, l'impression à l'étranger est très importante, une partie de la production clandestine est tout de même réalisée directement en France. Des centres comme Lyon peuvent d'ailleurs jouer un rôle important.¹¹⁸

¹¹⁷ Voir notamment les différents travaux de Robert Darnton sur le sujet.

¹¹⁸ Dominique Varry s'est particulièrement intéressé à la place de Lyon au sein des réseaux clandestins. Il identifie, entre autre, la troisième édition de l'Esprit des Lois de Montesquieu comme ayant été produite à Lyon. Voir article : « Les imprimeurs-libraires lyonnais et Montesquieu », *Le Temps de Montesquieu, actes du colloque international de Genève* (28-31 octobre 1998), publiés par Michel Porret et Catherine Volpilhac-Augier, Genève, Droz, 2002, p. 43-63

Nous proposons pour notre part d'évaluer l'importance de l'antimonachisme au sein des ouvrages érotiques du XVIII^e siècle en analysant le fonds de l'Enfer de la BnF. L'Enfer constitue un fonds, qui est créé séparément du reste de la bibliothèque au début du XIX^e siècle. Il regroupe les écrits érotiques « jugés contraires aux bonnes mœurs ».

Il est possible, par le biais de l'étude du fonds de se faire une idée générale de la production d'écrits érotiques. Pour mener cela à bien, nous disposons d'un ouvrage de référence : *Les Livres de l'Enfer* de Pascal Pia qui recense les livres faisant partie de l'Enfer de la BnF avec parfois des commentaires en terme de bibliographie matérielle¹¹⁹. Soulignons toutefois que l'exemplaire consulté est une réédition datée de 1998.

Bien qu'il soit, là encore, nécessaire de souligner que bons nombres d'ouvrages ne sont pas présents à la BnF, l'analyse du fonds permet néanmoins de se faire une idée d'ensemble.

Grâce à l'étude des Livres de l'Enfer, nous arrivons à voir les fluctuations dans la production d'écrits érotiques, selon les dates et périodes grâce à la réalisation de plusieurs graphiques. Sur la figure 1, sont répertoriés les livres par dates selon le nombre d'écrits, et sur la figure 2, nous pouvons voir le nombre d'ouvrages par période.

¹¹⁹ P. Pia, *Les livres de l'Enfer*, op. cit.

Exemplaires de l'Enfer par années

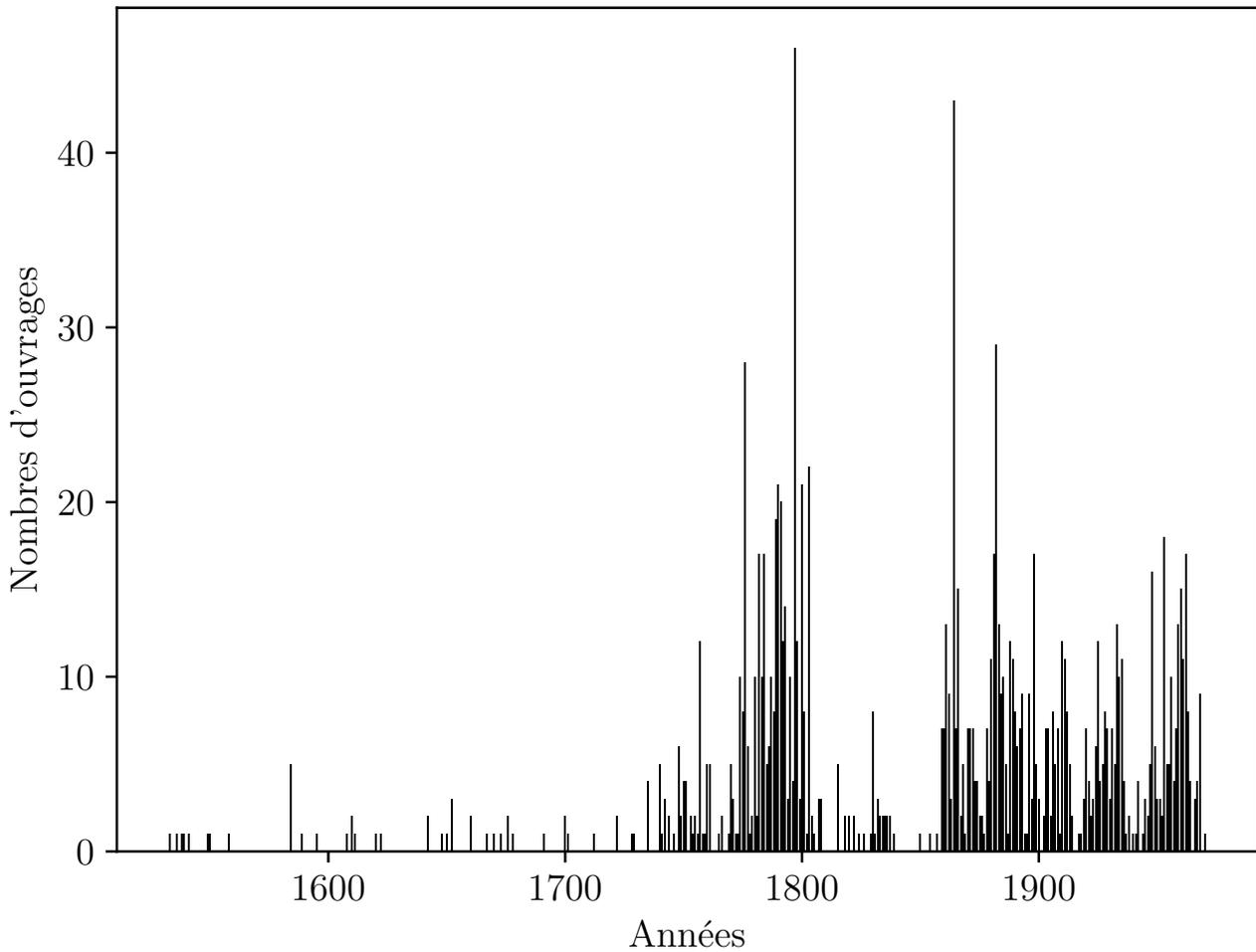


Figure 1 – Nombre d'exemplaires de l'Enfer de la BnF par années. Graphique réalisé à l'aide de l'ouvrage *Les livres de l'Enfer* de Pascal Pia

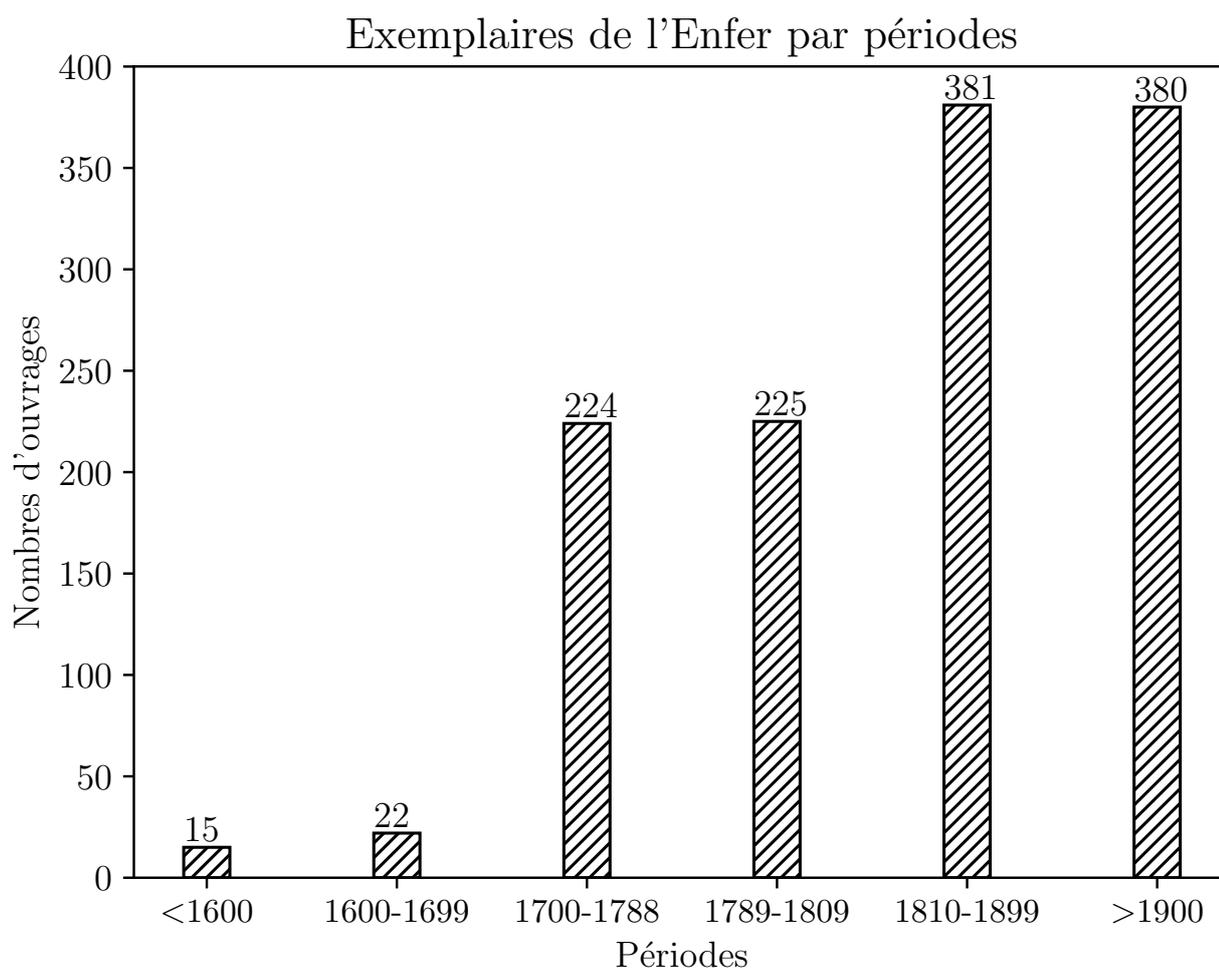


Figure 2 – Nombre d'exemplaires de l'Enfer par périodes

Ces deux graphiques, ne prennent pas en compte les écrits dont la mention « sans date » est apparente. Nous pouvons d'ailleurs constater dans un troisième graphique l'importance de cette mention « sans date » au sein de l'Enfer. Néanmoins, il est tout de même possible d'affirmer qu'une part très importante de ces ouvrages non datés sont imprimés dans des périodes où la censure est en vigueur. La part des ouvrages du XVIII^e siècle est donc sans aucun doute plus importante que mentionnée, de nombreux ouvrages non datés faisant partie de la production de ce siècle.

Au XVI^e et XVII^e siècle, la production d'écrits érotiques est très faible. C'est du moins l'idée qu'en donne leur conservation au sein de l'Enfer. Très peu d'ouvrages sont recensés sur la période allant de 1500 à 1700. La législation sur la

censure étant toujours peu ou prou la même jusqu'en 1789, une croissance est tout de même visible à partir du XVIII^e siècle, ce qui vient avancer encore plus l'hypothèse selon laquelle ce siècle serait un « âge d'or » de la littérature pornographique. Cette croissance débute seulement à la moitié du siècle. Nous constatons en effet, une relative absence d'écrits érotiques dans la première partie du siècle avec une explosion à partir des années 1740. L'augmentation la plus notable se situe à la veille de la Révolution, dans la décennie 1780.

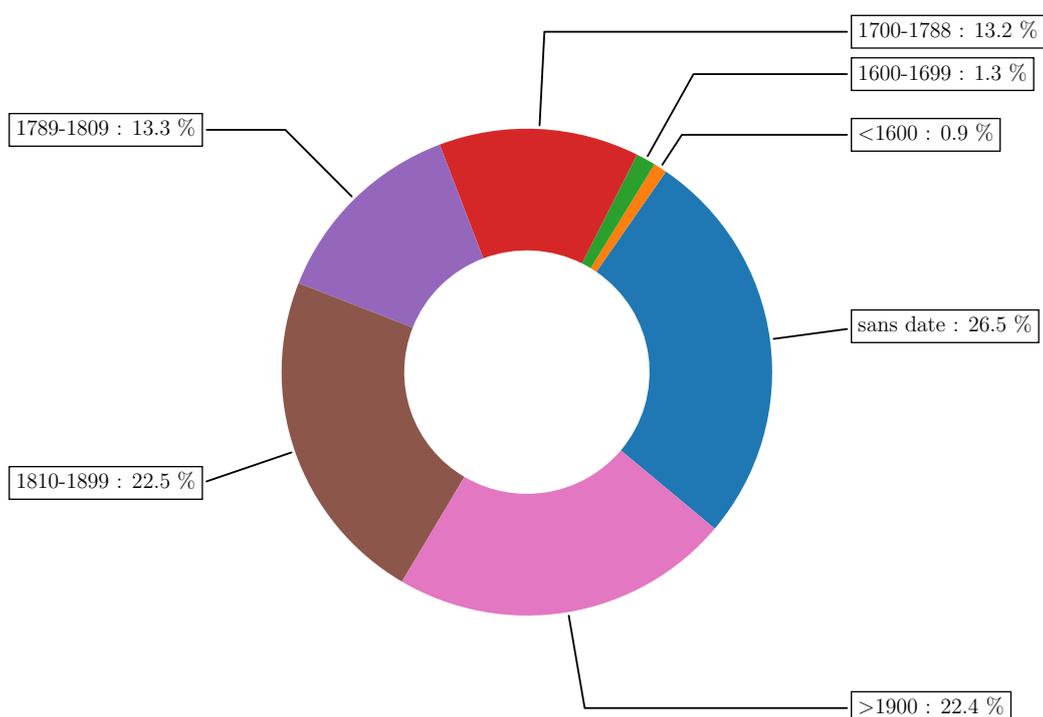


Figure 3 – Pourcentage d'ouvrages de l'Enfer par périodes

Évoquons rapidement la situation post révolutionnaire. Nous voyons particulièrement clairement sur la figure 2 et la figure 3 l'essor de cette littérature clandestine dans la période 1789-1809. Figurent presque autant de livres pornographiques dans l'Enfer sur une période de 20 ans que sur la période de 1700 à 1788. Cette « explosion » est due au changement législatif qui a lieu en 1789 : la liberté de l'imprimerie¹²⁰. La période 1700-1788 regroupe ainsi 13,2% (224

¹²⁰ Ce qu'on appelle communément liberté de la presse. Attention, il s'agit de la liberté des presses d'imprimeries Elle est affirmée par 3 textes : un arrêt royal sur les états généraux en juillet

exemplaires) des ouvrages de l'Enfer, et la période 1789 à 1809 en contient 13,3% (225). Pour ce qui est des livres non datés, ils sont eux deux fois plus nombreux : 26,5%. Nous avons donc établi l'importance du XVIII^e siècle au sein de l'Enfer. Admettant que la représentation des ouvrages érotiques au sein de l'Enfer soit un reflet de la production, le XVIII^e siècle constitue une période très importante dans l'histoire de ce genre.

Notre sujet nous impose de nous pencher sur la production d'écrits érotiques ayant trait à la religion. Nous constatons dans un premier temps que les titres sont souvent un bon indicateur de ce que contient l'ouvrage. En cela, nous retrouvons l'idée que la page de titre revêt souvent une fonction publicitaire. Ainsi, de nombreuses pages de titres affichent l'aspect philosophique de l'ouvrage. Il en va de même pour la religion, ou devrait-on dire la satire religieuse.

1788, un arrêt du Parlement de Paris, le 5 décembre 1788, et la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789.

Titre	Date	Religieux	Philosophique
La Pucelle d'Orléans	1780	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Délices du cloître ou la None éclairée	1761	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Histoire de Dom B... Portier des Chartreux	1748	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Lauriers ecclésiastiques, ou Campagnes de l'abbé de T***	1748	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La Tentation de St Antoine	1784	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exercices de dévotion de M. Henri Roch avec Mme la duchesse de Condor par feu l'abbé de Voisenon	1786	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vénus dans le cloître ou la Religieuse en chemise	1746	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettres galantes et philosophiques de deux nones	1777	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mémoires de Suzon, soeur de D.B... portier des Chartreux	1778	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Reclusiers de Venus	1750	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vie voluptueuse des Capucins et des Nonnes	1775	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exhibition of Female Flagellants in the Modest and Incontinent World	1777	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Portier des Chartreux ou Mémoires de Saturnin	1788	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amours, galanteries, intrigues, ruses et crimes des capucins et des religieuses depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours	1788	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour le jour de Saint Pierre	1782	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Histoire galante de la Touriere des Carmelites	1774	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Nones galantes ou l'Amour embeguiné	1740	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettres philosophiques, par M. de V***, avec plusieurs pièces galantes et nouvelles de differens auteurs Critique et Satyriques, suivies de l'Ode à Priape, de l'Epître à Uranie, du Chapitre des Cordeliers, etc. Augmentées de la Comédie de M. de Bussi, etc.	1784	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ma Conversion, par M.D.R.C.D.M.F.	1783	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Figure 4 – Occurrence du vocabulaire religieux et philosophique par titres, au sein du corpus de l'Enfer de la BnF

La satire religieuse dont il va être question dans l'ouvrage s'affiche et s'affirme dès la page de titre. Le fait que certains écrits érotiques revendiquent également leur affiliation à la philosophie vient appuyer ce que nous disions plus tôt, à savoir le rapprochement entre la philosophie et la littérature libertine. Ainsi, 19 titres d'ouvrages de l'Enfer datés du XVIII^e siècle utilisent un vocabulaire lié à la religion.

N'oublions pas que des ouvrages traitent de sujets semblables sans pour autant que cela soit visible dans le titre. En omettant pas non plus le fait que l'Enfer ne regroupe pas tous les écrits érotiques de la période, nous pouvons admettre que ce nombre de titres est une base minimum. Nous ne devons en conséquence pas penser que ce chiffre s'arrête à ces 19 titres.

Ces 19 ouvrages ne traitent pas invariablement des conventuels. Et il convient alors de faire un tri, parmi ces écrits qui s'approchent de ce que nous recherchons, sans pour autant s'insérer dans notre corpus sans vérification préalable. La mise en place de telles statistiques est une aide précieuse pour la formation d'un corpus relatif à notre sujet.

2. Insertion et spécificité de l'utilisation des conventuels dans le corpus

Il est difficile de penser pouvoir réunir un corpus exhaustif, compte tenu de la situation d'édition des ouvrages. Nous avons néanmoins tenté d'en établir un, qui s'attache à exposer les différentes facettes et la diversité de l'antimonachisme au XVIII^e.

Plusieurs difficultés demeurent à l'établissement d'un tel corpus : l'absence de dates sur de nombreux ouvrages, la délimitation assez floue de ce qu'est un écrit érotique, la difficile conservation de ce type d'écrits. Le corpus est en conséquence assez incertain et parfois peut s'avérer imprécis. Il mérite en cela d'être affiné.

De plus, il ne suffit pas qu'un ouvrage parle de moines ou de religieuses de façon flagrante (dans le titre par exemple) pour figurer dans le corpus. En effet, certains imprimés qui abordent à première vue un tout autre sujet, peuvent également contenir des scènes où des critiques concernant des personnages monastiques. Nous pouvons penser par exemple aux écrits de Sade. Dans ces conditions, il est très complexe de réunir des textes sans en omettre d'autres.

Plus tôt, nous avons déterminé que de se référer aux livres de l'Enfer était une solution pour se former une idée générale quant aux écrits érotiques du XVIII^e siècle, et à l'importance relative des ouvrages traitant d'une thématique religieuse. Cependant, celle-ci a des limites. Nous n'avons eu de cesse de rappeler que le statut clandestin des ouvrages, leur conservation et leur circulation ne facilitent pas le travail de l'historien qui ne doit jamais s'attendre à l'exhaustivité en la matière. De plus, des recherches prouvent que de nombreux écrits relatifs à l'antimonachisme sont absents du fonds de la BnF.

Au XVIII^e, la période la plus fertile en la matière semble s'étendre des années 1740 à 1789. Quelques ouvrages entrent tout de même dans le sujet en étant datés plus tôt, comme *Le Tendre Ollivarius, nouvelle galante par M. B** de B**** imprimé, semble-t-il, en 1717,¹²¹ ou encore *La fausse vestale, ou L'ingrate chanoinesse*,¹²² et d'autres. En cela, les périodes de croissance de la production érotique ne s'appliquent pas aux traités antimonastiques.¹²³

Les écrits érotiques évoquant d'une manière ou d'une autre une figure monastique sont une constante du XVIII^e siècle. Ainsi, nous retrouvons l'idée selon laquelle le moine est un *topos* de la littérature pornographique depuis le XVI^e.

Certains ouvrages n'étant pas accessibles, mais qui, après recherches s'insèrent dans notre sujet, figurent tout de même dans ce corpus bien qu'ils n'aient pas été consultés.

¹²¹ Brunet de Brou, *Le Tendre Ollivarius, nouvelle galante par M. B** de B**** (Brunet de Brou)., Amsterdam, H. Desbordes, 1717.

¹²² *La fausse vestale, ou L'ingrate chanoinesse. Nouvelle galante.*, A Cologne, Chez Adrien L'Enclume, genre de Pierre Marteau, 1707.

¹²³ Par rapport aux statistiques effectuées par rapport à l'Enfer de la BnF.

L'utilisation de la figure monacale dans les écrits érotiques

Corpus

TITRE	AUTEUR	DATE	LIEUX D'ÉDITIONS	Consultation	Enfer Baf d'après P. Pia	Présence de gravures	Forme	Couvent féminin	Couvent masculin	Figures de moines	Ordres monastiques cités	Référence à des personnages existants
<i>Libriques monastiques, ou l'amour encapuchonné, nouvelles espagnoles, italiennes et françaises</i>	Anonyme	1739	La Haye, J. van den Bergh	Non consulté. Disponible à la BU de Tours.	Absent							
<i>Mémoires de Sicon sœur de D.. B... Portier des Chartreux, écrits par elle-même</i>	Anonyme	1778	London	Consulté	6 Exemplaires (1778, 1783, s.d., s.d., s.d., 1912)		Roman. Mémoires.	Homosexualité et masturbation		Moines libriques. Abus de la part d'un abbé. Moines ouvertement dépravés.	Cordeliers	
<i>La fausse vestale, ou L'ingrate chinoïssse. Nouvelle galante</i>	Anonyme	1707	A Cologne, Chez Adrien L'Écluse, gendre de Pierre Marteau	Consulté	Absent		Roman.	"Une des plus riches abbaye de filles de Flandres", Nonnes très libres. Chanoinesse qui tombe enceinte.				
<i>Le Monialisme, histoire galante, etc.</i>	Anonyme	1777	Rome. Aux dépens des Couvents	Non consulté	Absent							

Corpus

TITRE	AUTEUR	DATE	LIEUX D'ÉDITIONS	Consultation Enter Bar d'après P.Pia	Présence de gravures	Forme	Couvent féminin	Couvent masculin	Figures de moines	Ordres monastiques existants	Référence à des personnages existants
<i>Les amours de Schiffoid et d'Estelle: Suite de quelques Nouvelles.</i>	Anonyme	1729	La Haye	Consulté	Absent	Roman		Séduction des pénitentes lors des confessions.	Confesseur lubrique. Jésuites		
<i>Les Capucins sans barbe: histoire napolitaine</i>	Anonyme	1762	Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie	Non consulté	Absent						
<i>Les recreations des Capucins, ou, Description historique de la vie ..</i>	Anonyme	1738	A la Haye, Aux dépens de la Compagnie	Consulté	Absent	Roman. Se propose de décrire la vie des Capucins en faisant passer cela pour des faits authentiques et "historiques". Se présente et s'organise un peu comme une encyclopédie.			Capucin questeur avide de séduire les femmes qu'il rencontre à peine sorti du couvent. Moine cupide.	Capucins	
<i>Letres galantes et philosophiques de deux nonnes</i>	Anonyme	1777		Consulté	2 Exemplaires (1777 et 1797)	Roman épistolaire.	"école du vice" Sexualité vue comme naturelle et assumée.			Ursuline, Carmélite et Capucin	

Corpus

TITRE	AUTEUR	DATE	LIEUX D'ÉDITIONS	Consultation	État de conservation	Présence de gravures	Forme	Couvent féminin	Couvent masculin	Figures de moines	Ordres monastiques	Référence à des personnages
<i>Thérèse philosophe, ou, Mémoires pour servir à l'histoire du P. Dyrrog, & de Mademoiselle Evodie.</i>	Auteur supposé : Jean Baptiste Boyer d'Argens	1748	La Haye	Consulté	21 exemplaires	"17 planches livres hors texte et dépliantes" et un frontispice gravés pour l'édition originale.	Mode autobiographique.	Voyeurisme : Thérèse est témoin de scènes sexuelles.		Un moine fait culpabiliser Thérèse sur le fait d'avoir des relations sexuelles. Un autre lui enseigne que la sexualité est quelque chose de naturel qui ne doit pas être réprimé.	Jésuite	Préprend reprendre un fait d'actualité.
<i>Vue voluptueuse entre les capucins et les nonnes par la confession d'un père de l'ordre</i>	Anonymous	1755	Pierre le Sinistre, Cologne.	Consulté	2 exemplaires (1755, 1775)	Frontispice gravé	Roman.	Lieux de rencontres des Capucins et des Nonnes des confessions.	Relations sexuelles lors des confessions.	Capucins coupables de tous les crimes de chair. Critique très virulente envers l'ordre.	Capucins	Il est question du Gardien du Couvent de Provins, qui devient gardien en 1676
<i>Les Nonnes galantes, ou l'Amour enbigotté</i>	Jean-Baptiste Boyer d'Argens	1740	La Haye	Non consulté	3 Exemplaires (1740, 1882, s.d.)	Non						

Corpus

TITRE	AUTEUR	DATE	LIEUX D'ÉDITIONS	Consultation	Enfer bnf d'après P.Pia	Présence de gravures	Forme	Couvent féminin	Couvent masculin	Figures de moines	Ordres monastiques existants	Référence à des personnages
<i>Histoire de D*** B**** portier des Chartreux, écrite par lui-même.</i>	Gervaise de La Touche	1741	Chez Philomamus	Consulté		Oui	Roman. Mémoires.	<p>Vié dans le couvent raconté à travers l'histoire de Suzon et de Monique. Présence de godemichets. Relations homosexuelles. Relations sexuelles lors de confessions.</p> <p>Raconté à travers la narration de Saturnin. Orgies dans les orgues, dans la "piscine". Masturbation et relation avec des femmes dans les cellules. Incestes. Homosexualité</p>	<p>Beaucoup de moines différents. Tous les moines se livrent d'une manière ou d'une autre à des rapports sexuels.</p>	Chartreux		
<i>Les Lauriers ecclésiastiques, ou Campagnes de l'abbé de T*** avec le Triomphe des religieuses, etc. Seconde édition corrigée et augmentée et augmentée</i>	Charles-Jacques-Louis-Auguste Rochette de La Morlière	1748	Luxuropolis	Consulté	5 exemplaires (1748, 1748, 1777, 1797, 1882)	Non	Roman.			Moines lubriques. Séduction de femmes de la noblesse.		Abbé Terry
<i>Les plaisirs du cloître, comédie en trois actes</i>	M. D. L. C. A. P	1773	Paris	Non consulté	Absent							
<i>Histoire de la courtisane des cornelles</i>	A. G. Meusnier de Quenon	1745	La Haye, Chez Pierre Marreau à l'Enclume	Non consulté	8 exemplaires sous différents titres et au sein de différents ouvrages et un exemplaire de sa traduction en italien.		Pas dans l'édition de 1745.					

L'utilisation de la figure monacale dans les écrits érotiques

Corpus

TITRE	AUTEUR	DATE	LIEUX D'ÉDITIONS	Consultation	Enter BarF d'après P.Pia	Présence de gravures	Forme	Couvent féminin	Couvent masculin	Figures de moines	Ordres monastiques existants	Référence à des personnages existants
<i>Les Délices du cloître ou La Nonne éclairée</i>	Auteur supposé : Abbé Barrin	1761		Non consulté	Présent	Non	Entrée.					
<i>Le chien après les moines: In et approuvé par une bande de défrayés, nouvellement débouqués en Hollande</i>	Honoré-Gabriel de Riquetti Mirabeau, Bartolomey Mercier de Saint-Leger et Charles Thevenau de Morande	1784	Amsterdam, Au temple de la vérité, aux dépens des Quakers	Édition consultée : 1869	Absent	Non	Écrit en vers, Sans doute une chanson.			Moines coupables de tous les péchés.		
<i>Exercices de dévotion de M. Henri Roch avec Mme. la Duchesse de Condor.</i>	Claude Henri de Fuisse de Voisnon	1786	Vauchuse	Non consulté	Présent	Oui						
<i>Les reclusiers de Venus</i>	Blanchet de Pravioux	1750	La Nouvelle Cithropolis	3 exemplaires (1750, 1750)	Consulté	Non	Poème, 20 pages	L'auteur imagine les cloîtres comme des lieux où règnent l'amour et la sexualité.		Capucins, césistins		
<i>La religieuse malgré elle histoire gaillarde morale et tragique</i>	Brunet de Brou	1740	Amsterdam, Chez Claude Jordan	Consulté	Absent	Non	Roman, Présence de lettres au sein de l'ouvrage.	Relations sexuelles du personnage principal avec un prêtre. Lien présente comme une prison			Prince Eugène de Savoie (dédicace), Le Marquis de *** de la province de Bretagne.	

3. Les gravures

Il apparaît que le roman est un genre largement représenté au sein du corpus. C'est également la forme privilégiée pour l'apparition de gravures. En effet, un certain nombre de ces romans comporte des illustrations. Là encore, nous laissons le lecteur se référer au tableau ci-dessus afin de connaître les écrits illustrés par une ou plusieurs gravures.

L'illustration tient avant tout un rôle narratif. Pour le roman pornographique, les gravures sont surtout placées en frontispice et servent à donner un aperçu de ce que va raconter l'histoire. Le fait qu'on retrouve ainsi des frontispices gravés peut aussi avoir un caractère « aguicheur » pour donner envie au lecteur potentiel d'en savoir plus sur ce qu'il a sous les yeux avant même le commencement du texte.

Il arrive également que des gravures soient présentes au sein de l'ouvrage, illustrant le texte dont il est question. C'est notamment le cas des deux grands succès de l'époque : *l'Histoire de Dom Bougre*¹²⁴ et *Thérèse Philosophe*¹²⁵.

La première édition de *Dom Bougre* datant de 1740, contient dix-huit gravures et une vingtaine pour les autres éditions du XVIII^e. Pour ce qui est de *Thérèse Philosophe*, les éditions les plus anciennes comportent jusqu'à 24 illustrations.¹²⁶ Ce dernier semble être un des livres les plus illustrés du corpus, quelle que soit l'édition.¹²⁷

¹²⁴ J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, op. cit.

¹²⁵ J.-B. de B. Argens, *Therese Philosophe ou Memoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice, avec l'histoire de Mme Boislaurier*, op. cit.

¹²⁶ La première édition de *Thérèse Philosophe* est datée par les historiens à 1748. Plusieurs éditions de l'ouvrage semblent avoir été publiées cette même année.

¹²⁷ Jacques Duprilot, *Therese philosophe: fac-simile de l'edition de Paris, vers 1780*, Geneve, Éditions Slatkine, 1980 : « Même si la notice d'un catalogue manuscrit de la bibliothèque du marquis de Paulmy signale l'existence en 1749 d'une édition de *Thérèse* illustrée de 16 « figures », même si nous avons acquis l'assurance qu'une des premières éditions de *Thérèse*, sinon la première (et la même doute que la précédente) possédait bien des estampes obscènes d'un format supérieur à celui du livre, on ne saurait identifier avec certitude l'édition pour laquelle ces illustrations ont été dessinées... »

Le succès passe-t-il aussi par la présence de gravures ? Ce qui est certain c'est le lien intime entre illustration et littérature pornographique.

L'Histoire de Dom Bougre retrace les aventures de Saturnin, qui dans la deuxième partie devient moine et plus exactement Portier des Chartreux, comme le titre l'indique. La première partie du récit, tout comme la seconde, évoque divers déboires sexuels ayant des moines ou bien des religieuses pour instigateurs. Un certain nombre de gravures illustre ces scènes. Des moines sont ainsi représentés en plein acte sexuel. Quoi de mieux que de telles gravures si l'on veut impacter les esprits ?

Sur ces gravures de *Dom Bougre*, les moines sont clairement identifiables car représentés avec un certain nombre d'attributs.

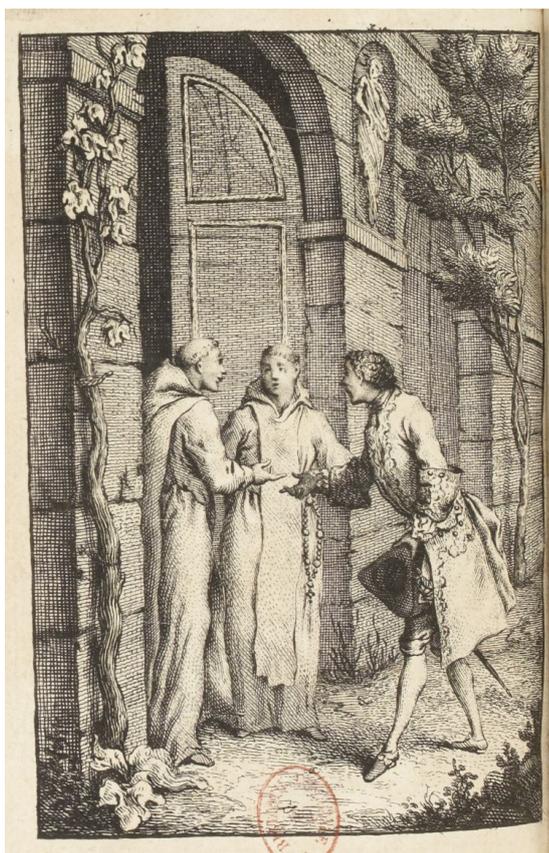


Figure 5 - Gravure de l'édition originale de *l'Histoire de Dom Bougre*¹²⁸

¹²⁸ Il s'agit là d'une gravure qui apparaît dans les dernières pages de la deuxième partie de l'ouvrage. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1517687t/f5.item.zoom> (consulté le 24 avril 2019)

La tonsure est un élément essentiel dans ces représentations de moines. En effet, les moines, comme les clercs, doivent avoir la partie supérieure du crâne rasé, ce qui permet de les reconnaître au premier coup d'œil.

Toujours dans *Dom Bougre*, une gravure en particulier illustre bien cette volonté de rendre les moines clairement identifiables. Il s'agit de la figure 6 sur laquelle on voit apparaître non seulement des moines mais également l'architecture dans laquelle ils évoluent. A cette occasion, le graveur représente explicitement l'intérieur d'un édifice religieux. La voûte et les fenêtres laissent supposer que la scène se déroule dans une église. La présence d'un orgue en arrière-plan précise cette localisation : les moines se trouvent à l'endroit appelé « Les orgues ». Cette scène est particulièrement importante au sein de l'ouvrage car c'est alors que l'on découvre la lubricité des moines et que Saturnin est initié à la sodomie par un autre moine.



Figure 6 – Gravure contenue dans la première édition de *l'Histoire de Dom Bougre*¹²⁹(1741)

¹²⁹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1517687t/f5.item.zoom> (consulté le 24 avril 2019)

Ce type d'illustration se retrouve aussi chez *Thérèse Philosophe*. La bure des moines ne laisse pas de confusions possibles.

Enfin, il en va de même pour les religieuses, qui sont elles aussi représentées au sein de gravures érotiques. Là encore prenons un exemple du foisonnant *Dom Bougre*, et penchons-nous sur une gravure (figure 7) qui expose deux nonnes en pleine discussion. La gravure illustre plutôt un passage introductif du livre. Là encore, l'accoutrement dont sont parées les deux femmes ne laisse peser aucun doute sur leur profession. En outre, sont représentés ici, non seulement une croix, mais aussi un crucifix et ce qu'on suppose être une bible.

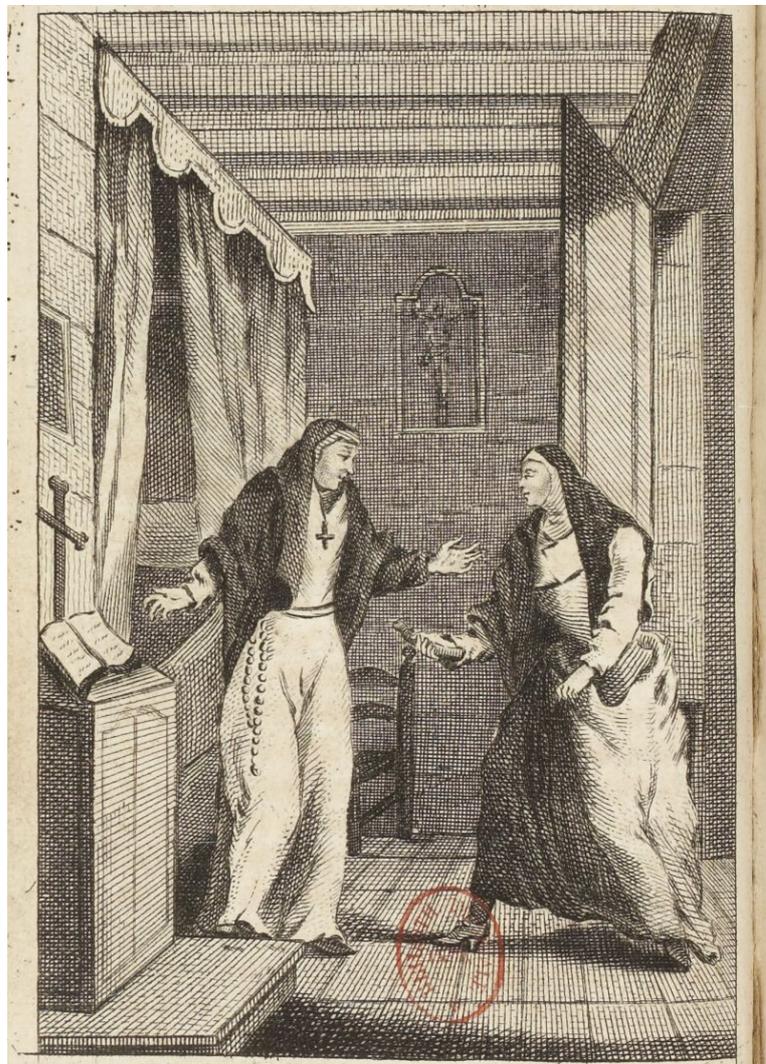


Figure 7- Gravure dans l'édition de 1741 de l'*Histoire de Dom Bougre*. Disponible sur Gallica.¹³⁰

¹³⁰ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1517687t/f72.item.zoom> (consulté le 24 avril 2019)

Les moines et religieuses sont donc clairement identifiables sur les gravures qui reprennent leurs attributs vestimentaires et religieux mais illustrent aussi l'intérieur même des couvents, comme l'église que l'on retrouve dans la figure 6, mais aussi des cellules personnels des moines par exemple (figure 8).

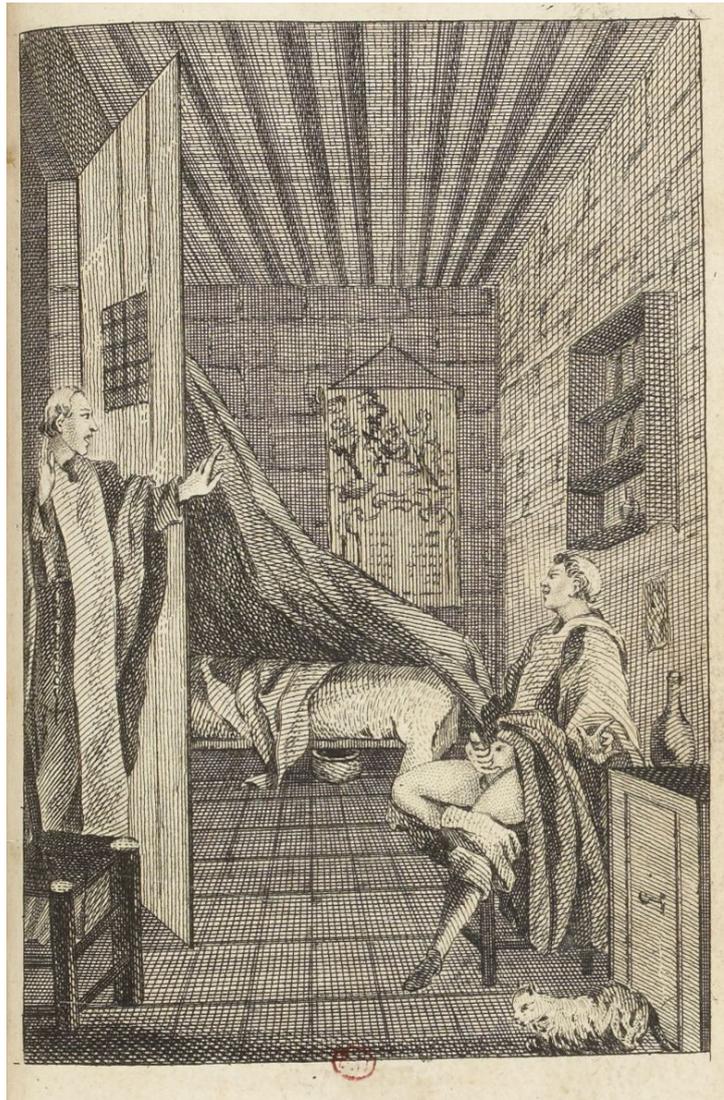


Figure 8 – Gravure contenue dans l'édition de 1741 de Dom Bougre, conservé à la BnF. (p.205)¹³¹

¹³¹ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1517687t/f236.item.zoom> (consulté le 24 avril 2019)

La gravure revêt donc un rôle important dans l'ambition satyrique des auteurs. Elle permet en effet, d'illustrer les contradictions des moines et religieuses, qui se livrent à des ébats sexuels dans des lieux considérés comme sacrés. Ces images ont pour but de choquer, de stimuler l'imagination du lecteur et ont un rôle de narration. Ces images sont aussi la preuve du coût d'un livre. En effet, la présence de gravures au sein d'un ouvrage témoigne du caractère plus ou moins luxueux de celui-ci. Les gravures coûtent chers à produire et plus il y en a et plus il est probable que le livre soit onéreux.

III. LES DIFFERENTS TRAITEMENTS DE LA FIGURE DU MOINE

Le monachisme est abordé de diverses manières. Le point commun de ces représentations de moines et de religieuses est bien évidemment la lubricité de ceux-ci. Les caractéristiques des personnages sont variées et certains archétypes apparaissent comme le moine pervers, le confesseur vicieux, ou la mère supérieure nymphomane. Le lieu de ces déboires est bien souvent le couvent, qui est présenté comme l'emplacement où tous les péchés sont commis. Couvents masculins, couvents féminins, qu'importe, les auteurs prétendent décrire la réalité de la vie monastique.

1. Les différentes représentations de moines

Il n'y a pas un archétype du moine débauché, mais plusieurs. Le moine avide de conquête constitue la base commune à toutes ces représentations. Il arrive cependant que la figure du moine soit décrite de façon à ce qu'il y ait plusieurs personnages types, dont on dresse les codes et qui sont souvent repris par les auteurs pornographiques.

Étant donné que c'est souvent le monachisme lui-même qui est critiqué, il n'y a pas un ordre monastique visé unanimement dans ces écrits érotiques. Tantôt on se moque des Cordeliers, tantôt des Ursulines ou des Carmélites. Néanmoins, un ordre est surreprésenté au sein de ces écrits : l'ordre des Capucins. Ainsi on retrouve au sein de plusieurs titres le nom de « Capucins » : *Les récréations des Capucins, ou,*

description historique de la vie...¹³², *Le Jésuite misopogon séraphique ou l'Ennemi de la barbe des Capucins*¹³³ ou encore *Vie voluptueuse entre les Capucins et les Nonnes*¹³⁴. De plus, certains écrits tels que *Les Réclusières de Vénus*¹³⁵ ; *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*¹³⁶ illustrent eux aussi les déboires de moines capucins dans leur récit.

Issus d'une branche franciscaine, les capucins sont perçus comme les moines oisifs par excellence. Par ailleurs, il leur est imposé de porter la barbe, attribut dont ne se privent pas de se moquer les écrits érotiques¹³⁷.

Nous retrouvons également souvent mention des jésuites¹³⁸. Le cas des jésuites est cependant particulier et il convient de s'y attarder brièvement. Les jésuites, membres de la Compagnie de Jésus¹³⁹, sont soumis, dès leur création, à l'autorité

¹³² *Les recreations des Capucins, ou, Description historique de la vie ...*, A la Haye, Aux dépens de la Compagnie, 1738. Cet ouvrage n'est pas à proprement parlé un écrit érotique. Il paraît difficile de le résumer à un genre. Néanmoins, certains passages ou scènes s'apparentent à l'érotisme et il est intéressant de s'y pencher.

¹³³ Jean-Louis-Claude Taupin d'Orval, *Le jésuite misopogon séraphique, ou L'ennemi de la barbe des Capucins: par l'alguasil Dom Diego Balayas y Caramuera.*, Naples, s.n., 1762.

¹³⁴ *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes par la confession d'un frère de l'ordre*, s.l., Pierre le Sincere (Cologne), 1759.

¹³⁵ *Les reclusières de Venus: allégorie.*, Nouvelle Citherepolis, 1750.

¹³⁶ *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*, Au Paraquet; [i.e. Brussels?, 1777 ; [publisher not identified, 1872.

¹³⁷ Dans *Les récréations des Capucins, op cit.*, un moine questeur visite et loge chez des villageois. Il essaye de séduire les filles de la maisonnée, mais se trouve confronté à un refus de la part de jeunes femmes. Celles-ci le préviennent alors que s'il continue ses avances, elles ne se priveront pas de lui couper la barbe. Le lendemain, le capucin se retrouve avec la barbe coupée, bien embarrassé de devoir rentrer sans son précieux attribut au couvent.

¹³⁸ « Les Jésuites sont une compagnie de clercs réguliers agissant pour une plus grande gloire de Dieu, le salut du prochain et du leur. Il y a chez eux plusieurs degrés : les profés, prêtres qui ont prononcé le vœu d'obéissance spéciale au pape, en plus de ceux de chasteté, pauvreté et obéissance, les coadjuteurs spirituels et temporels qui n'ont prononcé que les trois vœux traditionnels et les étudiants. » Lucien Bély (ed.), *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1996, p.3.

¹³⁹ L'ordre est reconnu par le pape en 1540.

directe du pape, ce qui déplaît à l'autorité royale dans un contexte de renforcement du gallicanisme. Cependant, les jésuites sont célèbres pour leurs missions, leurs collèges et sont depuis longtemps les confesseurs des rois. Les rois ont donc tout de même un certain attachement à cet ordre. Mais à partir des années 1760 et de l'attentat de Damien contre le roi Louis XV, les jésuites font l'objet d'une campagne de dénigrement particulièrement virulente¹⁴⁰, qui se retrouve dans nombres de pamphlets et qui aboutit à la suppression de la compagnie de Jésus, ou du moins à son expulsion car celle-ci ne disparaît pas pour autant dans les autres pays où elle est implantée. S'il est vrai que la critique politique peut passer par les écrits érotiques et que les jésuites n'en sont pas absents, il peut sembler logique de penser que la représentation des jésuites y est particulière et ne s'apparente sans doute pas à de l'antimonachisme. Nous avons tout de même relevé certains ouvrages qui traitent, soit des jésuites conjointement à d'autres ordres monastiques, soit des cas où la critique faite aux jésuites est d'ordre purement antimonastique : *Thérèse philosophe* par exemple.

Pour ce qui est des Chartreux¹⁴¹, cet ordre est bien évidemment représenté dans *L'Histoire de Dom Bougre, Portier des Chartreux*. C'est un ordre qui, d'après C.Langle, est traditionnellement lié à la sodomie, ce qui est d'ailleurs l'occasion d'une scène de l'ouvrage :

« Les chartreux, quant à eux, sont, depuis longtemps, associés à la « bougrerie » : c'est qu'avec les jésuites (épinglés de la même manière), ils constituent le seul ordre à n'avoir pas de moniales. »¹⁴².

Par ailleurs, les auteurs ne dotent pas tous les moines du même caractère. Plusieurs figures apparaissent alors. Dans *Thérèse Philosophe* par exemple, l'auteur dépeint au début du roman un confesseur austère et très hostile à la sexualité. Il tient

¹⁴⁰ A la fin du XVI^e siècle, des jésuites comme Buzenbaum légitiment le régicide quand le roi devient un tyran. Revient alors dans la rumeur publique, cette vieille idée que les jésuites avaient défendue le régicide et le défendent toujours.

¹⁴¹ L'Ordre des Chartreux tire son nom de l'origine géographique de l'ordre : le massif de la Chartreuse, en Isère. Les Chartreux sont particulièrement astreints au secret et la clôture est pour eux très stricte.

¹⁴² C. Langle, *L'Ombre du cloître au XVIII^e siècle*, op. cit.

un discours à Thérèse, visant à l'éloigner de tout ce qui pourrait toucher à sa sexualité :

« Ne portez jamais, me dit-il, la main ni même les yeux sur cette partie infâme par laquelle vous pissiez, qui n'est autre chose que la pomme qui a séduit Adam, et qui a opéré la condamnation du genre humain par le péché originel ; elle est habitée par le démon, c'est son séjour, c'est son trône ; évitez de vous laisser surprendre par cet ennemi de Dieu et des hommes. La Nature couvrira bientôt cette partie d'un vilain poil, tel que celui qui sert de couverture aux bêtes féroces, pour marquer, par cette punition, que la honte, l'obscurité et l'oubli doivent être son partage. Gardez-vous encore avec plus de précaution de ce morceau de chair des jeunes garçons de votre âge qui faisait votre amusement dans le grenier : c'est le serpent, ma chère, qui tenta Ève, notre mère commune. Que vos regards et vos attouchements ne soient jamais souillés par cette vilaine bête : elle vous piquerait et vous dévorerait infailliblement tôt ou tard. »¹⁴³

Ensuite, Thérèse rencontre le fameux Père Dirrag, qui entretient des relations avec Mademoiselle Eradice, tout en utilisant et en recourant à la religion lors des ébats sexuels. En effet, alors que Thérèse observe la scène sexuelle entre les deux personnages, elle s'aperçoit que le père récite des versets et désigne même son membre viril par l'expression « le vénérable cordon de Saint François ». C'est donc l'hypocrisie du moine qui est mis en avant à travers ce personnage qui lie religion et sexualité. Par la suite, elle rencontre un troisième personnage ecclésiastique : l'Abbé T... qui explique à Thérèse que la sexualité est tout à fait naturelle.

Nous avons donc, au sein d'un même ouvrage des moines à caractères très différents, qui tiennent un discours non moins différent. Dans les écrits érotiques on retrouve ainsi des moines pervers, bienveillants ou éducateurs.

Beaucoup d'auteurs s'entendent néanmoins sur le caractère manipulateur des moines. Ainsi, un moine confesseur, ou encore un moine itinérant entend justifier ses pratiques sexuelles par une prétendue parole divine :

« Ambroise l'auroit surprise couchée avec quelque Moine, l'auroit même vu besogner en sa présence que soit elle ou soit les Moines qui avoient beaucoup de poids sur son esprit, lui auroient fait entendre qu'il avoit tort de prendre de l'humeur, qu'il devoit au contraire les remercier de la peine qu'ils prenoient de cultiver un terrain qui deviendroit nécessairement en friche comme tant d'autres, malgré sa bonté, si leur état ne les obligeoit à aider & soulager

¹⁴³ J.-B. de B. Argens, *Therese Philosophe ou Memoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice, avec l'histoire de Mme Boislaurier, op. cit.*

leurs frères dans leur travail. En lui citant ce passage de l'Écriture-Sainte, si connu de tous les hommes & si bien pratiqué par les Moines, *Crescite & Multiplicate* ; qui doute qu'Ambroise, qui avoit toujours en vue de plaire à Dieu, ne les eût priés à mains jointes, de l'acquitter, vis-à-vis de l'Être-Suprême, d'une dette dont il se reconnoissoit insolvable ? »¹⁴⁴

Ainsi, les moines ont des représentations bien différentes, suivant les textes, mais aussi parfois au sein d'un même récit. Ces caractères et leurs péripéties sont mis en scène au sein de leurs couvents.

2. Couvents masculins

Le cloître est, nous l'avons d'ores et déjà souligné, objet de tous les fantasmes. Les couvents sont toujours soumis au secret et à une part de mystère. L'imagination s'enflamme lorsqu'il est question de savoir ce qu'il s'y passe à l'intérieur. La chasteté imposée, le célibat et la cohabitation avec des personnes du même sexe sont des éléments qui intriguent et prêtent à interprétations diverses.

On trouve alors des cloîtres complètement transformés avec des espaces dédiés à la luxure qui ont pour fonction de servir de lieux d'orgie. *L'Histoire de Dom Bougre*, par exemple, inaugure l'entrée de Saturnin dans le cloître par son initiation aux rites sexuels du couvent. Pour cela, il est conduit dans une salle afin de s'adonner à des ébats avec diverses personnalités du monastère :

« Les orgues avoient été choisies préférablement à tout autre endroit, pour le lieu de la scène de ces orgies, parce que, me dit le Pere Casimir, on ne nous soupçonnera jamais de passer la nuit dans l'Eglise ; une autre raison, c'est que nous sommes tous portés pour assister aux Offices, et cette exactitude ferme la bouche aux babillards. »¹⁴⁵

Les moines se retrouvent dans l'église, chose que nous voyons figurer dans une gravure (figure 11). Le choix d'un lieu sacré comme le cœur d'une église n'est

¹⁴⁴ *Mémoires de Suzon soeur de D.. B ... Portier des Chartreux, écrits par elle-même., op. cit.* p. 50. A propos de Toinette, mère de Suzon qui entretient des relations sexuelles avec le père Ambroise et d'autres moines.

¹⁴⁵ J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux, op. cit.* p. 211

pas dû au hasard. Cela porte un rude coup à la sacralité de cet espace et agit comme un double blasphème.

Plus tard dans le même ouvrage, il est question de ce que les personnages appellent entre eux « la piscine ». Il s'agit d'un lieu où l'entrée est réservée aux moines « sélectionnés », qui ont montré assez d'ardeur sexuelle pour intégrer le groupe privilégié qui a accès à la piscine. Dans le roman, il faut emprunter un passage souterrain pour s'y rendre. Des nonnes y ont elles aussi accès, brisant ainsi la règle qui prévoit de séparer rigoureusement les deux sexes.¹⁴⁶ Que ce soit dans l'église ou dans la piscine, les moines s'adonnent non seulement à des pratiques sexuelles, mais participent aussi à de grands festins qui précèdent généralement les orgies. On peut retrouver là un parallèle entre le prétendu appétit sexuel et l'appétit de la nourriture qui est traditionnellement attribué aux moines.

La cellule personnelle d'un moine est aussi utilisée dans des scènes sexuelles. Ainsi, dans l'*Histoire de Dom Bougre*, Saturnin est surpris dans cette pièce, en train de se livrer à la masturbation. C'est une scène qui est d'ailleurs illustrée par une gravure (figure 13).

Certains autres moments sont également l'occasion de débauche. La confession par exemple est presque unanimement utilisée par les auteurs pour représenter des scènes lascives. Dans l'*Histoire de Dom Bougre*, la confession est présentée comme un moment où le moine va duper une jeune fille en utilisant la naïveté de celle-ci pour arriver à ses fins. Ainsi, Saturnin se réjouit, sur les conseils d'un autre moine, d'aller au confessionnal pour se livrer à ses pulsions sexuelles :

« Je me faisais une peinture charmante du plaisir que j'allois avoir à entendre la Confession d'une jeune fille timide, qui n'aurait pas laissé de donner à son tempérament les petites satisfactions qu'il aurait exigées d'elle. Je fus au Confessionnal prendre possession de mon poste. »¹⁴⁷

Nous avons également, toujours dans l'*Histoire de Dom Bougre*, la description d'une autre confession, celle de Suzon, qui s'apparente vraiment à ce qu'on qualifiera aujourd'hui d'abus sexuel. Le religieux en question obtient la confession de la jeune fille après quoi il lui procure des attouchements ou bien se masturbe.

¹⁴⁶ Saturnin apprend d'ailleurs qu'il a lui-même été conçu dans ce lieu qu'est « la Piscine ».

¹⁴⁷ J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, op. cit. p. 262

Suzon se plie à ses exigences, tout en étant très réticente et éprouvant du dégoût envers cet homme, ce dont elle discute avec une de ses amies :

« Mais sais-tu bien, Suzon, continua-t-elle, que tu viens de me conter ce qui m'est arrivé avec lui. Comment donc, lui dis-je, vous feroit-il aussi quelque chose à vous ? Non assurément, me répondit-elle, car je le hais à la mort, et je ne vais plus à lui depuis que je suis devenue plus savante [...] »¹⁴⁸

La confession est un moment important de l'intrigue de beaucoup de romans libertins. Elle est l'occasion de scènes sexuelles, ce qui est particulièrement ironique lorsque l'on se rappelle de la fonction première de la confession.

Il y a également, dans certains de ces ouvrages, la question des moines questeurs. Il s'agit de moines qui sortent de leurs couvents et rencontrent une partie de la population. Le couvent n'est alors plus le lieu de la débauche, mais la luxure suit les moines, ce qui montre aussi qu'elle est intrinsèquement liée, non plus à cette clôture, mais à leur condition de moine. Les auteurs s'accordent sur le fait que les couvents de moines sont des lieux où règne la débauche. C'est également le cas pour les couvents féminins.

3. Couvents féminins

Si les couvents de moines sont objets de fantasmes, les couvents féminins le sont sûrement encore davantage. Cela s'explique sans doute par le fait que les couvents féminins soient inexorablement coupés de la société :

« Même si certains ordres de féminins sont davantage tournés vers des activités sociales, la clôture des couvents de femmes est toujours beaucoup plus stricte, au moins en principe, que celle des monastères d'hommes. »¹⁴⁹

Dans les romans érotiques, la sexualité féminine semble fasciner et intriguer. De nombreux écrits prennent ainsi pour narratrice une femme qui vient raconter ses expériences sexuelles. *Thérèse Philosophe*, *Les Mémoires de Suzon* ou encore *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes* ont pour personnage principal une femme, montrant ainsi l'intérêt qui est porté à la sexualité féminine.

¹⁴⁸ *Ibid.* p. 38

¹⁴⁹ C. Langle, *L'ombre du cloître au XVIII^e siècle*, op. cit. p. 75

Là encore, le caractère secret et mystérieux du cloître vient développer les imaginations. Des femmes, qui font vœux de chasteté, enfermées entre elles, n'ayant que la prière pour seule occupation, suscitent bien des fantasmes.

Dans ces écrits, ce qui est d'abord mis en avant est la découverte de la sexualité à l'entrée au couvent. Le fait que ce soit un lieu d'initiation sexuelle rompt totalement avec ce qui est présenté par l'Eglise. Souvent, les nouvelles religieuses sont jeunes et expérimentent la sexualité par le biais de la masturbation ou par le concours d'une autre religieuse. Nous retrouvons régulièrement l'idée que les femmes cloîtrées en savent long sur la sexualité, peut-être même plus qu'une femme qui n'aurait prononcé vœux de célibat. Le couvent est affiché comme une « école du vice » :

« Pères et mères, voulez-vous voir germer le sentiment dans le cœur de vos filles, prenez soin vous-même de leur éducation. Ce n'est pas dans les cloîtres, ces répertoires apparens de l'innocence, qu'on apprend à s'estimer : Ce sont plutôt des écoles du vice, que des asyles de la vertu. »¹⁵⁰

Le schéma classique repose sur la naissance du désir chez la jeune religieuse, qui ne peut alors s'empêcher de se livrer à « l'appel de la chair ». Souvent, un personnage extérieur intervient pour pousser la jeune fille à commettre un péché de luxure. Cela peut être un confesseur, comme nous l'avons vu plutôt. Mais c'est régulièrement les religieuses elles-mêmes qui se servent mutuellement de professeur dans ce domaine.

Ainsi, les scènes d'homosexualité sont courantes dans ces passages sur la vie dans les couvents de religieuses. En effet, l'éducation sexuelle des religieuses s'accompagnent parfois de démonstrations pratiques, à l'image de la relation entre Monique et Suzon dans *le Portier des Chartreux* par exemple que l'on retrouve dans *les Mémoires de Suzon* :

« C'est aux nuits charmantes qu'elle me fit passer dans ses bras, que je suis redevable du goût que je pris pour le Couvent. »¹⁵¹

¹⁵⁰ *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes, op. cit.* p. 24

¹⁵¹ *Mémoires de Suzon soeur de D.. B ... Portier des Chartreux, écrits par elle-même., op. cit.*p.89

L'interprétation que l'on peut donner à de telles scènes est assez surprenante à une époque encore dominée par l'idée d'une supériorité de l'homme par rapport à la femme. Les scènes de religieuses féminines servent-elles à une sorte de « féminisme » avant l'heure ?

« Agnès, Suzon, Marguerite succèdent à Saturnin. L'attribution du récit à un personnage féminin ajoute immédiatement à la revendication d'égalité sexuelle, qu'exprime la plupart des romans érotiques. »¹⁵²

De plus, dans ces scènes sexuelles qui prennent place dans des couvents, la femme peut éprouver du plaisir sexuel par le biais de pratiques homosexuelles ou par masturbation, mais sans l'aval d'un homme :

« Il est intéressant, que dans le cadre de l'univers fictionnel, une femme s'autorise à affirmer la légitimité de son désir et de ses pratiques pour le satisfaire sans avoir à attendre la bénédiction d'une autorité masculine[...] »¹⁵³

Néanmoins, les femmes, même cloîtrées finissent tout de même par être un objet du désir des hommes qui essayent par tous les moyens de s'en faire aimer ou de les duper pour arriver à leurs fins :

« Les nonnes galantes sont toutes, à quelques exceptions près, les dupes, plus ou moins scrupuleuses, d'un séducteur. C'est le plus souvent un ecclésiastique, voire un moine, qui exploite leur naïveté de recluses.»¹⁵⁴

En effet, bien que la clôture soit un principe strict, il arrive, au cours de ces romans, que des nonnes et des moines soient réunis. C'est par exemple le cas dans *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes*, où les moines arrivent à s'introduire dans un couvent de religieuses afin de les séduire.

La mère supérieure a communément un rôle à jouer dans ces pratiques. Par exemple, Catherine Langle rappelle le rôle de la mère supérieure dans l'intrigue des *Nonnes galantes* :

¹⁵² Patrick Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIIIe siècle. II*, Paris, Gallimard, 2005, p. 1179

¹⁵³ Colas Duflo, « Nature et morale dans Le Portier des Chartreux », *Dix-huitième siècle*, 6 juillet 2017, n° 49, p. 439-452.

¹⁵⁴ C. Langle, *L'ombre du cloître au XVIIIe siècle*, op. cit. p. 72

L'utilisation de la figure monacale dans les écrits érotiques

« Le moine menacé par le « fat » lui tend un traquenard : il vient prévenir l'abbesse du couvent convoité qu'un jeune cavalier déguisé en religieuse serait, à minuit, introduit dans celui-ci. L'intrus est accueilli par des moines munis de disciples qui le rossent jusqu'au sang. L'affaire est comique, car la dupe est un personnage de fable, mais elle entérine surtout une image du moine : agissant dans la clandestinité, brutal, prêt à tout pour défendre ses prérogatives. »¹⁵⁵

Il arrive parfois que la supérieure soit même la femme la plus débauchée du cloître. Ainsi, Langle affirme :

« Dans les couvents de femmes, l'initiatrice du scandale est presque toujours la détentrice des pouvoirs les plus notoires ; la supérieure. »¹⁵⁶

Les moines et religieuses sont donc abondamment cités dans les écrits érotiques. Ils deviennent même, dès le XVI^e siècle, un lieu commun de la littérature libertine. Que ce soit un couvent d'hommes, ou de femmes, la clôture est vue comme étant à l'origine de la débauche et de la luxure. Les différentes représentations de conventuels, qui dans l'ensemble reprennent tout de même des codes communs, participent à la critique du monachisme voulue par les auteurs.

¹⁵⁵ *Ibid.* p.65

¹⁵⁶ *Ibid.* p.71

L'IMPACT DE CETTE LITTÉRATURE

Le monachisme est intrinsèquement lié à la littérature érotique. Dès ses débuts, celle-ci utilise la figure de moines et de religieuses. Elle fait d'eux des personnages lubriques, pervers, naïfs, mais aussi et toujours vivants dans une situation contre nature. Le cloître est constamment présenté, avec virulence ou ironie, comme un lieu « antisocial », qui dérègle les mœurs. Le libertinage utilise la philosophie pour mener son argumentation à bien. Plus que de simples livres obscènes, les écrits pornographiques dénoncent et reprennent des idées des Lumières contre le monachisme.

Cette littérature imprimée est diffusée, certes clandestinement, mais elle n'en touche pas moins une part de la population. A-t-elle influencé les personnes qui ont eu accès à elle ?

I. ENTRE FANTASMES ET DENONCIATION

Si l'utilisation du monachisme dans les écrits érotiques s'est établi comme un classique du genre, prouvant ainsi l'existence d'un fantasme par rapport à la figure de moines dépravés, la critique à l'encontre des conventuels ne se justifie pas par la simple imagination des auteurs. En effet, si une critique aussi vive est décelable au sein de ces écrits et si elle rencontre une adhésion aussi large, c'est qu'elle repose également sur des faits avérés.

1. La philosophie antimonastique et le recours à la nature

« Le roman du XVIII^e siècle est très souvent une interrogation, explicite ou indirecte, sur les normes morales. »¹⁵⁷

Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, le monachisme intrigue. Le caractère mystérieux de la clôture vient alimenter les fantasmes les plus divers, mais surtout sexuels. C'est ainsi que les moines deviennent très présents dans

¹⁵⁷ C. Duflo, *Philosophie des pornographes*, op. cit. p. 63

la littérature pornographique. En outre, nous avons déjà vu alternativement le développement de l'antimonachisme au XVIII^e siècle puis le recours à des arguments de type philosophique au sein des écrits érotiques. La combinaison de tous ces facteurs permet de rencontrer des arguments philosophiques antimonastriques dans les écrits érotiques du XVIII^e siècle.

L'argument principal revient à dire que l'institution monacale est contraire à la nature. Plus particulièrement, l'absence de sexualité qui est imposée reviendrait à demander à l'Homme de se priver d'un besoin essentiel quasi vital.¹⁵⁸ C'est du moins la thèse de ces écrits pornographiques. Ainsi, il serait dangereux, voire même nocif de cloître les hommes et les femmes et de les astreindre à l'abstinence :

« D'une part, le récit de la découverte spontanée de cette pratique [la masturbation] par les personnages montre qu'elle répond à une nécessité des corps, et donc à un besoin naturel qui doit être satisfait pour l'équilibre même de l'organisme »¹⁵⁹

L'abstinence sexuelle imposée au clergé va même jusqu'à créer des « vices », qui, contre toute attente, seraient absents chez un Homme qui laisserait libre cours à ses désirs :

« Derrière la façade de respectabilité des institutions les plus prestigieuses (la noblesse, le clergé, etc.), Saturnin démasque les vices, qui n'apparaissent tels que parce que la religion refuse d'accorder toute leur place à la nature et à la raison. »¹⁶⁰

Les couvents ont matière à dérégler encore davantage la « nature » prêtée à l'Homme par les penseurs du XVIII^e siècle. La clôture instaure un gouffre entre la société et l'individu. Cette distance viendrait perturber la constitution fondamentale de l'homme, qui devient alors une personne dérégulée et immorale¹⁶¹. Ce qui est assez

¹⁵⁸ *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes, op. cit.* : « L'amour, vous le savez, est un besoin de la nature, il est languissant, quand il n'est pas assouvi » p. 23

¹⁵⁹ C. Duflo, *Philosophie des pornographes, op. cit.* p. 65

¹⁶⁰ Patrick Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I, op. cit.* p. 1116

¹⁶¹ *Mémoires de Suzon soeur de D.. B ... Portier des Chartreux, écrits par elle-même., op. cit.* « Dieu a fait naître tous les hommes avec les mêmes inclinations & les mêmes desirs ; en voulant les corriger, nous les détruisons presque entièrement, & les remplaçons par des vices qui dégradent & déshonorent l'humanité. » p. 64

troublant est l'opposition qui est faite, dans cette littérature, entre les préceptes qui sont imposés pour les conventuels et leurs applications :

« L'un des enseignements du livre tend à prouver que le refus de l'instinct est à l'origine du dévoiement de tendances naturelles que légitiment le cœur, le corps et l'esprit, alors que les préjugés et l'obscurantisme religieux en détournent l'objet vers une perversion – qu'elles ont ensuite beau jeu de dénoncer hypocritement. »¹⁶²

Ainsi, les règles religieuses seraient elles-mêmes « contre-nature » et conduiraient à développer la luxure, qu'elles cherchent pourtant à éradiquer. Aussi, la loi de Dieu devrait être le reflet des lois de la nature, et donc faire de la sexualité, nécessaire à l'Homme, un principe aussi fondamental qu'un besoin primaire :

« Les lois divines en matière morale ne sont pas les prétendues lois forgées par les religieux, ce sont les lois de la nature avant les institutions humaines qui les contredisent. L'institution divine doit se déchiffrer en profondeur dans les pulsions naturelles qui l'expriment. »¹⁶³

La nature est l'argument essentiellement utilisé pour démontrer que la sexualité n'a rien d'anormale comme l'explique pourtant l'Eglise. Les auteurs d'écrits érotiques vont tous dans ce sens : soit en le sous-entendant très largement dans leurs intrigues, soit en recourant ouvertement à des passages philosophiques au sein même du récit pornographique :

« Un lieu commun se développe et va se retrouver plus ou moins argumenté dans chacun de ces textes : la nature est une nouvelle norme morale, au nom de laquelle on doit contester les idées inculquées par l'éducation chrétienne, qui nous rendent malheureux et continuellement en guerre avec nous-mêmes, nos préjugés religieux combattant en nous le principe de vie qui est la voix de la nature »¹⁶⁴

Ces auteurs exposent pour la plupart la dangerosité de l'abstinence, qui serait à l'origine même d'une névrose et d'un dérèglement :

« Ceux-ci conservent dans leurs reins, en pure perte, une semence que les premiers répandent en pure perte : ne sont-ils donc pas les uns et les autres précisément dans un cas égal eu égard à la société ? Ils ne lui donnent tous aucun citoyen ; mais la saine raison ne nous dicte-t-elle pas qu'il vaut mieux encore que nous jouissions d'un plaisir qui ne fait tort à personne, en répandant

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ C. Duflo, « Nature et morale dans Le Portier des Chartreux », art cit.

¹⁶⁴ C. Duflo, *Philosophie des pornographes*, op. cit. p.63

inutilement cette semence, que de la conserver dans nos vaisseaux spermatiques, non seulement avec la même inutilité, mais encore toujours aux dépens de notre santé et souvent de notre vie ? Ainsi vous voyez, Madame la raisonneuse, ajouta l'Abbé, que nos plaisirs ne font pas plus de tort à la société que le célibat approuvé des moines, des religieuses, etc., et que nous pouvons aller notre petit train. »¹⁶⁵

L'*Histoire de Dom Bougre* est un exemple très parlant de ce recours à la nature par le biais, non seulement de son intrigue, mais aussi de ses digressions philosophiques. *Dom Bougre* est d'ailleurs largement cité en exemple par les historiens quand il s'agit d'évoquer la relation entre pornographie et philosophie :

« On rencontre dans le *Portier des chartreux* tous les arguments « philosophiques », que l'esprit encyclopédique utilisera contre l'aveuglement imposé par l'enseignement religieux pour interdire l'accès naturelle au bonheur. »¹⁶⁶

L'ouvrage relaie abondamment l'idée d'un système, le monachisme, contraire à la nature et donc à la raison. Il met en lumière toutes les contradictions des conventuels vis à vis des normes naturelles :

« L'action de foutre est naturelle à l'homme. Nous sommes moines, mais on ne compte ni le vit ni les couilles, quand nous faisons vœu. Pourquoi nous interdire cette fonction toute naturelle ? Faut-il, pour exciter la compassion des fidèles, aller nous branler dans les rues ? »¹⁶⁷

Enfin, le *Portier des Chartreux* comporte même une réflexion sur l'inceste. En effet, Saturnin retrouve sa mère naturelle et se demande s'il peut ou non avoir des relations sexuelles avec elle, ce à quoi répond un moine :

« Adam avait des filles, il les foutait. Ève avait des fils qui faisaient avec elle ce que leur père faisait avec leurs sœurs. Descendons au déluge. Il ne restait dans le monde que la

¹⁶⁵ J.-B. de B. Argens, *Therese Philosophe ou Memoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice, avec l'histoire de Mme Boislaurier*, op. cit. p.93

¹⁶⁶ P. Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I*, op. cit. p.1114 : « A travers l'innocence première de Saturnin, le milieu du couvent et des chartreux réfléchit une image si déviante de la réalité sociale que le lecteur est invité à débusquer la vérité du monde – et le sens de l'existence – derrière les attitudes, les conventions, les principes affichés. »

¹⁶⁷ J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, op. cit.

famille de Noé ; il fallait nécessairement que le frère couchât avec la sœur, le fils avec sa mère, le père avec sa fille, pour repeupler la terre. »¹⁶⁸

A notre sens, nous pouvons comprendre cette injonction du moine de deux façons. Premièrement, c'est là encore une exhortation à une pratique naturelle de la sexualité, qui ne doit pas s'envisager du point de vue de la loi des Hommes. Mais on peut y voir également une critique de l'Eglise. En faisant référence à des passages bibliques, l'auteur met encore une fois en avant toutes les contradictions de l'institution, qui d'un côté prétend s'inspirer des personnages bibliques et d'un autre rejette des pratiques qui étaient leurs.

Les écrits érotiques s'entendent donc tous pour dire que le système monastique tel qu'il existe est une aberration pour les lois naturelles qui devraient être suivies par les hommes. L'Homme ne doit ainsi pas lutter contre son instinct sous peine de développer précisément ce qu'il condamne. C'est alors qu'après avoir énoncé et justifié leur raisonnement, les écrits érotiques s'attèlent à exposer toute l'hypocrisie des conventuels.

2. Hypocrisie et mœurs douteuses

Les conventuels ne respectent pas les règles de la nature, et sont donc voués à être des individus socialement dérégés. C'est du moins ce qu'affirment communément les écrits qui nous intéressent. Non seulement, ils viennent déranger les lois divines par l'introduction d'interdits contre nature, mais en plus, ces règles qu'ils instaurent produisent l'effet inverse à celui recherché. Ainsi, les couvents religieux sont des lieux où les règles religieuses ne sont invariablement pas respectées et où les mœurs sont débauchées. En cela, les écrits érotiques appuient lourdement sur le caractère hypocrite des moines, qui prônent un mode de vie qu'ils ne respectent pas eux-mêmes. L'auteur de *Dom Bougre*, s'adressant au lecteur, propose de révéler ce qui se passe au sein des couvents : « Je veux lever le bandeau qui vous couvrait les yeux »¹⁶⁹

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.* p.195

Les moines, mais aussi le clergé dans son ensemble sont accusés par les écrits érotiques, mais pas que, d'entretenir des mœurs légères. Certains ordres se voient même gratifier d'une réputation peu reluisante. C'est le cas, comme nous l'avons vu précédemment, des Capucins. Les rumeurs à ce sujet sont sans doute abondantes, bien que nous n'en ayons traces. Le marquis d'Argens va jusqu'à ironiser :

« Il est nécessaire que le lecteur juge combien il est dangereux d'avoir, dans une amoureuse intrigue, un moine pour concurrent. »¹⁷⁰

Les moines sont, dans la littérature érotique, non seulement actifs sexuellement, mais le sont également de manière immodérée. Ainsi les cloîtrés se mêlent à des orgies à l'instar de Saturnin dans l'*Histoire de Dom Bougre*, qui est lui-même le fruit d'une orgie monastique.

Pour exposer l'hypocrisie des moines quant à la sexualité, les auteurs d'écrits érotiques utilisent fréquemment l'ironie. Par ce biais, les libertins tendent à exposer les contradictions des ordres monastiques :

« Selon la religion Romaine, c'est un grand mal de s'abandonner aux impulsions que nous suggère la nature. Il n'y a que le Pape, les Cardinaux, les Archevêques & Évêques, qui aient le privilège exclusif d'être avec décence libertins. »¹⁷¹

Ainsi, dans ces écrits, les moines et les religieuses affichent ouvertement leurs aventures sexuelles. Les auteurs accentuent leurs propos en laissant penser qu'il est de notoriété publique que les moines soient plus lubriques que n'importe qui¹⁷². La dernière phrase du roman *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes* en témoigne avec ironie en adjoignant, dans la même phrase, les mots « Cloître », « amour » et « plaisir » comme s'ils étaient synonymes :

« Adieu, ma bonne amie, rends-moi tendresse pour tendresse, & répète avec moi: Vive le Cloître, vive l'amour & ses plaisirs. »¹⁷³

¹⁷⁰ « Vengeances monastiques ou le Petit Maître Dupé et Fustigé » dans *Les Nonnes galantes ou l'Amour Embéguiné*, 1740, Bruxelles, Gay et Doucé, 1882, p.198.

¹⁷¹ *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*, op. cit. p.27

¹⁷² J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, op. cit. « [...] les passions prennent une nouvelle force sous le froc, [...] » p.198

¹⁷³ *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*, op. cit. p. 171

L'hypocrisie qui est prêtée aux ordres monastiques, peut aussi être l'occasion d'une critique beaucoup plus ouverte et virulente. Dans *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes*, l'auteur ne se prive pas de dire tout le mal qu'il pense de l'ordre religieux et de leur soit disant chasteté :

« Entre cette forêt de Moines qui portent de profession le masque, les Capucins s'en servent avec tant d'avantage, que c'est à la faveur de ce voile hypocrite, que ces Satyres couvrent des passions infâmes, et donnent de hautes idées d'une modération qui est l'objet de leur mépris. »¹⁷⁴

Cette métaphore des capucins portant un masque, dénonçant par là leur hypocrisie, est même l'objet d'une gravure au sein de l'ouvrage.



Figure 9 - Gravure, *Vie voluptueuse entre les Capucins et les nonnes*, p.8¹⁷⁵

¹⁷⁴ *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes par la confession d'un frère de l'ordre*, op. cit. p.8

¹⁷⁵ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k15111825/f13.image> (consulté le 13 juin 2019)

Cette thématique du masque est reprise dans *Histoire de Dom Bougre*. Le terme employé : « masque de la religion », dénonce là encore l'hypocrisie de l'institution qui met au point des règles, qui ne sont même pas respectées de ses membres :

« Dois-je craindre, après tout, que l'on ne trouve étrange de voir des Moines scélérats, débauchés, corrompus, qui croient qu'on est toujours assez honnête homme, quand on n'est pas reconnu pour fripon ; qui rient de la crédulité des peuples, et sous le masque de la Religion, dont ils se jouent, Ministres infidèles, font tout ce que condamne l'objet de leurs plus chères occupations : non cela ne paroîtra pas extraordinaire, c'est l'usage : voit-on autre chose ? Les Cordeliers, les Carmes, les Jésuites, et tant d'autres travaillent des jours à me justifier : on en fait mille histoires, sans celles que l'on ne fait pas. »¹⁷⁶

Nous pouvons constater, à l'occasion, la présence de passages qui n'ont rien de pornographiques, chose que nous affirmions plus tôt dans le mémoire. De plus, l'auteur semble faire allusion à des histoires et des rumeurs qui circuleraient communément et dont des moines lascifs seraient les protagonistes. Une fois encore, la dénonciation est directe et virulente.

Toujours en ce qui concerne la « réputation » que, d'après les pornographes, les moines et religieuses semblent avoir dûment acquis, *Thérèse philosophe* s'attache également à « lever le voile » sur ces histoires qui circulent à propos des conventuels¹⁷⁷.

Un autre ouvrage, *Le chien après les moines*, écrit cette fois-ci en vers, à la manière d'une poésie ou d'une chanson, expose tous les vices prêtés aux moines :

« Critiques, médisans et calomniateurs,
Hypocrites publics, fourbes, persécuteurs,
Ivrognes à l'excès, médians à toute outrance,
Sans foi, sans loi, sans dieu, sans mœurs et sans science,
Intolérans, cruels, fanatiques, bigots,

¹⁷⁶ J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, op. cit.

¹⁷⁷ J.-B. de B. Argens, *Therese Philosophe ou Memoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice, avec l'histoire de Mme Boislaurier*, op. cit. : « [...] elle se livra alors de bonne foi aux embrassemens du luxurieux Moines : j'entrevis même que celui-ci n'avoit pas démenti la réputation de son Ordre [...] » p.52

Tyrans, luxurieux, caffards et faux dévots, »¹⁷⁸

Ou encore :

« Tout moine de la chair a forte passion.

Engraisés et nourris dans la fainéantise »¹⁷⁹

En outre, se faisant le reflet l'opinion populaire du temps selon laquelle le monachisme nuirait à la société, les écrits érotiques reprennent de façon récurrente l'idée de l'inutilité du cloître :

« A juger sainement de toutes ces différentes espèces d'animaux qui rampent avec mépris sur la surface de la terre, et connues sous le nom général de Moines, il faut les regarder comme autant d'ennemis de la société. Inhabiles aux devoirs que la qualité d'honnêtes gens exigeoit d'eux, il se sont soustraits à sa tyrannie, et n'ont trouvé que le Cloître qui pût servir d'asile à leurs inclinaisons vicieuses. »¹⁸⁰

Aussi, le retrait d'hommes et de femmes dans la clôture monastique ne serait qu'une vaste supercherie, destinée à duper la population. Les moines ne représenteraient ainsi que les individus les plus pervers et immoraux, qui, à l'abris des regards pourraient alors se livrer à leurs pulsions. Ces passages hautement virulents sont exagérés à l'extrême, sans doute dans la volonté de créer un choc chez le lecteur, ou bien d'avoir davantage d'impact sur les mentalités. Les auteurs des récits érotiques, pour la grande majorité, des personnages éclairés et instruits, ne prennent certes pas ce qu'ils écrivent au pied de la lettre. Si les critiques sont parfois justifiées et partagées par la population, certains passages ne sont pas moins excessifs, et de façon évidente, éloignés de la réalité.

3. Fantômes ou réalités ?

Les congrégations religieuses s'établissant comme lieu commun de la littérature érotique, les faits qui y sont relatés s'appuient sur les fantasmes naissants

¹⁷⁸ *Le chien après les moines: lu et approuvé par une bande de défroqués, nouvellement débarqués en Hollande.*, Amsterdam, Au temple de la vérité, aux dépens des Quakers, 1784. Edition consultée : 1869. p.13.

¹⁷⁹ *Ibid.* p.5

¹⁸⁰ J.C. Gervaise de La Touche, *Histoire de Dom B***, portier des Chartreux*, op. cit. p. 198

du secret du cloître. Les scènes décrites résultent donc du caractère mystérieux des couvents, mais ne sont pas non plus totalement éloignées de la réalité, dans certains aspects. Ainsi, ce qu'il se passe dans les couvents reste hypothétiquement soumis au secret et il est rare que des informations sur ce qu'il s'y passe réellement se répandent. Cependant, les auteurs affirment s'inspirer de faits réels, les exemples qui sont relatés s'évertuent à utiliser un certain réalisme, et enfin les critiques faites aux moines sont telles qu'il est difficile de penser qu'elles ne s'appuient sur aucun fait tangible.

Les auteurs cherchent à faire croire que ce qui est relaté au sein de leurs ouvrages s'appuie uniquement sur la réalité. En cela, les préfaces et avertissements aux lecteurs jouent un rôle conséquent. Ainsi, ils s'attachent à prévenir le lecteur que l'histoire est inspirée de comportements avérés de moines et religieuses, et parfois même prétendent que les faits exposés sont d'une véracité exacte. C'est par exemple le cas des *Récréations des Capucins* :

« On peut assurer avec confiance que ce n'est pas ici un roman, mais une histoire très réelle. L'Auteur de cette Relation, ou Description historique, a participé lui - même pendant quinze ans & plus, aux Récréations dont il parle; c'est pour être bien informé de ce qui s'y passe. Aussi sera-t-il aisé de s'apercevoir, par le détail où il entre, & par les particularités qu'il rapporte, qu'il a une connoissance exacte des choses qu'il décrit. »¹⁸¹

Les Capucins sans barbe, ouvrage qui relate la relation d'un capucin avec une jeune fille qui lui demande de couper sa barbe, prétend également ne découler que de faits réels :

« Cette Histoire n'est point un être de raison; les Gazettes d'Utrecht, des Pays-Bas en ont attesté la réalité : il ne faut donc pas la confondre avec cette foule de Mémoires et d'Histoires dont les moindres circonstances n'ont jamais existées que dans l'imagination de leurs Auteurs : le fond de celle-ci est exactement vrai [...] ».¹⁸²

Nous voyons qu'ici l'auteur appuie la véracité de son histoire par le fait que l'on retrouverait cet épisode dans des Gazettes des Pays-Bas. Notons par la même occasion que le XVIII^e siècle est une période de grands développements de la presse

¹⁸¹ *Les recreations des Capucins, ou, Description historique de la vie ...*, op. cit. Préface

¹⁸² *Les Capucins sans barbe: histoire napolitaine.*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1762. Avertissement.

d'information. En citant des gazettes, l'auteur des *Capucins sans barbe* apporte un argument de plus afin de convaincre les gens de penser l'histoire comme réelle.

La *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes*, de la même manière, narre le témoignage d'un ancien frère de l'ordre. Il y a toujours un rappel au lecteur de la prétendue véracité de ce qui est raconté.¹⁸³ Plus généralement encore, tous les ouvrages dont il est question ici reprennent la forme de Mémoires et sont présentés sur un mode autobiographique. C'est le cas également de nos deux « best-sellers » que sont *Thérèse Philosophe* et le *Portier des Chartreux*.

Certains détails sont donnés avec une grande précision, alors que l'intrigue en elle-même n'en a guère besoin, et viennent appuyer cette idée de réalisme que veut inspirer l'auteur, comme nous le voyons par exemple dans certains passages des *Lettres galantes et philosophiques entre deux nonnes* :

« C'étoit un Capucin, ou, si mieux n'aimez, un bouc à deux pieds , & lascif à l'excès. Il étoit proche parent de l'Evêque , de C. , qui, à cause de la consanguinité , lui avoit fait avoir la direction du Monastere des Ursulines de M..... , Il faut croire que la barbe de sa Révérence avoit une vertu bien efficace pour Sœur Christine, puisque le bonheur de la déflorer , comme elle l'avoue elle-même, n'avoit été réservé que pour le Moine puant. »¹⁸⁴

Ici, Christine dépeint le Père Anselme et évoque également plusieurs noms. Bien que l'auteur cache ces noms en ne mentionnant que les premières lettres, cela témoigne tout de même d'une volonté de rendre cette histoire véridique. Plus il y a d'énumérations et plus le lecteur a tendance à penser que l'intrigue s'appuie sur des faits réels. De la même manière, dans *Vie Voluptueuse entre les capucins et les nonnes* il est question du gardien du couvent de Provins qui serait entré en fonction à partir de 1676¹⁸⁵. La mention d'une date et d'une ville de manière aussi précise ne peut venir que renforcer les propos de l'auteur selon laquelle cette histoire n'est que la mise à l'écrit de faits avérés.

¹⁸³ *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes par la confession d'un frère de l'ordre*, *op. cit.*

¹⁸⁴ *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*, *op. cit.* p.12

¹⁸⁵ *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes par la confession d'un frère de l'ordre*, *op. cit.*

La forme du « témoignage » qui est choisie généralement par ces ouvrages vient d'autant plus renforcer cette impression de véracité qui est donnée aux faits relatés. Ces usages littéraires ne sont peut-être simplement que des stratégies éditoriales, surtout lorsque l'on sait que la forme des « Mémoires » est très à la mode et répandue en ce XVIII^e siècle. Néanmoins, nous pouvons aussi y voir une volonté, toujours de la part de l'auteur, de venir renforcer la critique antimonastique qu'il entreprend. Ainsi le fait d'insister sur la soi-disant véracité des faits vient apporter du crédit à son argumentation satirique.

Même si la part du fantasme est indéniable, quelle est la part de vérité dans ce qui est raconté ? Prenons par exemple le cas de *Thérèse Philosophe*, ou encore des *Lauriers ecclésiastiques*. Ces deux ouvrages s'appuient sur des personnages réels. *Thérèse Philosophe*, de son titre complet : *Thérèse philosophe, ou Mémoire pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice*, entend raconter l'histoire du Père Girard et de Mlle Cadière. Notons ici, l'emploi d'anagrammes quant aux noms des protagonistes du récit. Le procès du père Girard a lieu dans les années 1730. Il est accusé d'avoir abusé d'une religieuse, et de l'avoir ensuite poussé à avorter. En vérité, *Thérèse philosophe* se détache largement de ce procès au fil du récit. Néanmoins, l'utilisation d'un fait divers qui a fait grand bruit et dont les gens se passionnent de curiosité, reflète l'ambition de l'auteur d'utiliser des faits authentiques à des fins publicitaires mais aussi argumentatifs. L'idée de moines lubriques est sans doute plus facile à appréhender si l'on rappelle aux lecteurs des faits authentiques. De la même manière, *Les Lauriers ecclésiastiques* s'inspirent de la prétendue vie d'un personnage existant. Le cas est un peu particulier car il s'agit de l'Abbé Terray, contrôleur général des finances du royaume de 1769 à 1774. C'est donc une critique autant politique qu'antimonastique.

Parfois, nous pouvons retrouver des témoignages de la vie libidineuse des conventuels. La Popelinière relate dans son journal sa visite au sein de couvents :

« Un des nôtres s'approcha, porta la parole ; mais quelle surprise, lorsqu'une de ces demoiselles, passant les bras par les barreaux, le saisit, l'attira avec violence et lui fit un baiser si preste, qu'il n'eut pas le temps de le sentir [...] il est aisé de penser qu'elle aurait pu être la suite de cette première cérémonie. [...] des filles de force pour un an, deux ans, dans la vue de les retirer du libertinage et du scandale [...]. C'est une merveille que de voir

le manège de ces filles à travers les barreaux ; leur agilité, leur adresse à s'emparer d'un homme, s'il n'est pas bien sur ses gardes. »¹⁸⁶

Notons que La Popelinière est notamment connu pour son ouvrage érotique *Tableaux des mœurs du temps*. C'est donc un auteur de roman pornographique qui expose sa vision du couvent qu'il découvre et dont il s'inspire :

« Au-delà de l'influence des *Dialogues des courtisanes* de l'Arétin et des œuvres libertines qui ont pour thème les désordres de la vie au cloître, le souvenir de cette frénésie érotique engagée des parloirs a inspiré La Popelinière dans *les Tableaux des mœurs du temps*. Livrées aux plaisirs du sexe, les filles que mettent en scène *les Tableaux* sont, à l'image de celles de La Haye, d'une ardeur insatiable, le visiteur passif du parloir s'est métamorphosé, dans l'ordre du fantasme et de la fiction romanesque, en sultan comblé, abandonné au milieu du harem à la caresse des femmes, au pouvoir de leur initiative et de son imagination érotiques. »¹⁸⁷

Reste à savoir si ce témoignage reflète véritablement ce que l'auteur a vu dans ce couvent et n'est pas un peu romancé.

Si les mœurs des cloîtres restent assez mystérieuses à l'époque moderne, à la Révolution française on se charge d'en dresser un portrait peu reluisant. Des papiers administratifs du XVIII^e siècle refont ainsi surface à partir de 1789. En effet, en 1790 est publié *la chasteté du clergé dévoilée ou Procès-Verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille*, ouvrage composé principalement des registres de police ayant trait des affaires sexuelles concernant le clergé. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, nous pouvons relever l'affaire d'un certain Dom Louis Musier, moine qui est retrouvé dans la chambre d'une femme de petite vertu :

« [Nous sommes] entrés dans une chambre ayant vue sur la rue, occupée par la nommée Louise Olivier, femme du monde, y avons trouvé un particulier moine, qui nous a dit se nommer Dom Louis Musier, prêtre, religieux feuillant, natif de Paris, âgé de quarante ans, demeurant au couvent de son ordre, rue Saint-Honoré, qu'il est venu en ladite chambre il y a environ un quart d'heure, et qu'il s'y est amusé avec une particulière, qui a déclaré se

¹⁸⁶ Alex. Jean Joseph Le Riche de La Popelinière, *Journal du Voyage de Hollande*, Paris, Claude-François Simon, 1730. P.64

¹⁸⁷ P. Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIIIe siècle. I, op. cit.* p.1356

nommer Elisabeth Moulinard, veuve Fortin, femme de débauche, native de Paris, âgée de trente ans, pourquoi ledit sieur Meusnier [...] »¹⁸⁸

Nous apprenons ainsi la débauche de certains moines qui partent de leur couvent pour mener à bien des aventures sexuelles. L'ouvrage regorge de témoignages et de rapports de police attestant des mœurs légères de bons nombres de moines. Il s'agit surtout dans cet ouvrage de relations avec des « femmes du monde », c'est à dire des prostituées, qui sont très surveillées à Paris au XVIII^e siècle. En effet, la prostitution, est théoriquement interdite mais plus ou moins tolérée en pratique. Elle est étroitement surveillée par la police parisienne qui est chargée de faire des rapports. Cette surveillance n'est pas la même pour tout le monde, et est surtout centrée sur les grands nobles du royaume. L'enjeu est donc surtout d'éviter que ces personnages haut placés ne se retrouvent dans des situations délicates qui causent un scandale. De la même manière, nous voyons que dans les rapports présents dans cet ouvrage il est beaucoup question d'ecclésiastiques importants comme des abbés.¹⁸⁹

La publication d'un tel ouvrage témoigne indubitablement d'un parti pris anticlérical, chose que l'on retrouve d'ailleurs dans la préface :

« La collection des procès-verbaux que nous donnons au public, provient des papiers qui ont été enlevés parmi les ruines de la Bastille, après que les braves parisiens en eurent fait la conquête. On sait que les registres de la police de Paris y étoient déposés, après avoir resté un certain tems à l'hôtel du lieutenant de police ; on ne sera donc pas surpris que ces pièces, qui ne sont relatives qu'à la police, aient été trouvées dans cet antre infernal, qui ne sembloit destiné qu'à engloutir les malheureuses victimes du despotisme. »¹⁹⁰

Néanmoins les caractères judiciaires et administratifs de tels documents établissent de façon presque certaine la véracité des faits exposés. De plus, l'auteur

¹⁸⁸ Dominique Darimajou, *La Chasteté du clergé dévoilée ou Procès-Verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille... Tome 1*, s.l., 1790. Procès-verbal de l'ordre du roi contre Dont Louis Musier , feuillant. 19 juillet 1756. p.25

¹⁸⁹ *Ibid.* Voir la table alphabétique des noms des honorables membres mentionnés dans cette première partie, p. 317

¹⁹⁰ Dominique Darimajou, *La Chasteté du clergé dévoilée ou Procès-Verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille... Tome 1*, s.l., 1790. Avertissement.

insiste sur le fait qu'une vérification apparemment minutieuse de ces documents a été entreprise à postériori :

« Cette vérification nous a prouvé invinciblement que toutes les pièces qu'on trouvera dans ce recueil sont authentiques ; et pour ne laisser aucun doute au public , et surtout aux personnes qui auroient des raisons pour en con tester la vérité et en affoiblir par-là l'intérêt , nous déposons les originaux au greffe du district des cordeliers , où l'on- sera à portée de les voir tous les jours, et d'acquérir la même conviction que nous. »

Ainsi, la lumière est mise sur un certain nombre d'ecclésiastiques débauchés. Ces documents permettent également de se rendre compte, dans une certaine mesure, que les écrits érotiques s'inspirent donc de la réalité, et s'établissent comme preuves de la débauche des conventuels. Il reste maintenant à déterminer quelle a été la réception de ces idées antimonastiques au sein de la population du XVIII^e siècle.

II. LA RECEPTION DES ECRITS EROTIQUES

Les écrits érotiques, sont donc, nous l'avons vu, porteurs de critiques. Que la satire soit à l'encontre du gouvernement, d'un ministre, ou des religieux, les idées prônées circulent. Nombres d'entre eux dénoncent ainsi, une inutilité voire même une nocivité du cloître (critique que l'on retrouve partagée par une large part de la société au XVIII^e siècle). L'impact d'un ouvrage pornographique de ce type est-il aussi limité que l'on ne le penserait, étant donné qu'il ne circule que par le biais des réseaux clandestins ? Le fait que les critiques véhiculés soit partagées par une partie de la population facilite-il aussi l'impact que peut avoir l'ouvrage érotique ? En effet, comme le dit si justement Chartier :

« La diffusion des idées ne peut pas être tenue pour une simple imposition : les réceptions sont toujours des appropriations qui transforment, reformulent, excèdent ce qu'elles reçoivent. »¹⁹¹

De plus, le fait que ces critiques antimonastiques se trouvent au sein d'ouvrages érotiques, participe sûrement à étendre son « champs d'action » à un public qui, friand de littérature pornographique, n'aurait peut-être pas été amené à lire des traités philosophiques sur la question.

¹⁹¹ R. Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit.

1. Le marquis d'Argens et les réseaux de distribution

Afin d'apprécier la réception de ces œuvres, il convient de se pencher sur les réseaux de distribution et de tenter d'en analyser la circulation. Nous nous permettons d'insister, une fois de plus sur le fait que ce qui va suivre n'est nullement exhaustif et qu'il ne s'agit que d'indications et de tentatives visant à illustrer nos propos. En effet, il n'est plus besoin de rappeler que leur qualité de livres clandestins ne permet pas d'établir une étude exacte des réseaux de circulation.

Nous proposons d'étudier un exemple précis, le cas de *Thérèse Philosophe*¹⁹² et de son prétendu auteur : le marquis d'Argens, pour essayer de se faire une idée sur les réseaux de distribution de l'ouvrage. La première édition de *Thérèse Philosophe* n'est pas datée, mais elle apparaît dans les rapports de police à la fin de l'année 1748. L'édition originale peut être de quelques mois plus jeune, mais ne peut pas être datée d'avant 1747. En effet, on retrouve mention dans l'ouvrage de plusieurs livres parus jusqu'en 1747 : *La Tourière des carmélites* de Meusnier de Querlon (1745), *Thérmidore* de Godard d'Aucour (1744), *Les Lauriers ecclésiastiques* de La Morlière (1747).

Aujourd'hui encore, *Thérèse Philosophe* reste un ouvrage anonyme. Les historiens se sont divisés au fil des ans sur la paternité de l'œuvre sans pour autant avoir pu l'établir de façon certaine. Pour notre part, nous avons des raisons de penser, comme le concèdent aujourd'hui de plus en plus d'historiens, que l'auteur de *Thérèse Philosophe* est bien Jean-Baptiste Boyer d'Argens. Notons tout de même que les éléments que nous allons avancer ne permettent pas d'affirmer cela avec certitude.

Tout d'abord, l'affaire de la première édition de *Thérèse Philosophe* débute avec l'arrestation d'un personnage : Darles de Montigny. Nous le retrouvons encore désigné, par certains livres, comme l'auteur de *Thérèse*. Toujours est-il que Darles, travaillant à Liège sur des ouvrages clandestins, décide de se rendre à Paris, toujours

¹⁹² J.-B. de B. Argens, *Therese Philosophe ou Memoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag et de Mlle Eradice, avec l'histoire de Mme Boislaurier*, op. cit.

dans le but de faire commerce de livres licencieux¹⁹³. Darles est démasqué et embastillé de 1749 à 1750¹⁹⁴ grâce à un système d'espionnage de la police qui a infiltré les réseaux de libraires parisiens.¹⁹⁵

Ce qu'il y a d'intéressant dans cette affaire, c'est la place que prend la ville de Liège. En effet, Darles est, quelques temps avant son arrivée à Paris, présent à Liège :

« [...] il s'associe, à Liege précisément, à un libraire parisien en rupture de ban et compte bien vendre cette production clandestine aux armées oisives alors installées en Flandre ou de l'acheminer en contrebande vers Paris, ce qui advient pour le Portier des Chartreux, saisi en totalité au château de Versailles. »¹⁹⁶

Darles se trouve à Liège jusqu'en 1748, date à laquelle prend fin la guerre de succession d'Autriche. Aussi, la ville et la région de l'actuelle Belgique se trouvent depuis 1741 en zone de guerre. Jacques Duprilot, dans son préface de l'édition de *Thérèse Philosophe* de 1980, revient sur le rôle de Liège dans cette première édition :

« Même si en juin 1750, cette fois, la police paraissait convaincue qu'une partie de l'édition avait d'abord été imprimée à Liège pour être acheminée sur Paris en contrebande, la véritable raison de ce déplacement en nombre d'imprimeurs hors de France n'a jamais été tout à fait élucidée. »¹⁹⁷

¹⁹³ Rainer Michael Mason et al., *Eros invaincu: la bibliothèque Gérard Nordmann*, Genève, Fondation Martin Bodmer, 2004. : « Darles, roturier, est longtemps tenu par la police parisienne comme l'auteur. Il veut « inonder l'Europe entière de livres interdits » p.68

¹⁹⁴ Alors même qu'il était sous la protection, semble-t-il, du prince de Conti

¹⁹⁵ « La paix avec l'Autriche étant survenue en 1748, Darles décide de se replier sur Paris. Il ignore que le lieutenant général de police Berryer, suppôt de la Pompadour, a mis en place un système particulièrement machiavélique de surveillance de la librairie parisienne. Grâce à un trio de mouchards, tous ouvriers du livre (Bonin, les époux La Marche), qu'il appointe personnellement, Berryer a connaissance de toute édition suspecte. Darles vient de se jeter dans la gueule du loup en demandant à ce trio de mouchards de lui imprimer clandestinement... à Paris *Thérèse Philosophe* ! » p. 68

¹⁹⁶ R.M. Mason et al., *Eros invaincu*, op. cit. p.68

¹⁹⁷ J. Duprilot, *Therese philosophe*, op. cit. p.10

Cette hypothèse d'une première impression liégeoise se trouve confirmée par de nombreux témoignages qui résultent de l'enquête¹⁹⁸. Duprilot va également jusqu'à ajouter :

« Il n'est pas invraisemblable de croire que Thérèse ait été imprimé en partie à Liège et garnie d'estampes une fois arrivé à bon port. »¹⁹⁹

Beaucoup d'éléments concordent pour faire de Liège une ville d'importance dans l'histoire de la première édition de *Thérèse Philosophe*. Cependant, Darles, n'est pas retenu par certains historiens comme le véritable auteur du texte :

« On peut prouver aujourd'hui que Darles n'a pas écrit une ligne de Thérèse [...], tant le jargon de ses plaidoyers prodomo pour implorer le pardon de Berryer, exposer sa version des faits, suffirait à le faire bannir comme auteur des bibliographies d'Erotica [...] »²⁰⁰

Darles de Montigny a-t-il simplement acheminé le livre dans Paris ?

Un autre auteur potentiel, celui que l'on a retenu, est désigné un peu plus tard par Sade. En effet, Sade dans un de ces textes, attribue la paternité de *Thérèse Philosophe* à Jean-Baptiste Boyer d'Argens :

« [...] dans cet ouvrage du marquis d'Argens, l'unique qui ait agréablement lié la luxure et l'impiété. »²⁰¹

Que lui vaut cette désignation ? Si aujourd'hui le nom du marquis d'Argens est retenu comme étant celui de l'auteur dudit livre, c'est uniquement sur la désignation du marquis de Sade. Il peut paraître assez dangereux d'attribuer un auteur à un livre clandestin sur simple désignation de la part de quelqu'un, fusse le marquis de Sade. Mais que vaut cette attribution au marquis ? Pourquoi Sade le cite-t-il alors qu'aucune preuve ne permette d'affirmer la paternité de l'œuvre à D'Argens ?

¹⁹⁸ *Ibid.* Voir les témoignages retranscrits par Duprilot dans son préface. Plusieurs témoignages concordent pour faire de Liège l'endroit d'où vient, si ce n'est la première édition, le texte originale et les gravures de *Thérèse Philosophe*.

¹⁹⁹ *Ibid.* p.11

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *La nouvelle Justine ou Les malheurs de la vertu*, suivi de *l'Histoire de Juliette*, 1797, tome VII, pp. 96-97

Certains affirment que le style d'écriture ainsi que les thèmes abordés dans l'ouvrage ressemblent à dû d'Argens. Cependant, ces données sont trop minces pour affirmer une quelconque paternité. En cela, nous allons essayer à notre mesure de venir ajouter un élément, qui n'affirmerait pas de façon certaine la paternité de l'ouvrage à d'Argens mais qui irait néanmoins en ce sens.

En admettant que la première édition ait été réalisée à Liège, que Darles n'est finalement qu'un intermédiaire et que l'ouvrage ait été réalisé entre 1747 et 1748, il convient tout d'abord de savoir si d'Argens a des liens avec ce Darles de Marigny et si il se trouvait à Liège pendant cette période.

Le marquis d'Argens, est, à cette époque, chambellan de Frédéric II, roi de Prusse. Il s'occupe principalement du rayonnement artistique de la Prusse, et de satisfaire les ambitions de Frédéric II en ce domaine. Pourquoi Sade le désigne-t-il donc ? Il se trouve en réalité que d'Argens entreprend un voyage, à la demande du roi de Prusse, au cours de l'année 1747. Le marquis d'Argens doit, en effet, se rendre en France afin de prospecter pour le roi de Prusse, qui recherche des artistes afin de peupler le nouvel opéra qu'il fait construire à cette période. De ce voyage, nous disposons de la correspondance épistolaire entre le marquis et Frédéric II. Dans ses lettres, le marquis dresse un portrait de la vie parisienne des années 1740, et de son effervescence artistique. Cependant, on remarque avec assez d'intérêt que l'itinéraire pris par d'Argens pour arriver à Paris le fait passer par Wesel puis...Liège !

« J'ai été assez malheureux pour ne point recevoir sa lettre; apparemment elle sera arrivée à Wésel lorsque j'en étais déjà parti. En partant de Liège, j'ai passé par l'armée française une seconde fois; de là j'ai été à Bruxelles, où j'ai trouvé M. de Chambrier, qui était sur son départ; il pourra instruire V. M. de ma conduite et des marques d'amitié qu'on m'a témoignées. »²⁰²

Que vient faire le marquis dans une zone de guerre ? D'Argens passe en effet par l'armée et en fait d'ailleurs un compte rendu au monarque. Pourquoi donc avoir choisi un tel itinéraire ? Plusieurs hypothèses s'offrent à nous. Le chambellan peut avoir une mission tout à fait officieuse qu'il n'évoque pas dans la lettre, et qui serait en lien avec la guerre. Peut-être profite-t-il de son voyage à Paris pour informer le

²⁰² Jean Baptiste de BOYER (Marquis d'Argens.), *Lettres du marquis d'Argens au roi [Frederick II. of Prussia].*, s.l., 1788, 942 p. Lettre du 15 août 1747.

monarque de l'avancée de la guerre. Cependant, nous pouvons douter de cette version. En effet, le marquis précise :

« Je travaille à mes affaires, et j'espère que, grâce à la protection de V. M., elles se termineront promptement et heureusement. »²⁰³

D'Argens aurait donc, au cours de ce voyage officiel, des affaires personnelles à régler, qui nécessiteraient la protection du monarque. Nous savons que le marquis possède, à cette époque, quelques problèmes en ce qui concerne des affaires de succession, et peut-être s'agit-il de cela. Cependant, la tentation est grande d'y voir plutôt un indice de la réalisation de l'ouvrage érotique. Là encore, nous restons dans le domaine des suppositions.

Ajoutons ensuite que d'Argens rencontre très probablement, lors de ce voyage, celui qui sera désigné comme le protecteur de Darles de Marigny et de l'ouvrage *Thérèse Philosophe* : le prince de Conti.

« [...] l'indicateur avait prévenu que « l'âme de cette affaire [N.D.L.R. : Darles de Montigny] est bien avec M. de Saxe et a fait nombre de parties avec le prince de Conti » ». ²⁰⁴

Ce passage de d'Argens au sein de l'armée n'est pas anecdotique. En sachant la mission qu'il va faire en France, il peut sembler étrange qu'il passe par Liège. Sa présence à Liège en 1747, en même temps que Darles, qui se trouve alors précisément dans l'armée du Rhin avec le prince de Conti, et dans la ville où aurait été imprimée la première édition de *Thérèse* est peut-être loin d'être une coïncidence. En tout cas, au vu de cet élément, les doutes sont permis.

Les réseaux de production et de distribution d'un ouvrage clandestin sont complexes à analyser. L'exemple de *Thérèse Philosophe* le prouve. A partir de l'enquête pour déterminer qui est l'auteur de l'ouvrage, nous avons pu voir comment la première édition a été distribuée : par le biais de Darles, en partant de Liège. La citation de Sade témoigne également de sa circulation dans les hautes sphères de la société. Nous allons à présent pouvoir voir la circulation des écrits.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ Jacques Duprilot et al., *Thérèse philosophe*, Genève, Suisse, 1980, p.7

2. La circulation des ouvrages érotiques antimonastiques

L'exemple de *Thérèse Philosophe* peut-être révélateur de la circulation de ce genre d'écrits. En admettant que d'Argens soit le véritable auteur de l'ouvrage et que des grands auteurs du XVIII^e siècle aient pu en être informé, à l'instar du marquis de Sade, la circulation du livre s'est aussi passée dans les plus hautes sphères de la société. En effet, l'exemple de ce « best-seller » est assez parlant.

Les auteurs d'écrits érotiques, et *a fortiori* les écrivains qui traitent de l'antimonachisme, viennent eux-mêmes des sphères dites « éclairées », et peuvent être proches du pouvoir. Nous l'avons vu, le marquis d'Argens a un statut assez exceptionnel puisqu'il est chambellan du roi de Prusse. Lors de son séjour à Paris, il passe dans ce qu'on désigne comme « les salons »²⁰⁵. Les salons représentent des lieux de sociabilité très importants au XVIII^e siècle. C'est par eux que transitent beaucoup des idées des Lumières, et où le débat émerge. Il n'est pas impossible que ces salons, réseaux de sociabilité, principalement parisiens, participent à la circulation ou du moins à la réputation de ces ouvrages et des idées qu'ils véhiculent. On peut penser que c'est par le biais de ces réseaux liant des personnages importants et cultivés de la société que Sade a eu l'information désignant d'Argens comme le véritable auteur de *Thérèse*, ce qui, rappelons-le, n'est encore que supposition.

D'Argens n'est pas le seul auteur d'ouvrages érotiques antimonastiques qui transitent dans ces « sphères ». Meusnier de Querlon, auteur de la *Tourière des Carmélites*²⁰⁶, par exemple, travaille au sein de la bibliothèque du roi dans les années 1730. Mirabeau, dont la Révolution française retient particulièrement le nom, est lui aussi suspecté d'avoir écrit plusieurs livres licencieux. Il serait par exemple à l'origine du texte en vers cité plus tôt : *Le chien après les moines*.²⁰⁷ Mirabeau, noble et homme de lettres n'est pas étranger à ces salons parisiens dans lesquels circule bon nombre d'idées novatrices des Lumières que reprennent les écrits érotiques. Il en va de même pour Jacques Rochette de La Morlière, auteur supposé des *Lauriers*

²⁰⁵ J.B. de B. (Marquis d'Argens.), *Lettres du marquis d'Argens au roi Frederick II.*, op. cit. Lors de son voyage en France, le marquis d'Argens rencontre Vanloo, Voltaire ou encore Madame de Pompadour.

²⁰⁶ A.-G. Meusnier de Querlon, *Histoire de la tourière des carmelites*, op. cit.

²⁰⁷ *Le chien après les moines*, op. cit.

ecclésiastiques. Même Gervaise de la Touche figure parmi ces hommes de lettres, aristocrates, plutôt proches du pouvoir, puisqu'il est lui-même avocat au Parlement de Paris.

Certains livres semblent également n'avoir circulé qu'à l'intérieur même de ces réseaux éclairés de l'aristocratie parisienne. Nous pouvons penser que c'est par exemple le cas des *Tableaux des mœurs du temps* de La Popelinière. Comme nous le mentionnons plus tôt, La Popelinière est à l'origine de ce livre qui n'est imprimé qu'en deux exemplaires (à notre connaissance)²⁰⁸. En effet, la Popelinière demande à pouvoir imprimer un ouvrage dans sa résidence.²⁰⁹ On lui donne l'autorisation, rappelons-le, d'imprimer l'ouvrage à deux exemplaires, deux exemplaires qui finalement resteront en sa possession. A partir du moment où les ouvrages ont été imprimés, nous ne connaissons pas la circulation qu'ils ont eu :

« Du vivant de La Popelinière, personne ne fait allusion à ce livre qui n'est pas connu du public au XVIIIe siècle. Sa lecture semble avoir été réservée aux seuls intimes de la rue de Richelieu, qui ont conservé le silence, tout comme La Popelinière lui-même, soucieux peut-être de protéger sa réputation, mais avant tout son œuvre, sa chose. »²¹⁰

Il semble donc que là encore, les milieux aristocratiques soient privilégiés en ce qui concerne la circulation de ce type d'ouvrages. Cependant, cette circulation est moins une circulation d'un livre dans sa matérialité, qu'une circulation des idées qu'il contient. En effet, en ce qui concerne le marché de ces écrits, à proprement parlé, la variété des prix suggère aussi une variété du public. En cela, Darnton précise :

« Il ne faudrait toutefois pas croire que les prix des livres prohibés les mirent hors de la portée des lecteurs aux moyens modestes. On trouve beaucoup de livres philosophiques, simples volumes in-octavo sans figure, cotés dans les lettres des libraires à une ou deux livres, soit les gages d'une journée de travail d'un ouvrier qualifié. »²¹¹

²⁰⁸ On attribue parfois cet ouvrage à Crébillon. D'après Wald Lasowski, il semble que les deux écrivains aient collaborés à sa réalisation.

²⁰⁹ R.M. Mason et al., *Eros invaincu*, op. cit. : « Imprimé sous les yeux de la Popelinière en 1750 à son hôtel de Passy et non pas à Amsterdam comme le mentionne la page de titre ».

²¹⁰ P. Wald Lasowski (ed.), *Romanciers libertins du XVIII^e siècle. I*, op. cit. p.1363

²¹¹ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

De plus, la circulation des idées véhiculées dans ces ouvrages ne signifie pas invariablement la possession d'un livre. Ainsi, les livres peuvent être lus, sans pour autant être achetés, ce qui tend à dire que l'impact qu'ils ont eu est forcément plus important que le nombre de livres imprimés ou achetés :

« Et s'ils ne peuvent pas dépenser trente sous pour un exemplaire des *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barry*, ils peuvent les lire, ainsi que du Voltaire, du Rousseau et le Portier des Chartreux, dans les cabinets littéraires, qui mettent une bonne sélection de la littérature philosophique à la disposition de leurs membres. A Lunéville, P.J. Bernard assortit son cabinet de livres prohibés provenant de la Suisse ; et l'on peut s'en rassasier de neuf heures du matin à midi et d'une heure à dix heures du soir, pour la modeste somme de trois livres par an. »²¹²

Ainsi, les livres érotiques à dimension antimonastique ne semblent épargner aucune sphères de la société, même si l'on voit tout de même que les milieux aristocratiques semblent privilégiés. Le terrain « mental » est peut-être préparé par les Lumières.

3. Analyse des éditions et du succès des œuvres : l'exemple du Portier des Chartreux

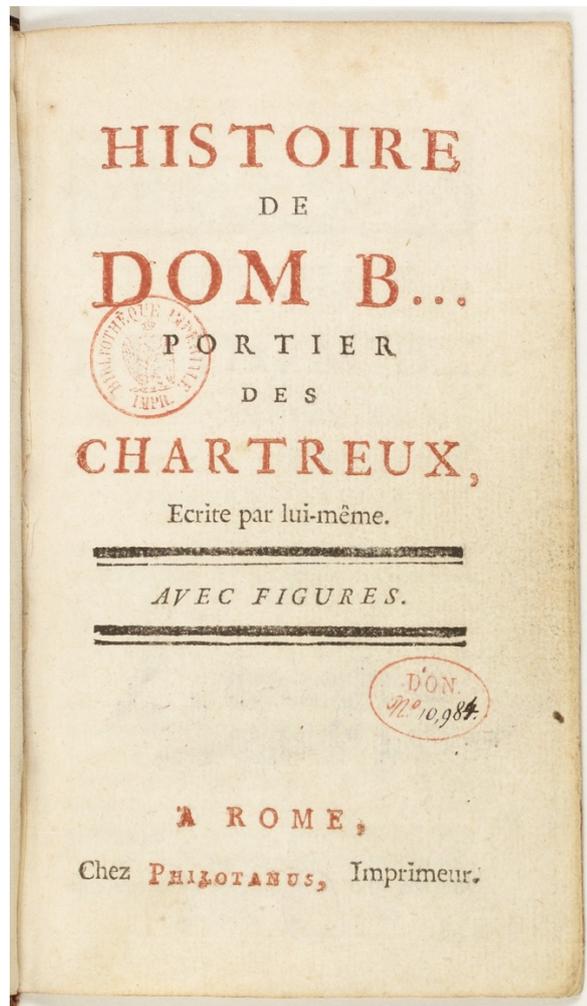
Nous avons déjà déterminé, notamment à l'aide des démonstrations de Robert Darnton, que *Thérèse Philosophe* et *l'Histoire de Dom Bougre* représentent ce qu'on appellerait aujourd'hui des « best-sellers ». En effet, ils connaissent pour l'époque et pour leur situation d'ouvrages licencieux clandestins, un incroyable succès. Afin de se pencher plus en détails sur le succès de ces œuvres, ce qui viendra également déterminer l'impact qu'elles ont pu avoir, nous proposons d'étudier les rééditions du *Portier des Chartreux* au cours du XVIII^e siècle.

La première édition, comme nous l'avons déjà mentionné paraît au cours de l'année 1740. C'est du moins à ce moment-là que les autorités mettent la main sur l'ouvrage clandestin.²¹³ En effet, la police commence par arrêter un colporteur en décembre 1740, avant de débusquer un réseau plus vaste en mai 1741. Il est probable

²¹² *Ibid.*

²¹³ E. Boussuge, « Histoire de la première édition de Dom Bougre (1740) », art cit.

que l'édition datée de 1741 conservée à l'Enfer de la BnF soit un exemplaire de l'édition originale (côte : ENFER 326).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 10- Edition originale du *Portier des chartreux* conservée à la BnF. (ENFER-326)

Pour ce qui est du XVIIIe siècle, trois éditions ayant pour titre *Histoire de D*** B**** ou *Histoire de Dom Bougre* sont identifiables avant 1789 :

Titre : Histoire de Dom B..., portier des chartreux, écrite par lui-même. Avec figures.

Auteur : Jean-Charles Gervaise de Latouche (1715-1782)

Éditeur : chez Philotanus

Lieu : Rome

Date : 1741

Langue : français

Format : 318 pages, In-12,.

Particularités : Page de titre en noir et rouge

BNF ENFER 326 et ENFER 327

Titre : Histoire de Dom B..., portier des chartreux, écrite par lui-même.**Éditeur** : Chez J.J Trotener, Imprimeur-Libraire, aux Cigognes**Lieu** : À Francfort**Date** : 1748**Langue** : français**Format** : 288 pages, In-12

BNF ENFER 328

Titre : Histoire de Dom B*****, portier des chartreux, écrite par lui-même. Nouvelle édition, Revue, corrigée et augmentée, sous les yeux du St. Pere. Avec figures.**Éditeur** : aux dépens des Chartreux**Lieu** : A Rome**Date** : 1777**Langue** : français**Format** : 2 parties en 1 volume. In-12.

BNF ENFER 329

D'autres ouvrages portant le titre de *Histoire de Gouberdom* ou *Mémoires de Saturnin* sont également des rééditions de *Dom Bougre*. Nous en comptons cinq jusqu'à 1789 :

Titre : Histoire de Gouberdom portier des Chartreux**Éditeur** : ?**Lieu** : Sous les yeux du Saint Père**Date** : 1772**Langue** : Français**Format** : 2 parties en un volume, in-8.**Titre** : Histoire de Gouberdom portier des Chartreux. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée sous les yeux du St Père**Éditeur** : ?**Lieu** : À Rome**Date** : 1786**Langue** : Français

Format : 2 volumes, in-8.

Titre : Le Portier des chartreux, Histoire de Gouberdom, portier des chartreux. Nouvelle édition revue... et augmentée sous les yeux du Saint Père

Éditeur : ?

Lieu : Grenoble, imprimerie de la Grande Chartreuse, Rome.

Date : 1786

Langue : Français

Format : 2 tomes en un volume, in-8.

Titre : Mémoires de Saturnin, écrit par lui-même, Nouvelle édition corrigée et augmentée, avec Figures.

Éditeur : Cazin

Lieu : À Londres

Date : 1787

Langue : français

Format : 2 volumes, in-18

Titre : Le Portier des Chartreux ou Mémoires de Saturnin, Nouvelle édition, imprimée sur le vrai manuscrit de l'auteur après sa mort.

Éditeur : ?

Lieu : À Londres

Date : 1788

Langue : français

Format : 2 volumes, in-8

Ces éditions témoignent de manière évidente du succès du texte érotique. Tout au long du siècle, l'ouvrage est réédité. Il apparaît tout de même flagrant que la période qui commence à partir des années 1770 et qui s'étend jusqu'à la Révolution française, revêt une importance toute particulière. La plupart des rééditions se font dans ces années-là. Ces données sont en adéquation avec le graphique que nous présentions plus tôt (figure 6) figurant les ouvrages de l'Enfer par année. Ainsi, les dates des éditions du *portier des Chartreux* concordent avec les dates où la production d'écrits érotiques se fait plus importante.

Le succès de cet ouvrage se retrouve également dans le fait que plusieurs autres livres érotiques reprennent *Le Portier des Chartreux* au sein même de leurs titres,

soit en s'inscrivant comme la suite de l'histoire, soit en empruntant simplement son nom. C'est le cas pour *Les Mémoires de Suzon*²¹⁴, qui retrace l'histoire de Suzon, sœur de Saturnin et personnage secondaire de l'*Histoire de Dom Bougre*, tout en s'appuyant abondamment sur l'intrigue de son prédécesseur. Il y a également la publication de l'*Histoire de Marguerite, fille de Suzon*²¹⁵, ouvrage qui rappelle dans sa préface son affiliation à *Dom Bougre* et surtout aux *Mémoires de Suzon*. Un autre livre reprend également le titre de *Dom Bougre* mais dans un objectif différent, il s'agit de *Histoire galante de la tourière des Carmélites, ouvrage fait pour servir de pendant au « Portier des Chartreux »*²¹⁶. Ici, l'histoire n'a pas de rapports directs avec l'ouvrage « source » qu'est *Dom Bougre*. Il s'agit donc avant tout de reprendre ce qui est devenu un classique, afin d'attirer le lecteur.

Enfin, même après le XVIII^e siècle, *Dom Bougre* reste réédité à de nombreuses reprises jusqu'à nos jours et s'inscrit véritablement comme un grand classique érotique du XVIII^e siècle. Notons également, la parution d'un pamphlet dès 1789 évoquant également *Dom Bougre* : *Dom Bougre aux États-généraux, ou Doléances du portier des Chartreux*.²¹⁷ A cette occasion, on emploie *Dom Bougre* à des fins révolutionnaires, et il n'y a que bien peu de rapports entre l'histoire originelle et ce pamphlet philosophico-libertin. Néanmoins, le recours à *Dom Bougre* dans le titre est encore une fois la preuve de son succès. Si *Dom Bougre* est cité, c'est bien qu'il renvoie à quelque chose connu de tous, sinon pourquoi donc utiliser cette référence ?

L'Histoire de Dom Bougre, portier des chartreux connaît donc un succès indéniable. Nous voyons cela non seulement à l'importance de sa place dans le corpus clandestin, mais aussi dans ses nombreuses rééditions. Enfin, *Dom Bougre* devient dès les années 1770, une référence qui attire le lecteur, prouvant par la même son statut de classique du genre. Le succès de cette œuvre libertine majeure a sans

²¹⁴ *Mémoires de Suzon soeur de D.. B ... Portier des Chartreux, écrits par elle-même., op. cit.*

²¹⁵ *Histoire de Marguerite, fille de Suzon, niece de D** B*****,: suivie de la Cauchoise., A Paris, de l'Imprimerie du Louvre, 1784.*

²¹⁶ A.-G. Meusnier de Querlon, *Histoire de la touriere des carmelites, op. cit.*

²¹⁷ Restif de La Bretonne, *Dom Bougre aux États-généraux, ou Doléances du portier des Chartreux*, Foutropolis, Braquemert, 1900.

doute eu une incidence dans les mentalités de l'époque et a contribué à son niveau au développement ou au renforcement d'une opinion antimonastique.

III. LE TRIBUNAL DE L'OPINION

Dans quelles mesures, des ouvrages érotiques faisant preuve d'une critique à l'encontre du monachisme peuvent-ils avoir participé aux débats du temps et avoir pesé dans ce qu'on appelle alors le Tribunal de l'opinion ? Cette idée d'un tribunal de l'opinion découle d'une publicisation des débats. Naît alors la pensée que l'opinion est une sorte de tribunal où le peuple est dépositaire de la vérité. Nous pouvons considérer que ces écrits font appel au tribunal de l'opinion dans le but de défaire un système décrit comme nocif, hypocrite et immoral : le monachisme.

1. Tentative d'évaluation de l'impact

De tous les phénomènes sociaux, la création d'une opinion fait sans doute partie des plus difficilement évaluables. En effet, Chartier rappelle :

« L'opinion n'est aucunement un réceptacle, ou une cire molle, et la circulation des pensées ou des modèles culturels est toujours un processus dynamique et créateur »²¹⁸

Il ne faut pas penser qu'une idée, parce qu'elle circule, est forcément partagée et acceptée par les gens qui y ont accès. Une idée ne s'insère pas dans un esprit vierge, mais vient se confronter à des idées déjà existantes. Nous ne pouvons pas évaluer le nombre de personnes ayant accès à l'idée en question, mais qui pour autant la rejette. Pour ce qui est de l'opinion publique, c'est un concept qui se développe au cours du siècle :

« Pourtant, le concept est apparu au milieu du siècle pour désigner une mutation majeure du discours et du débat politique. [...] Pour les hommes des Lumières, de Malesherbes à Condorcet ou à Kant, c'est l'imprimerie qui a rendu possible la constitution d'un public homogène à partir d'individus dispersés. »²¹⁹

²¹⁸ R. Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit. p.35

²¹⁹ L. Bély (ed.), *Dictionnaire de l'Ancien régime*, op. cit.

Ainsi, l'opinion publique est intimement liée à l'imprimerie, la librairie et la circulation des écrits. Roger Chartier, toujours dans l'article « Opinion publique » du *Dictionnaire de l'Ancien Régime* continue dans ce sens :

« Le constat conduit nécessairement à nouer l'émergence de l' « opinion publique » comme catégorie conceptuelle avec celle de la circulation à grande échelle des textes que la librairie du XVIIIe siècle désigne comme les « livres philosophiques » [...] » ²²⁰

Revenons quelques instants sur le problème de la littérature clandestine. La production, tout comme la circulation des livres prohibés posent des problèmes à l'historien. En effet, comment évaluer l'impact qu'ont pu avoir les livres si nous ne parvenons pas tout simplement à établir leur production ainsi que leur circulation. Malgré l'impossibilité d'ériger des données absolument certaines, nous avons tenté, au long de ce mémoire d'établir les scénarii les plus probables et de se rapprocher le plus possible de ce que la production et la circulation de livres licencieux a pu être au XVIIIe siècle. Une fois cette base fixée, nous pouvons alors nous pencher sur l'impact qu'a eu la littérature clandestine à dimension anti monastique dans l' « opinion ».

Tout d'abord, nous savons pertinemment que l'importance du commerce de livres comme *Le Portier des Chartreux*, *Thérèse Philosophe*, *Les Mémoires de Suzon*, et d'autres, a forcément contribué, d'une manière ou d'une autre au développement d'une opinion antimonastique. Nous connaissons également les débats du temps qui convergent dans cette idée d'une inutilité et d'une hypocrisie du monachisme. C'est donc sur un terrain favorable qu' « agissent » les écrits érotiques. Nous pouvons également supposer que le genre même des écrits érotiques ait favorisé la naissance d'une opinion antimonastique chez des personnes qui n'avaient pas d'avis sur la question et qui étaient simplement à la recherche de littérature pornographique. Toujours est-il que nous arrivons en 1789, dans un contexte révolutionnaire, à la suppression des congrégations religieuses. La radicalité d'une telle suppression montre bien l'existence d'une féroce opposition au monachisme. Il n'est pas pensable de suggérer que les écrits érotiques n'aient alors pas participé à leurs échelles à radicaliser l'opinion sur ce sujet :

« [...] par la réflexion nouvelle qu'il [le point de vue libertin] émet sur la nature et par ses critiques sociales, il bouleverse la perspective de la satire traditionnelle, simple régulateur

²²⁰ *Ibid.*

d'un univers moral dont elle était, au fond, le produit. En ce sens, il sape réellement les bases de la société d'Ancien Régime, préparant l'émergence du regard philosophique sur le cloître. »²²¹

De plus, il est vrai que la littérature libertine du XVIII^e siècle a sensibilisé l'opinion sur différents sujets. Darnton prend l'exemple de la contraception dans *Thérèse Philosophe* et fait un parallèle avec la baisse de la natalité en France :

« La leçon est à la fois philosophique et démographique. Ce qui ne nous surprend guère, puisque c'est au XVIII^e siècle que se répandent, face à la mortalité en couches, les premières mesures contraceptives dans certaines strates de la population française. »²²²

Il ajoute également :

« Serait-il absurde de croire qu'un ouvrage aussi vendu que *Thérèse Philosophe* (et d'autres ouvrages semblables, tels que *Le Triomphe des religieuses ou les nonnes babillardes*) ait pu contribuer, à son échelle, à l'évolution particulière de la démographie française : baisse du taux de la mortalité infantile, suivie peu après d'une baisse du taux de la natalité ? »²²³

A l'aide de cet exemple, nous pouvons appuyer l'idée que les écrits érotiques ont bien un impact effectif dans les mentalités de l'époque.

De plus, l'Eglise a conscience de l'effet provoqué par ces écrits clandestins sur la population puisque ses représentants affirment :

« Tantôt ils [les écrivains libertins] ont fait de l'irréligion le fonds même de leurs ouvrages ; tantôt ils l'ont mêlée dans des écrits obscènes et voluptueux, comme pour l'insinuer dans l'esprit de la jeunesse, avec le charme des peintures lascives, et pour faire tourner au profit de l'impiété le désordre même qu'ils portaient dans les sens. »²²⁴

²²¹ C. Langle, *L'Ombre du cloître au XVIII^e siècle*, , op. cit.p.91

²²² R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Avertissement du clergé de France aux fidèles du Royaume contre les dangers de l'incrédulité*, G. Desprez, 1770. A la suite de ce texte : Réquisitoire de l'Avocat Général sur lequel est intervenu l'Arrêt du parlement du 18 aout 1770 qui condamne à être brûlés différents livres ou brochures, p. 4

Si l'Église se permet de dire cela et d'avertir ses fidèles, c'est qu'elle s'aperçoit de l'importance que prennent ces textes, ce qui nous prouve encore une fois que la littérature érotique n'est pas sans impact.

Enfin, comme nous l'avons vu plus tôt, la variété des prix permet aux écrits érotiques de toucher un lectorat large, et impacte donc un pan important de la société d'Ancien Régime.

Il est en résumé impossible de démontrer l'impact qu'ont eu les écrits érotiques traitant du monachisme, mais il est également impossible de nier l'importance qu'ils ont eu dans la prise de position antimonastique. Les écrits érotiques remettent en cause les institutions. Impactant la population et les mentalités, ils viennent saper l'autorité d'Ancien Régime, mais aussi pour notre cas, le crédit de la vie conventuelle.

2. Réseaux clandestins = sédition ?

La littérature clandestine, et *a fortiori* la littérature érotique a-t-elle remis en cause, par son existence même les bases de l'Ancien Régime ? C'est ce qu'affirment bons nombres d'historiens.

« Les fondements idéologiques de l'Ancien Régime sont minés bien avant la chute de la Bastille. C'est d'ailleurs l'opinion des agents du gouvernement, qui s'efforcent, mais en vain, d'arrêter l'érosion dans les années 1770-1780. La sédition couve. Elle s'instille dans les esprits. Nous ne pouvons clairement mesurer ses effets sur l'action ni restituer l'alchimie hasardeuse qui transmue la sédition en Révolution, mais nous pouvons en suivre les traces, et nous savons de science certaine qu'elle se communique par un instrument formidable : le livre. »²²⁵

Ainsi, Robert Darnton affirme que la Révolution passe avant tout par la circulation des idées par le livre. Si le livre a une si grande importance dans la naissance de la sédition, puis plus tard de la Révolution, nous pouvons nous douter que les écrits érotiques n'y sont pas étrangers :

« À faible dose philosophique, mais avec un effet très corrosif à long terme, cette production de contrebande, où les romans libertins se sont taillés une belle place, a apporté

²²⁵ R. Darnton, *Édition et sédition*, *op. cit.*

une contribution non négligeable à la perte de confiance d'une partie de la population dans les cadres moraux, religieux et sociaux de l'Ancien Régime finissant. »²²⁶

Darnton ajoute, que c'est précisément les acteurs de la production, de la circulation et du commerce du livre qui font sédition, et par ce fait c'est tout une partie de la société qui participe à l'érection d'une opinion :

« L'analyse du marché littéraire sous l'Ancien Régime ne conduit à une meilleure connaissance des origines idéologiques de la Révolution que dans la mesure exacte où elle restitue, dans les mondes différents des éditeurs, des colporteurs, des libraires et des lecteurs, l'agrégation de milieux sociaux que finissent par opérer le livre – particulièrement la littérature clandestine – et sa circulation. »²²⁷

Pour finir, il est donc certain que les romans érotiques aient eu un impact sur l'Ancien Régime et ses institutions, mais ont-ils eu une incidence sur le développement de l'antimonachisme ? C'est ce que semble confirmer Colas Duflo dans son récent ouvrage *Philosophie des pornographes* :

« [...] par leur diffusion relativement large en dépit de leur clandestinité, on peut montrer que ces romans ont largement contribué à la transmission des idées des Lumières hétérodoxes, et plus largement à la diffusion des débats moraux et à la laïcisation des questions morales au dix-huitième siècle. »²²⁸

L'antimonachisme, faisant pleinement partie d'un débat du temps, en essor au XVIII^e siècle, est forcément concerné. C'est un thème qui s'insère dans les débats d'opinion du XVIII^e siècle. En admettant que les écrits érotiques aient pu jouer un rôle dans la sédition envers le gouvernement mais également envers les débats du temps cela induit qu'ils ont eu un impact sur le développement de l'antimonachisme au XVIII^e siècle.

²²⁶ Didier Foucault, « Des philosophes dans le boudoir ? Apports philosophiques des romans libertins aux combats des Lumières », *Littératures classiques* 2017/2 (N° 93), p. 169-184.

²²⁷ R. Darnton, *Édition et sédition*, op. cit. Il ajoute : [...]les ouvrages les plus osés ont pénétré par capillarité le marché littéraire et, chemin faisant, contribué à miner la base idéologique de l'Ancien Régime. En ce sens, l'organisation corporatiste de la France du XVIII^e siècle a fait de ceux-là mêmes qu'elle rejetait sur ces marges : les colporteurs – grands et petits, marchands forains disposant de leur étal ou pauvres hères trimbalant leur unique petite caisse – des vecteurs de pensées nouvelles parce que non conformes, des intermédiaires culturels sur le marché du livre. »

²²⁸ C. Duflo, *Philosophie des pornographes*, op. cit. p.11

CONCLUSION

L'étude que nous avons réalisée a été l'occasion de rappeler certains principes acquis par les chercheurs. En effet, dans le domaine de la littérature érotique, aussi bien que dans celui de la littérature clandestine en général, de nombreux travaux ont été faits, aussi bien par des historiens que dans des études littéraires. L'écrit érotique, tant dans son histoire que dans son contenu a donc été déjà largement étudié. Cependant, les enjeux critiques, sociétaux et politiques qu'il comprend ainsi que ses aspects philosophiques ne font pas encore consensus bien que la recherche semble s'ouvrir peu à peu à de nouvelles études en la matière.

S'il est admis que la littérature clandestine a pu avoir un impact plus ou moins important sur l'autorité d'Ancien Régime et participer à son échelle à la Révolution française, le fait que les idées contenues dans les écrits érotiques aient pu influencer l'opinion publique et impacter les mentalités sur des sujets sociétaux d'importance tel que le monachisme n'avait pas encore été étudié. Notre démarche s'avère donc originale et novatrice, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

Nous avons ainsi pu mettre en évidence les enjeux de la production d'une partie de la littérature clandestine érotique. Ainsi, constate-t-on, notamment par une analyse du fonds de l'Enfer de la BnF, l'importance et la récurrence de la thématique monacale au sein de ces écrits : les conventuels sont au XVIII^e siècle établis comme un *topos* du libertinage. L'alternance de passages pornographiques et d'argumentation critique, satirique ou philosophique met en lumière la présence d'un antimonachisme virulent. Aussi est-il intéressant de constater comment, en plein XVIII^e siècle, période des Lumières et d'un antimonachisme à son apogée, les auteurs d'écrits érotiques s'emparent d'un sujet d'actualité afin d'apporter leur contribution aux débats.

Admettant que le statut d'écrit clandestin induit l'idée d'une sédition face au Régime mais aussi face à certaines institutions – l'Église-, que le marché du livre érotique se diffuse dans une large part de la société, que les scènes et événements relatés s'inspirent ou prétendent s'inspirer de la réalité, et que l'impact des idées véhiculées dans cette littérature est avéré, nous pouvons affirmer que les écrits érotiques ont bien contribué à un développement de l'antimonachisme dont

l'influence a sans doute précipité la suppression des congrégations religieuses dans le début de l'ère révolutionnaire.

La Révolution et l'abolition (temporaire) de la censure occasionnent un déferlement d'écrits érotiques. Apparaissent ainsi des ouvrages d'une grande virulence, envers le roi Louis XVI et Marie-Antoinette par exemple, mais également des livres pornographiques témoignant de la persistance de cette thématique antimonastique et prouvant par la même occasion la permanence d'une opposition farouche et désormais bien installée à la vie conventuelle et son absurdité. À la Révolution, certains ouvrages qui avaient été écrits en même temps que ceux que nous avons étudiés, c'est à dire avant 1789, refont surface. Il s'agit d'ouvrages qui, pour la plupart, n'ont pas su passer dans les réseaux clandestins les plus importants et qui restent inconnus jusqu'à leur publication post-Révolution. Parmi ces écrits on retrouve les très célèbres ouvrages du marquis de Sade comme *Justine ou les malheurs de la vertu*²²⁹, publié en 1791, qui réunit les caractéristiques des livres érotiques à portée antimonastique. En effet, on retrouve chez Sade les mêmes éléments que nous avons étudié jusqu'à présent, à savoir l'alternance de passages pornographiques et philosophiques, la présence de personnages monastiques lubriques et la critique de l'hypocrisie de la vie monacale attestant, s'il était encore besoin, de l'actualité du sujet au XVIIIe siècle. Il en va de même pour la très célèbre *Religieuse* de Diderot²³⁰ qui reprend des thématiques semblables. Écrit en 1780 c'est seulement en 1796 que le livre est publié. Diderot fait dans cet ouvrage une synthèse de ce qui est reproché à l'institution monacale. Il expose, en termes certes moins crus, les thèses des pornographes du XVIIIe qui affirmaient la nature déshumanisante du cloître et le dérèglement des mœurs causé par un éloignement de l'homme par rapport à la société.

²²⁹ Donatien Alphonse François Sade, *Justine ou les malheurs de la vertu*, Libraires Associés., Hollande, 1791.

²³⁰ Denis Diderot, *La Religieuse*, A Paris, chez Buisson, An cinquième de la République, 1796.

SOURCES

CORPUS D'ŒUVRES ÉROTIQUES TRAITANT DU MONACHISME

- ANONYME, *Intrigues monastiques, ou l'Amour encapuchonné, nouvelles espagnoles, italiennes et françaises.*, La Haye, J. van den Bergh, 1739.
- ANONYME, *Mémoires de Suzon soeur de D.. B ... Portier des Chartreux, écrits par elle-même.*, A Londres, 1778.
- ANONYME, *La fausse vestale, ou L'ingrate chanoinesse. Nouvelle galante.*, A Cologne, Chez Adrien L'Enclume, genfre de Pierre Marteau, 1707.
- ANONYME, *Le Monialisme, histoire galante, etc.*, Rome, 1777.
- ANONYME, *Les amours de Sainfroid et d'Eulalie: Suivie de quelques Nouvelles.*, La Haye, 1729.
- ANONYME, *Les Capucins sans barbe: histoire napolitaine.*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1762.
- ANONYME, *Les recreations des Capucins, ou, Description historique de la vie ...*, A la Haye, Aux dépens de la Compagnie, 1738.
- ANONYME, *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*, 1777.
- ANONYME, *Nouvelles monacales ou les aventures divertissantes de frère Maurice par le Sr D.*, Cologne, Marteau, 1763. (ce n'est pas un livre érotique à proprement parlé)
- ANONYME, *Thérese philosophe, ou, Mémoires pour servir à l'histoire du P. Dirrag, & de Mademoiselle Eradice.*, A La Haye, publisher not identified, 1748.
- ANONYME, *Vie voluptueuse entre les capucins et les nonnes par la confession d'un frère de l'ordre*, Pierre le Sincere (Cologne), 1759.
- ARGENS Jean Baptiste Boyer, *Les Nones galantes, ou l'Amour enbeguiné*, La Haye, 1740.
- BRUNET DE BROU, *Le Tendre Ollivarius, nouvelle galante par M. B** de B*** (Brunet de Brou).*, Amsterdam, H. Desbordes, 1717.
- DU LAURENS Henri-Joseph, *L'arretin moderne*, Rome, aux dépens de la congrégation de l'index, 1773.

- LA MORLIERE Charles-Jacques-Louis-Auguste Rochette de, *Les Lauriers ecclésiastiques, ou Campagnes de l'abbé de T***, avec le Triomphe des religieuses, etc, Seconde édition corrigée et augmentée et augmentée.*, A Luxuropolis, 1748.
- M. D. L. C. A. P, *Les plaisirs du cloître, comédie en trois actes*, Paris, 1773.
- MEUSNIER DE QUERLON A.-G, *Histoire de la touriere des carmelites*, A La Haye, Chez Pierre Marteau, à l'Enclume, 1745.
- MIRABEAU Honoré-Gabriel de Riquetti, MERCIER DE SAINT-LEGER Barthélemy et THEVENEAU DE MORANDE Charles, *Le chien après les moines: lu et approuvé par une bande de défroqués, nouvellement débarqués en Hollande.*, Amsterdam, Au temple de la vérité, aux dépens des Quakers, 1784.
- TAUPIN D'ORVAL Jean-Louis-Claude, *Le jésuite misopogon séraphique, ou L'ennemi de la barbe des Capucins: par l'alguasil Dom Diego Balayas y Caramuera.*, Naples, 1762.
- VOISENON Claude Henri de Fusée de, *Exercices de dévotion de M. Henri Roch avec Mme. la Duchesse de Condor.*, Vaucluse, 1786.
- *Les reclusières de Venus: allégorie.*, Nouvelle Citheropolis, 1750.

CLASSIQUES DE LA LITTÉRATURE ÉROTIQUE ANTERIEURE AU XVIIIÈME SIÈCLE

- ARETIN L' (1492-1556) Auteur du texte, *L'oeuvre du divin Arétin. Les Ragionamenti / introd. et notes par Guillaume Apollinaire*, s.l., 1909.
- BARRIN Jean et CHAVIGNY DE LA BRETONNIERE François de, *Venus dans le cloître ou la religieuse en chemise: Entretiens curieux*, Cologne, Durand, 1683.

AUTRES SOURCES

- ARGENS Jean Baptiste de BOYER (Marquis D'), *Lettres du marquis d'Argens au roi.*, s.l., 1788.
- DARIMAJOU Dominique, *La Chasteté du clergé dévoilée ou Procès-Verbaux des séances du clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille.*, 1790.

- DIDEROT Denis, *La religieuse suivie de Jacques le fataliste et son Maître.*, Paris, Bibliothèque Larousse, 1796.
- DIDEROT Denis et ALEMBERT Jean Le Rond (d'), *Encyclopedie, ou, Dictionnaire raisonne des sciences, des arts et des metiers par une societe de gens de lettres*, Paris, Chez Briasson, David, Le Breton, Duran, 1751.
- LA POPELINIERE Alex. Jean Joseph Le Riche de, *Journal du Voyage de Hollande*, Paris, Claude-François Simon, 1730.
- POUILLIN DE LUMINA Étienne Joseph, *Histoire de l'établissement des moines mendiants ...*, Avignon, Aux Dépens des Libraires Associés, 1767.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU XVIII^E SIECLE

Ouvrages généraux

- BELY Lucien (ed.), *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- HAZARD Paul, *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, Paris, Boivin, 1934.
- CORNETTE Joël, *Histoire de la France. Absolutisme et Lumières: 1652-1783*, Vanves, France, Hachette supérieur, 2016.

De l'origine de la Révolution

- CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.
- *From deficit to deluge: the origins of the French Revolution*, Stanford, Stanford University Press, 2011.

LITTERATURE CLANDESTINE

- CHARTIER Roger et MARTIN Henri-Jean (eds.), *Histoire de l'édition française. Tome 2, Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard : Cercle de la librairie, 1990.
- DARNTON Robert, *The corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*, New York, 1995.
- DARNTON Robert, *Édition et sédition: l'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991.
- NEGRONI Barbara de, *Lectures interdites: le travail des censeurs au XVIII^e siècle : 1723-1774*, Paris, A. Michel, 1995.

SUR LE MONACHISME

- HOURS Bernard, *Le cloître, enjeu de représentations et de pouvoirs à l'époque moderne: l'exemple des Carmélites françaises*, Paris, EHESS, 1987.
- HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux* Paris, P.U.F, 2012.
- LANGLE Catherine, *L'ombre du cloître au XVIIIe siècle*, Grenoble, Université Stendhal 1994.

LITTÉRATURE ÉROTIQUE

Ouvrages généraux

- COUTURIER Maurice, *Roman et censure ou La mauvaise foi d'Eros*, Seyssel, France, Champ Vallon, 1996.
- HENRIOT Emile, *Les livres du second rayon: irréguliers et libertins*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1948.
- GOULEMOT Jean, *De l'obscène et de la pornographie comme objets d'études*, Tours, Université de Tours, UFR de Lettres (coll. « Cahiers d'histoire culturelle »), 1999.
- MASON Rainer Michael, NORDMANN Monique, ADERT Laurent, *Eros invaincu: la bibliothèque Gérard Nordmann*, Genève, Fondation Martin Bodmer, 2004.

La pornographie au XVIIIe siècle

- GOULEMOT Jean, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main: lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991.
- TARCZYLO Théodore, *Sexe et liberté au siècle des Lumières*, Paris, Presses de la Renaissance, 1983.
- WALD LASOWSKI Patrick, *Dictionnaire libertin: la langue du plaisir au siècle des Lumières*, Paris, Gallimard, 2011.
- WALD LASOWSKI Patrick (ed.), *Romanciers libertins du XVIIIe siècle*. Paris, Gallimard, 2000.

Sur l'Enfer des bibliothèques

- APOLLINAIRE Guillaume, FLEURET Fernand et PERCEAU Louis, *L'Enfer de la Bibliothèque nationale: bibliographie méthodique et critique de tous les ouvrages composant cette célèbre collection avec une préface, un index des titres et une table des auteurs*, Coeuvres-&-Valsery, France, Ressouvenances, 2009.
- CHOMARAT Michel, *Catalogue des ouvrages de l'Enfer de la Bibliothèque municipale de Lyon ainsi que des Curiosa*, S.L., s.n., 1987.
- PIA Pascal, *Les livres de l'Enfer: bibliographie critique des ouvrages érotiques dans leurs différentes éditions du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Fayard, 1998.
- QUIGNARD Marie-Françoise, *L'enfer de la bibliothèque: éros au secret*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 2007.

De la philosophie dans la littérature érotique

- BERNIER Marc André, *Libertinage et figures du savoir: rhétorique et roman libertin dans la France des Lumières (1734-1751)*, Saint-Nicolas, Canada, Presses de l'Université Laval, 2001.
- DUFLO Colas, *Philosophie des pornographes: les ambitions philosophiques du roman libertin*, Paris, Editions du seuil, 2019.
- SANDRIER Alain, « Saturnin, philosophe clandestin ? », *Dix-huitième siècle*, 6 juillet 2017, n° 49, p. 419-437.

Monographies

- ABRAMOVICI Jean-Christophe, « Saturnin, Suzon et Marguerite ou les malheurs de Dom Bougre », *Dix-huitième siècle*, 6 juillet 2017, n° 49, p. 505-514.
- BOUSSUGE Emmanuel, « Histoire de la première édition de Dom Bougre (1740) », *Dix-huitième siècle*, 6 juillet 2017, n° 49, p. 393-418.
- DUFLO Colas, « Nature et morale dans Le Portier des Chartreux », *Dix-huitième siècle*, 6 juillet 2017, n° 49, p. 439-452.
- DUPRILOT Jacques (préface), *Thérèse philosophe*, Genève, Suisse, 1980.
- FISCHER Caroline, « L'Arétin en France », *Dix-Huitième Siècle*, 1996, vol. 28, n° 1, p. 367-384.

ANNEXES

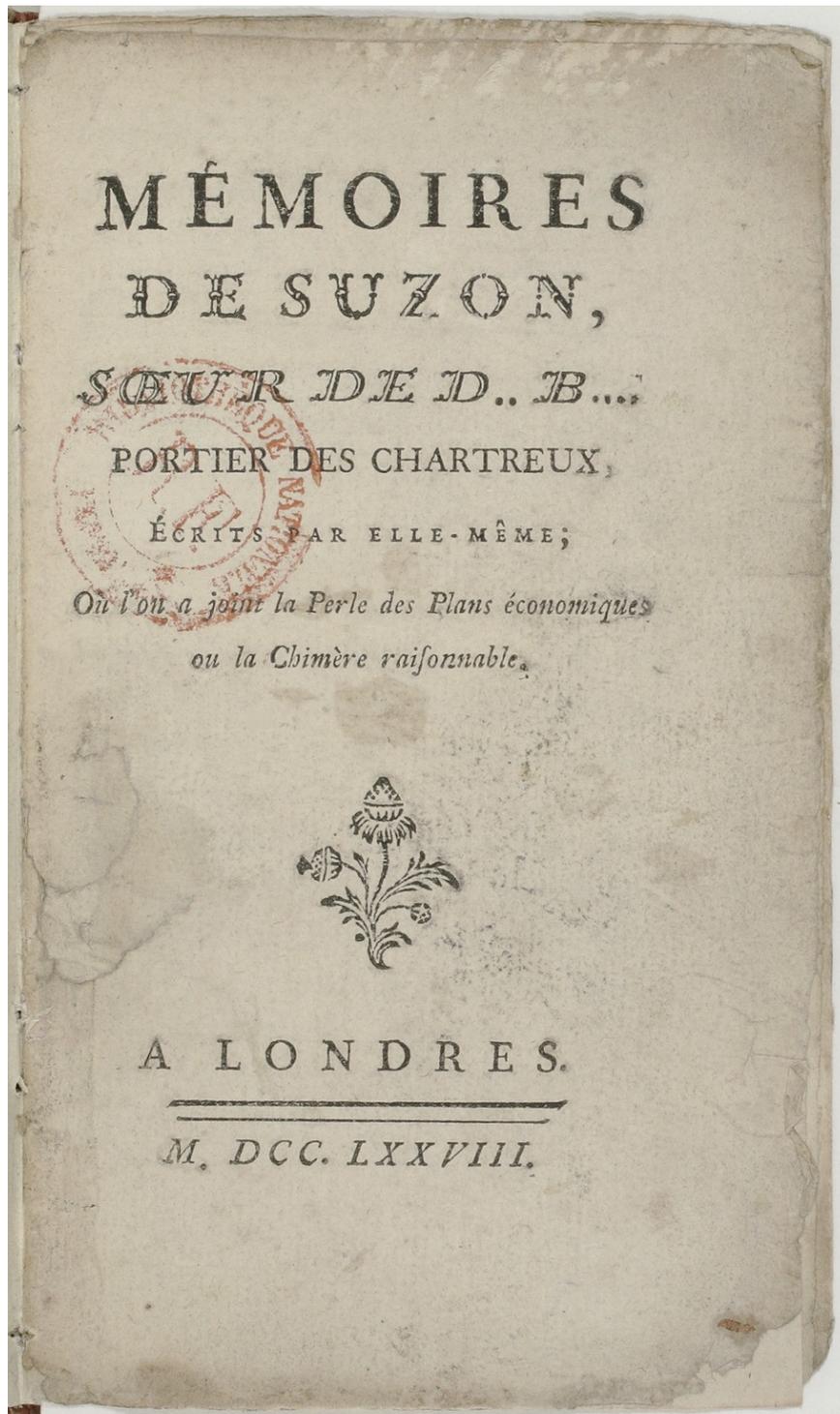
Table des annexes

PAGES DE TITRE.....	126
STATISTIQUES.....	131
GRAVURES	134

PAGES DE TITRE

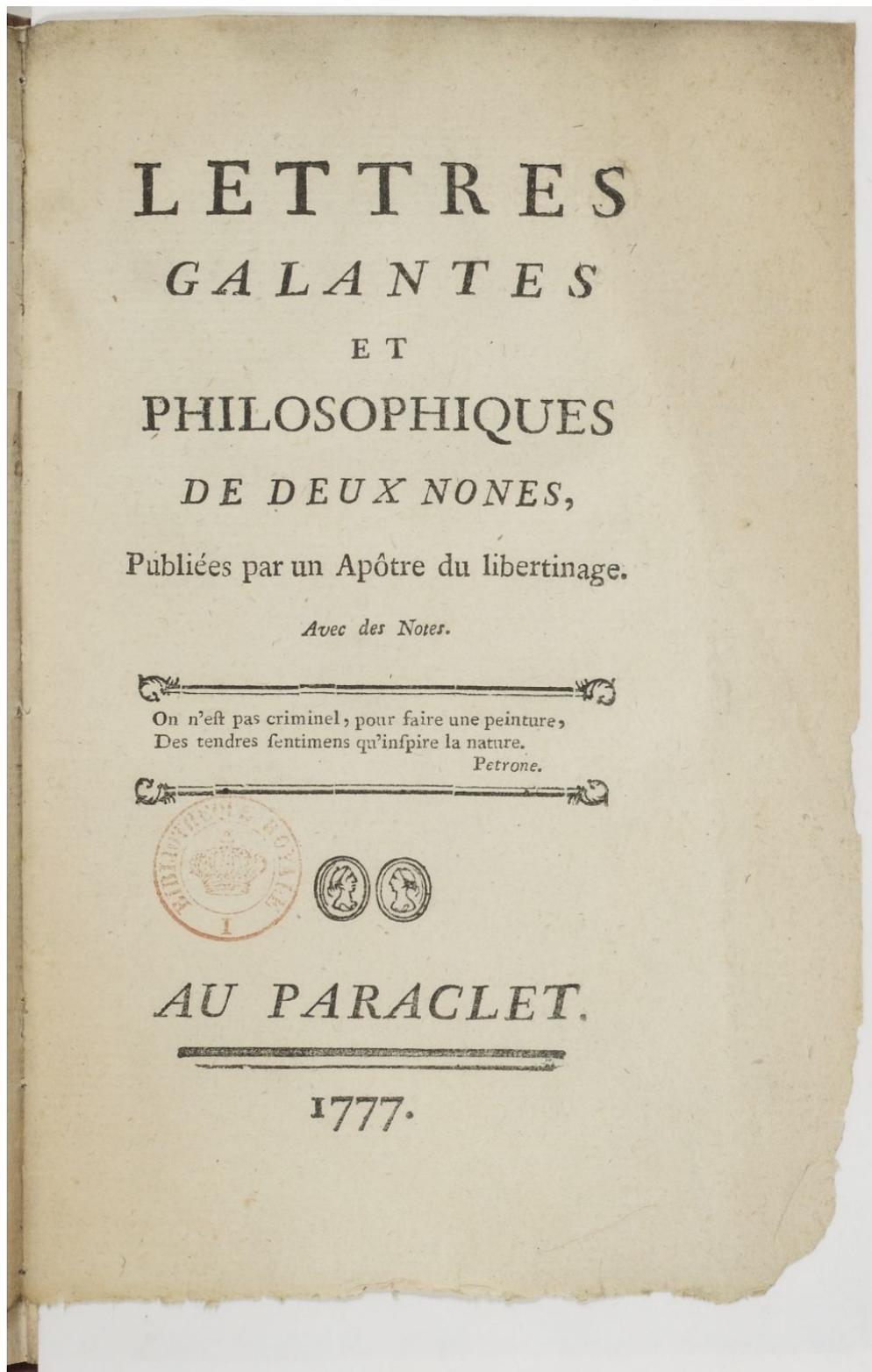
EXEMPLE DE PAGES DE TITRE PORTANT DE FAUSSES ADRESSES

Annexe 1 – Page de titre de l'édition de 1778 des *Mémoires de Suzon, sœur de D.. B..., portier des Chartreux*. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France. Disponible sur Gallica



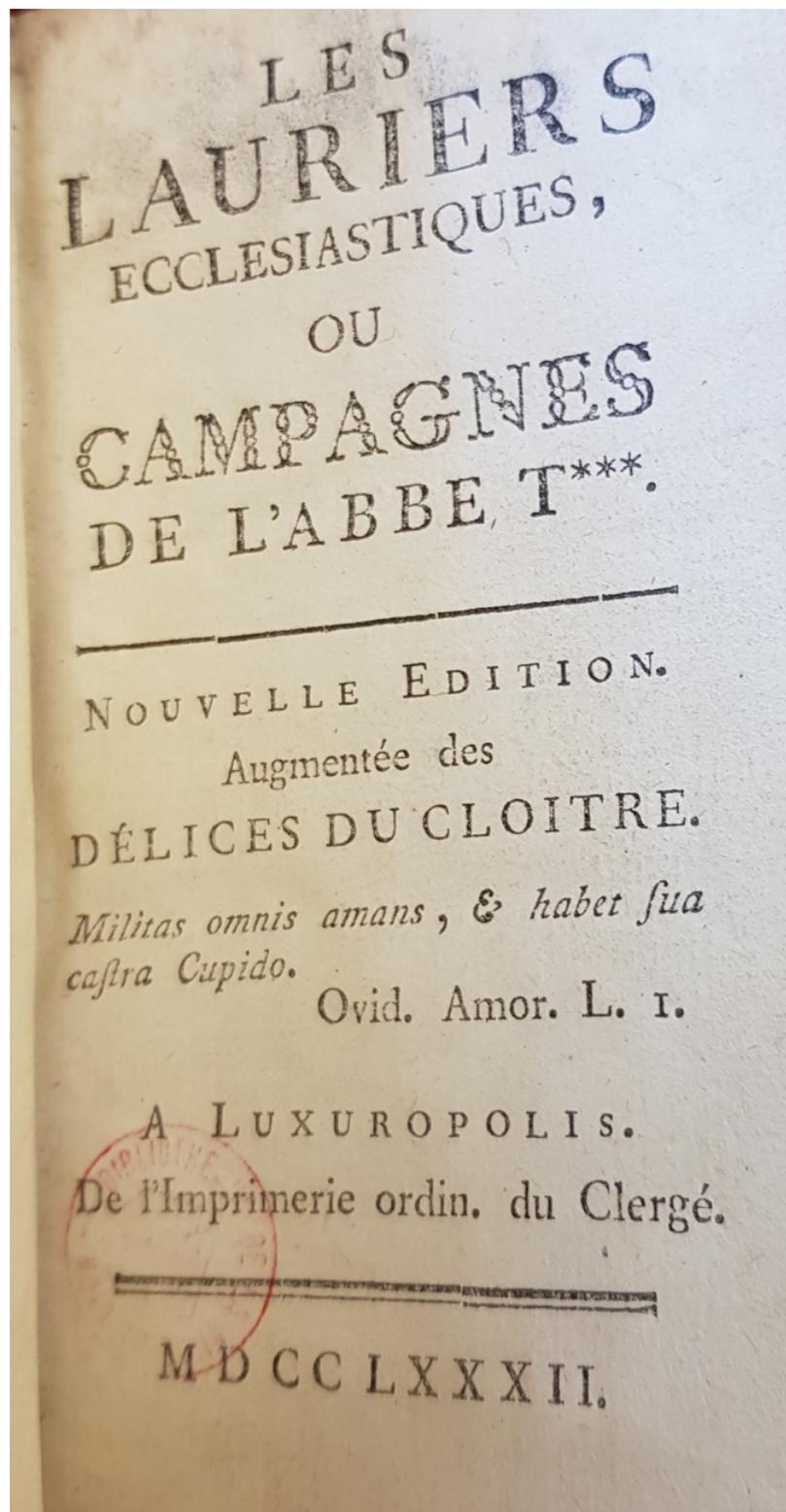
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Annexe 2 – Page de titre de l'édition de 1777 des *Lettres galantes et philosophiques de deux nonnes*. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, disponible sur Gallica.

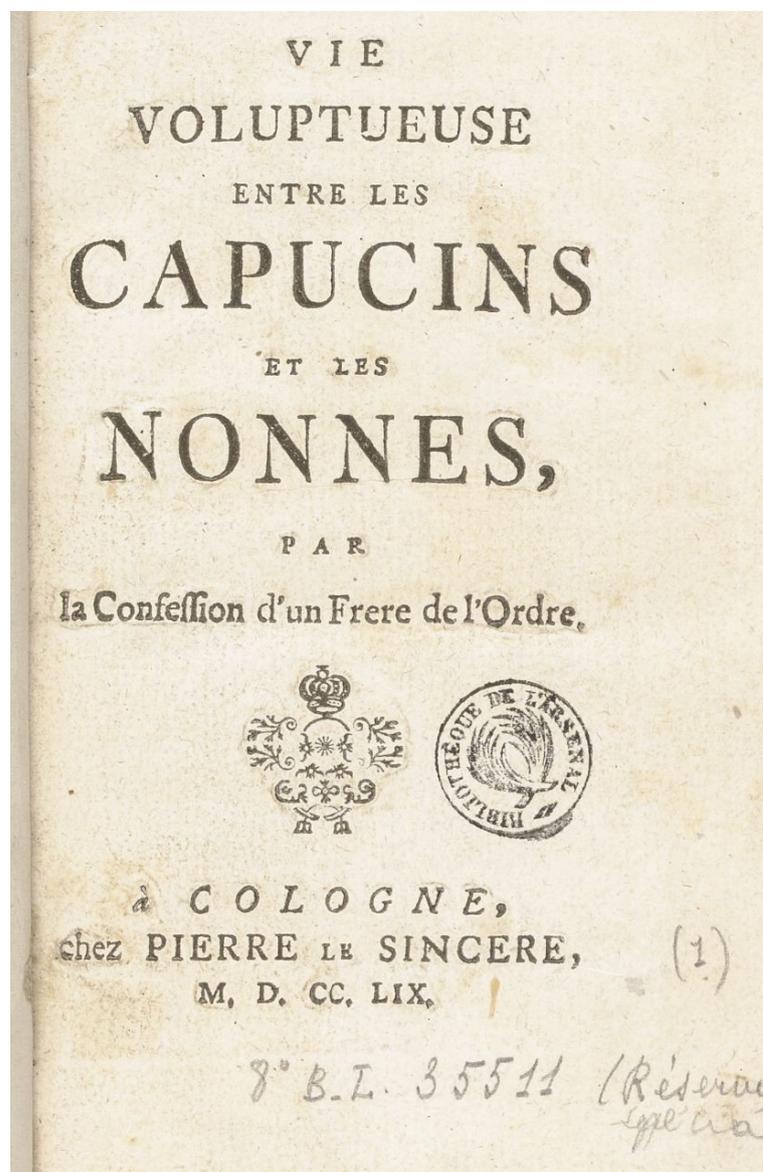


Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

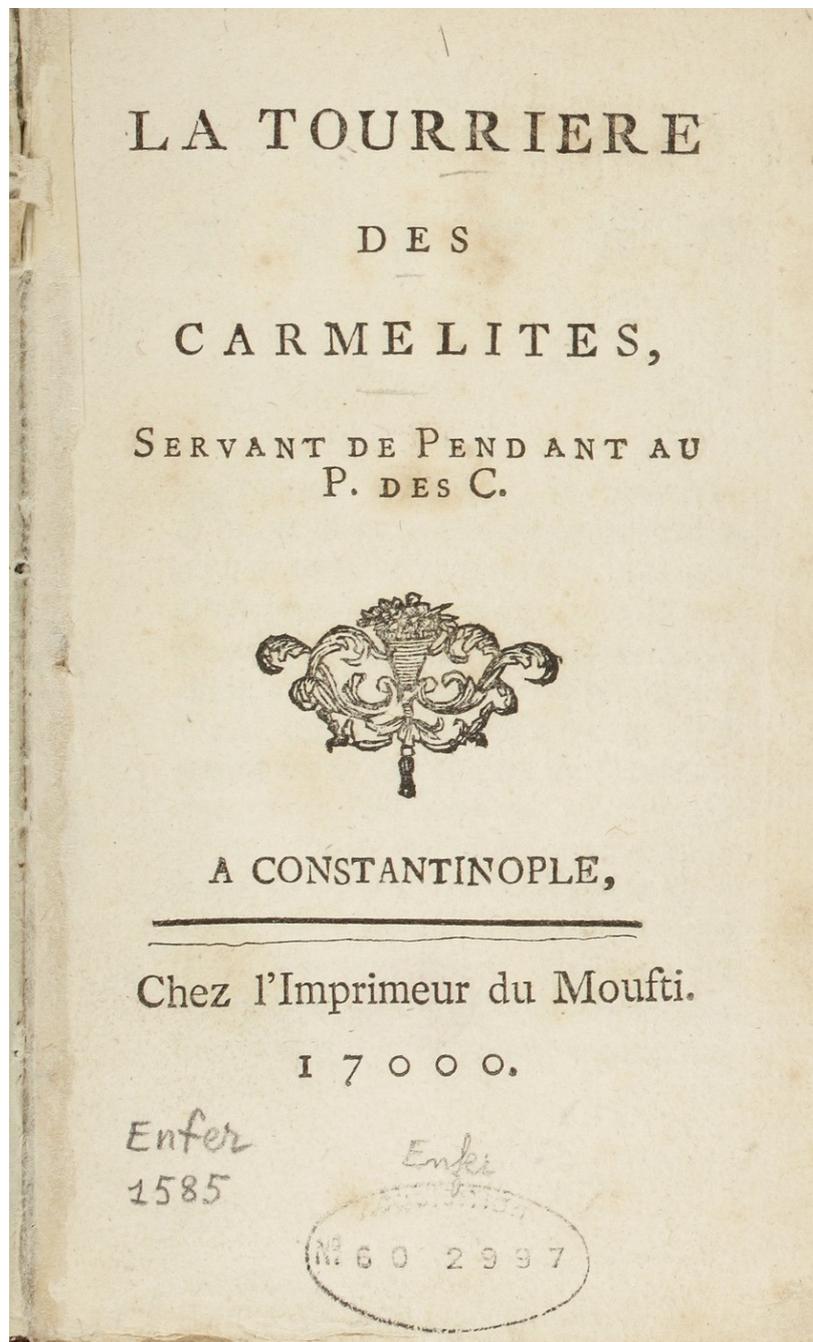
Annexe 3 – Page de titre des *Lauriers ecclésiastiques ou campagnes de l'abbé T****. Edition de 1782. Exemplaire de la Bibliothèque municipale de Lyon.



Annexe 4 – Page de titre de l'édition de 1759 de Vie voluptueuse entre les Capucins et les nonnes. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France. Disponible sur Gallica.



Annexe 5 – Page de titre de *La Tourriere des Carmelites*. On constate que la date est fautive. En vérité l'ouvrage serait daté entre 1741 et 1750. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France. Disponible sur Gallica

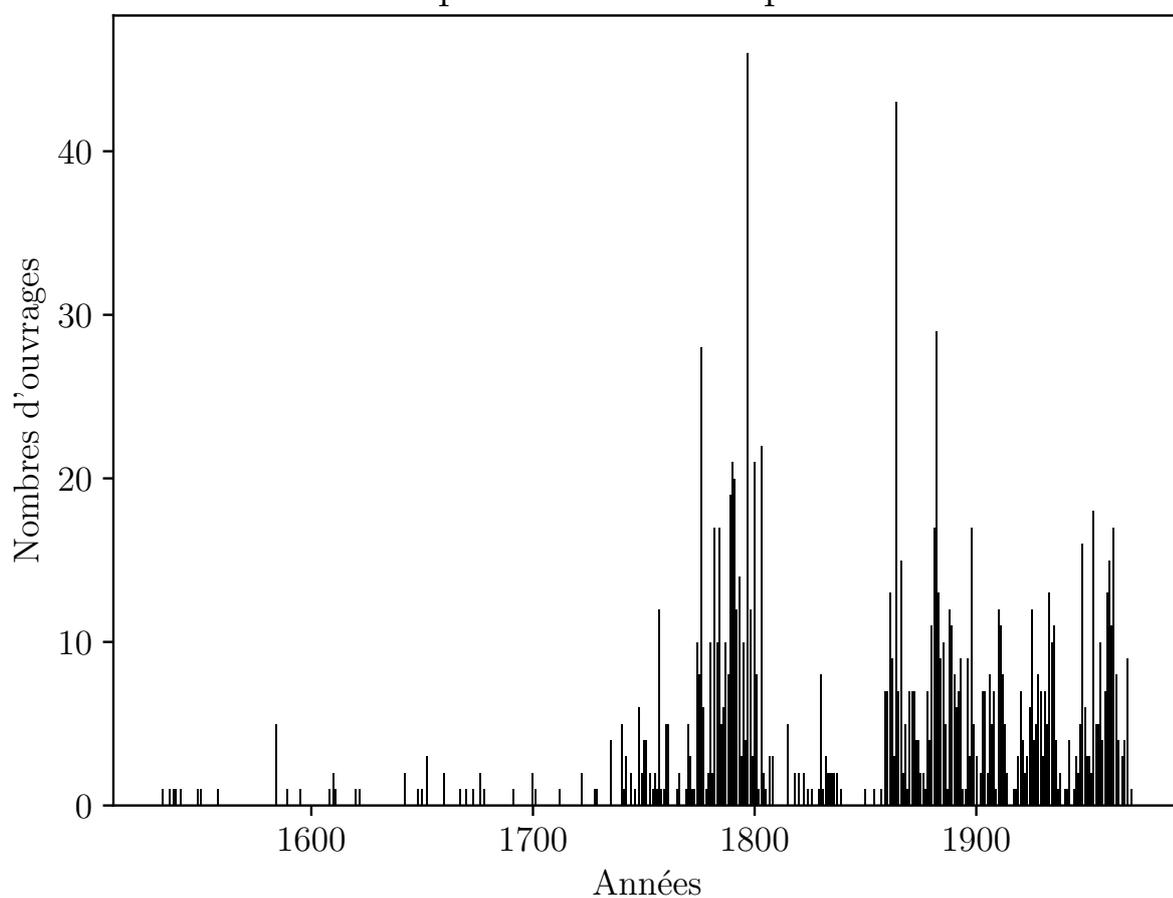


STATISTIQUES

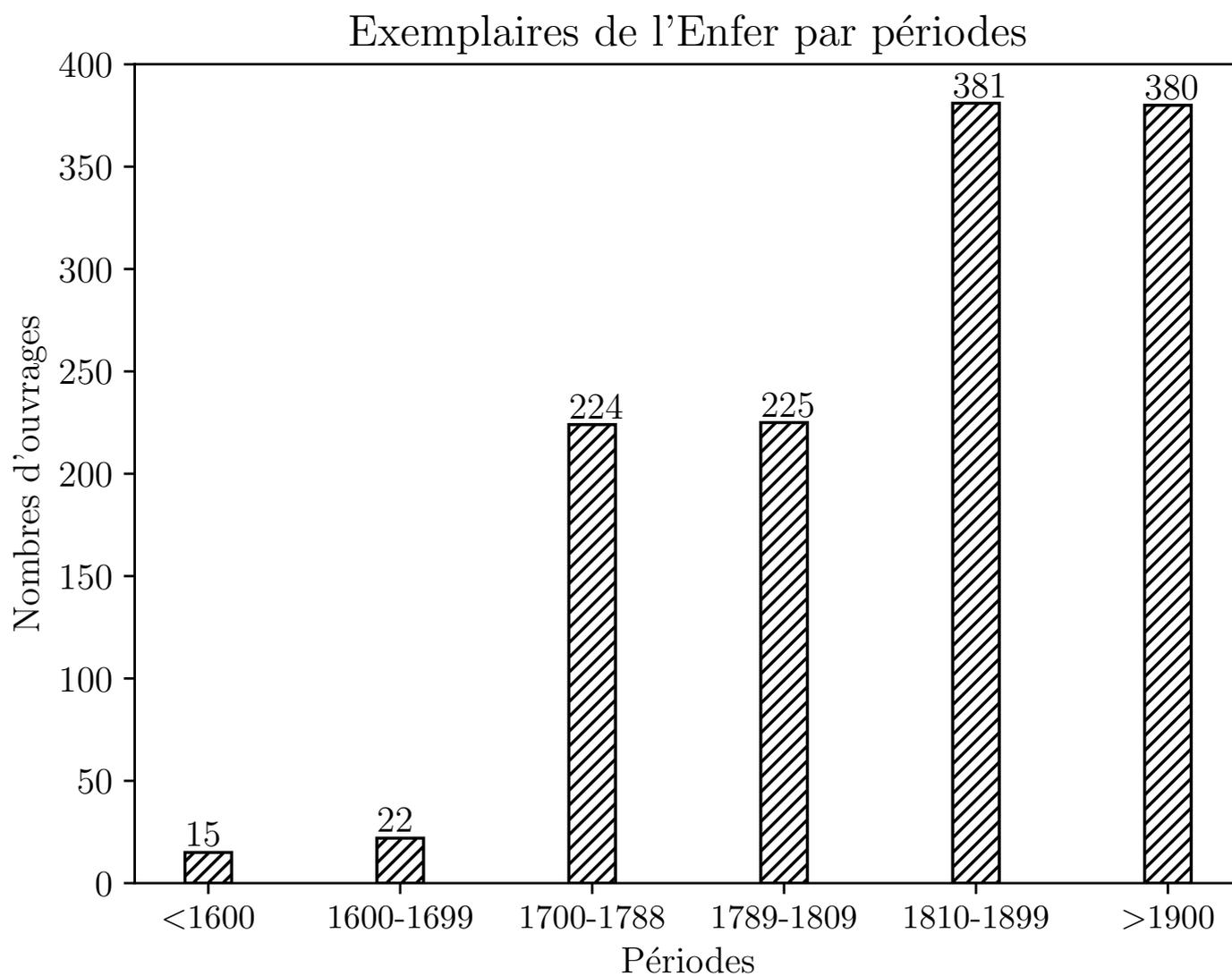
ANNEXE – OUVRAGES DE L'ENFER DE LA BNF

Annexe 6 – Exemplaires de l'Enfer par années établis d'après le recensement de Pascal Pia

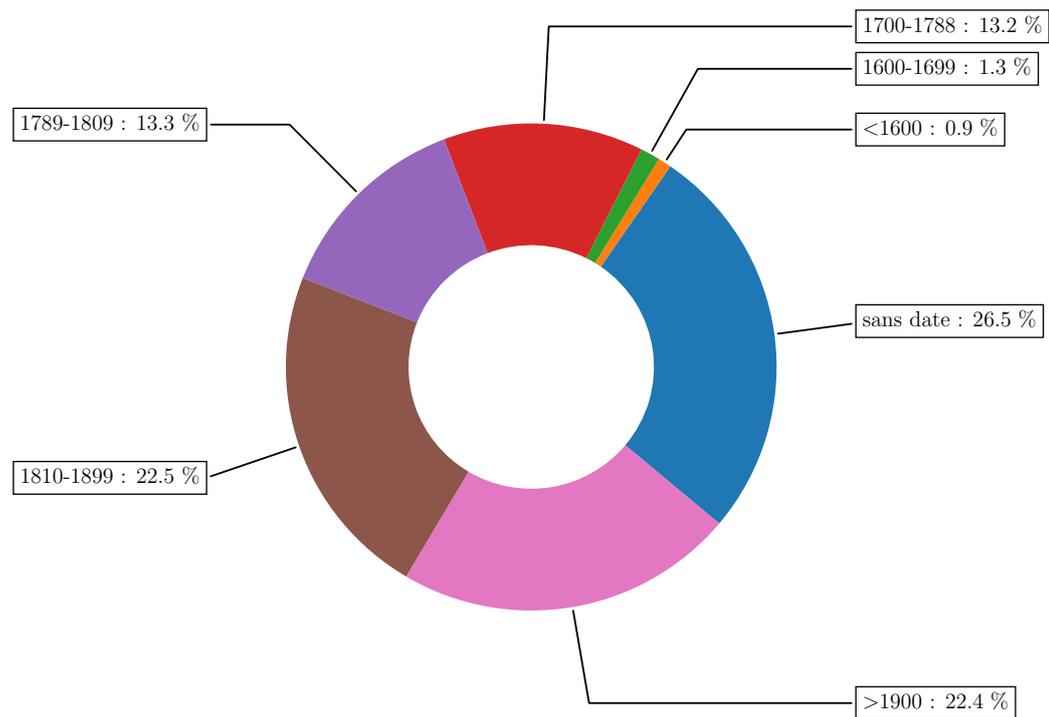
Exemplaires de l'Enfer par années



Annexe 7– Nombres d'exemplaires de l'Enfer par périodes



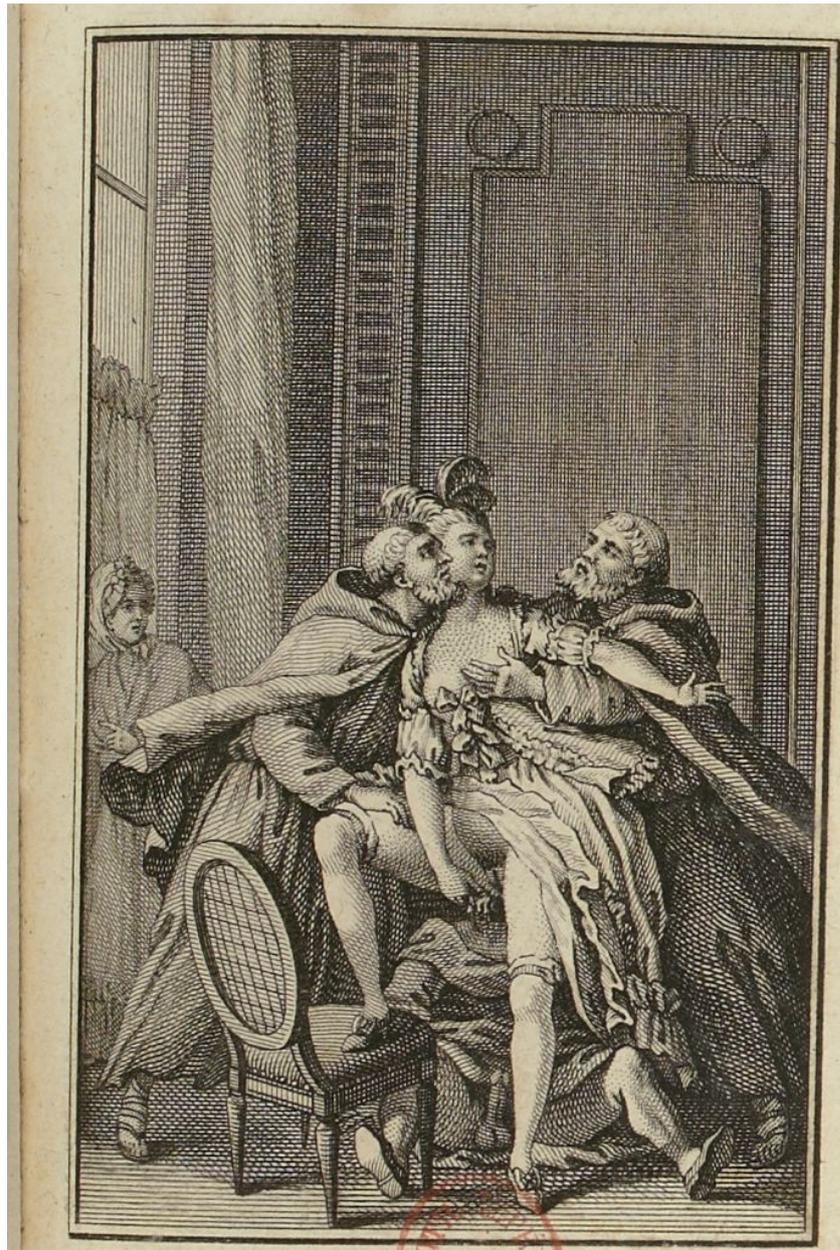
Annexe 8 – Pourcentage d'exemplaires de l'Enfer par périodes



GRAVURES

ANNEXE – GRAVURES D’OUVRAGES EROTIQUES REPRESENTANT DES CONVENTUELS

Annexe 9 – Gravure au sein de l’édition de 1785 de *Thérèse
Philosophe*. On constate la tonsure et l’habit des deux moines. (p.31 de la
deuxième partie de l’ouvrage)



Annexe 10 – Gravure au sein de l'édition de 1748 de *Histoire de Dom Bougre*. p.58-59. Exemplaire de la BnF, disponible sur Gallica



Annexe 11 – Gravure au sein de l'édition de 1748 de *Histoire de Dom Bougre*. p.62-63. Exemplaire de la BnF, disponible sur Gallica



Annexe 12– Gravure au sein de l'édition de 1748 de *Histoire de Dom Bougre*. p.100-101. Exemplaire de la BnF, disponible sur Gallica.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – Nombre d'exemplaires de l'Enfer de la BnF par années. Graphique réalisé à l'aide de l'ouvrage <i>Les livres de l'Enfer</i> de Pascal Pia	55
Figure 2 – Nombre d'exemplaires de l'Enfer par périodes	56
Figure 3 – Pourcentage d'ouvrages de l'Enfer par périodes	57
Figure 4 – Occurrence du vocabulaire religieux et philosophique par titres, au sein du corpus de l'Enfer de la BnF	59
Figure 5 - Gravure de l'édition originale de <i>l'Histoire de Dom Bougre</i>	68
Figure 6 – Gravure contenue dans la première édition de <i>l'Histoire de Dom Bougre</i> (1741).....	69
Figure 7- Gravure dans l'édition de 1741 de <i>l'Histoire de Dom Bougre</i> . Disponible sur Gallica.....	70
Figure 8 – Gravure contenue dans l'édition de 1741 de <i>Dom Bougre</i> , conservé à la BnF. (p.205)	71
Figure 9 - Gravure, <i>Vie voluptueuse entre les Capucins et les nonnes</i> , p.8	88
Figure 10- Edition originale du <i>Portier des chartreux</i> conservée à la BnF. (ENFER-326)	105

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	9
INTRODUCTION	11
LA SPECIFICITE DU GENRE	19
I. L'écrit érotique au XVIII^e siècle.....	19
1. <i>Histoire du genre et contextualisation</i>	<i>19</i>
2. <i>Les codes du genre</i>	<i>22</i>
II. Littérature érotique, littérature clandestine	27
1. <i>Littérature prohibée.....</i>	<i>27</i>
2. <i>Le marché de la littérature clandestine érotique.....</i>	<i>31</i>
III. Un genre critique ?	35
1. <i>L'écrit érotique comme prétexte à la critique ?.....</i>	<i>35</i>
2. <i>Une arme politique ?</i>	<i>39</i>
L'UTILISATION DE LA FIGURE MONACALE DANS LES ECRITS EROTIQUES	43
I. L'antimonachisme au XVIII^e siècle.....	43
1. <i>Une remise en cause des institutions ecclésiastiques.....</i>	<i>43</i>
2. <i>Antimonachisme : histoire et état des lieux</i>	<i>46</i>
3. <i>Le moine : lieu commun de la littérature érotique.....</i>	<i>50</i>
II. L'importance du religieux dans le corpus de l'enfer	53
1. <i>Tentative de statistiques : comment mesurer la production ?</i>	<i>53</i>
2. <i>Insertion et spécificité de l'utilisation des conventuels dans le corpus</i>	<i>60</i>
3. <i>Les gravures.....</i>	<i>67</i>
III. Les différents traitements de la figure du moine	72
1. <i>Les différentes représentations de moines.....</i>	<i>72</i>
2. <i>Couvents masculins</i>	<i>76</i>
3. <i>Couvents féminins.....</i>	<i>78</i>
L'IMPACT DE CETTE LITTERATURE	82
I. Entre fantasmes et dénonciation.....	82
1. <i>La philosophie antimonastique et le recours à la nature</i>	<i>82</i>
2. <i>Hypocrisie et mœurs douteuses</i>	<i>86</i>
3. <i>Fantasmes ou réalités ?</i>	<i>90</i>
II. La réception des écrits érotiques	96
1. <i>Le marquis d'Argens et les réseaux de distribution.....</i>	<i>97</i>
2. <i>La circulation des ouvrages érotiques antimonastiques</i>	<i>102</i>

3. Analyse des éditions et du succès des œuvres : l'exemple du <i>Portier des Chartreux</i>	104
III. Le tribunal de l'opinion	109
1. Tentative d'évaluation de l'impact.....	109
2. Réseaux clandestins = sédition ?	112
CONCLUSION	115
SOURCES	117
BIBLIOGRAPHIE	121
ANNEXES	125
TABLE DES ILLUSTRATIONS	139
TABLE DES MATIERES	141

